

Décembre 2015

**PORTRAIT
SOCIAL
DE TERRITOIRE**



**LES SOLIDARITÉS
EN LOIR-ET-CHER**

**Réalisé par
Le Conseil départemental
de Loir-et-Cher**

**AVEC LA CONTRIBUTION DE L'OBSERVATOIRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES**



ÉDITO



L'autonomie, une priorité en Loir-et-Cher

Le portrait social du Loir-et-Cher est le fruit d'un remarquable travail en commun de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires et de la Direction générale adjointe des Solidarités. L'objectif de ce document est d'apporter chaque année une vision d'ensemble des caractéristiques sociales de notre département.

Dans la lignée de la démarche Loir&Cher 2020, ce portrait social est un outil essentiel pour dresser un constat objectif et nourrir une réflexion prospective sur notre territoire.

En effet, le portrait social est avant tout un outil précieux pour l'action en offrant une vision à la fois globale et détaillée des défis auxquels le Loir-et-Cher doit faire face : désertification médicale, autonomie et maintien à domicile de nos aînés, équilibre entre ruralité et ville, etc. Il est essentiel d'avoir une claire vision de ces défis pour apporter des réponses précises, concrètes, adaptées et bâtir un territoire plus juste et plus équilibré.

En tant que Président du Conseil départemental et de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires, je suis heureux et fier de présenter ce portrait social si utile à la compréhension de notre territoire, au service des Loir-et-Chériens.

Maurice Leroy

Ancien ministre

Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher

A handwritten signature in blue ink, reading 'Maurice Leroy', with a stylized flourish at the end.



ÉDITORIAL

DÉMOGRAPHIE

UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

- Une densité de population faible, hormis pour Blois-agglomération
- Une croissance très marquée des territoires qui entourent l'agglomération Blésoise

Le solde naturel et le solde migratoire

- Une forte dynamique des territoires sous influence Loiretaine
- Un département attractif

Un vieillissement croissant de la population départementale

- 4 400 jeunes de moins depuis 1990
- Une population plus jeune autour de l'axe ligérien

Des projections à l'horizon 2040 qui confortent cette tendance

- Une augmentation de la population âgée plus marquée pour les plus de 75 ans

9

RICHESSSE ET PAUVRETÉ

DES DIFFICULTÉS SOCIALES INÉGALEMENT RÉPARTIES

- Des ménages à faibles revenus à Blois, Romorantin et dans le sud du Loir-et-Cher
- 12,1 % des ménages sous le seuil de pauvreté
- Le nombre d'allocataires de minima sociaux reste contenu

15

EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOLIDARITÉ

I - UN CHÔMAGE CONTENU MAIS UNE PART IMPORTANTE DE JEUNES ACTIFS PEU OU PAS DIPLÔMÉS

- 127 100 emplois fin 2013
- Un taux d'activité élevé
- Plus d'un quart des actifs sont non diplômés en Romorantinois
- Plus d'un jeune sur dix est sorti du système scolaire sans diplôme
- Moins de précarité d'emploi dans le Blésois Hors Blois
- 15 845 demandeurs d'emploi de catégorie A fin 2014

II - LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

- Des entrées plus nombreuses dans le RSA activité seul en 2014
- Moins de population couverte par le RSA qu'en moyenne nationale
- L'allocation RSA et ses bénéficiaires
- Parcours : évaluations et orientations dans le dispositif RSA
- Contrat d'Engagement Réciproque (CER)
- Les équipes pluridisciplinaires
- La gestion administrative du dispositif

III - LES AIDES À L'INSERTION

- Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FADJ)
- Les contrats aidés

IV - L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : PRÈS DE 1300 SALARIÉS EN INSERTION

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT D'URGENCE

page 35

I - LE LOGEMENT

- Davantage de propriétaires et de maisons individuelles en Loir-et-Cher
- Un parc de logements sociaux peu dense : 14 % des résidences principales
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- L'adaptation et l'amélioration des logements
- La Maison Bleue 41

II - LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

ENFANCE – FAMILLE

page 43

I – L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES ENFANTS

- Davantage de jeunes autour de l'axe ligérien
- Près d'un enfant sur 6 vit dans une famille monoparentale

II - LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

- Une natalité de nouveau en baisse depuis 2008
- Le recueil d'information en épidémiologie et en santé publique en PMI
- Les suivis prénataux et postnataux
- Les consultations médicales préventives des enfants de 0 à 6 ans
- Les bilans en écoles maternelles des enfants de 3/4 ans en 2014
- Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)
- Les missions dévolues au CPEF: activités de planification familiale
- L'offre d'accueil de la petite enfance

III – DES MESURES DE PRÉVENTION

- Les aides financières
- L'action des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale
- L'action éducative à domicile

IV – DES MESURES DE PROTECTION

L'accueil femmes/enfants

694 mineurs confiés au Conseil départemental au 31 décembre 2014

- des mineurs confiés au service de protection de l'enfance et de la famille principalement sous mesures judiciaires
- Les caractéristiques de l'effectif des enfants confiés
- Les types d'accueil
- Les mesures de représentation et tutelles

L'adoption

Proportion d'enfants en danger ou en risque et indicateurs sociaux

AUTONOMIE

page 53

I - L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Une plateforme départementale de coordination et d'information généraliste et un Centre Local d'Information et de Coordination Départemental : la plateforme «Vivre Autonome 41»

II – DES SÉNIORS NOMBREUX, MAIS UNE FAIBLE PROPORTION EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

- Près d'un habitant sur 8 a 75 ans ou plus
- Une espérance de vie proche de la moyenne nationale
- Jusqu'à 95 ans, la majorité des personnes vivent à domicile
- Un niveau de ressources modeste des personnes de 75 ans ou plus mais moins de pauvreté

III - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Les dépenses du Conseil départemental pour les politiques en faveur des personnes âgées

L'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie

- Hausse de l'APA à domicile

Les hébergements pour personnes âgées dépendantes

- Une augmentation de la dépendance en établissement



- Une prise en charge en établissement relevant de 3 types de prestations
- IV - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
 - La gestion des demandes et l'instruction des dossiers par la MDPH
 - 21 000 personnes handicapées ont des droits ouverts fin 2014 auprès de la MDPH de Loir-et-Cher
 - Une proportion d'allocataires de l'AAH dans la moyenne nationale
 - 1 375 droits ouverts à l'AEEH (Allocation d'éducation enfant handicapé)
 - Près de 6 700 bénéficiaires de la carte européenne de stationnement
 - Les personnes handicapées et l'emploi
 - La participation du Conseil départemental en faveur des personnes handicapées
 - La Prestation de Compensation du Handicap
 - Les services d'accompagnement
 - Les établissements médico-sociaux pour adultes en situation de handicap
 - Une prise en charge en établissement relevant de 2 types de prestations
- V – DES DISPOSITIFS PARTICULIERS POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
 - Le soutien à domicile
 - L'accueil familial

SANTÉ page 73

- I - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : UN NOUVEL ÉLAN
 - Une faible densité médicale
 - Un maillage territorial encore équilibré pour les services de santé de proximité
 - 1 médecin généraliste libéral pour 1 300 habitants
 - Des médecins globalement âgés
- II - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL TRÈS IMPLIQUÉ
 - Les actions menées par le Conseil départemental
 - Un partenariat nécessaire
 - Le Centre de lutte antituberculeuse (CLAT)
 - Le Comité médical : une action interne indispensable au Conseil départemental

MDCS page 81

- LES 5 MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE
 - MDCS de Blois-Agglomération
 - Une population plus jeune qu'en Loir-et-Cher
 - Des ménages en difficulté sociale nombreux à Blois
 - Une forte proportion d'actifs au chômage dans la ville de Blois
 - Des actifs plutôt diplômés
 - 1 900 emplois perdus en 5 ans
 - Quelques données d'activité en 2014
 - MDCS de Nord-Loire – Pays-de-Chambord
 - Une répartition par âge plutôt équilibrée
 - Un revenu moyen de plus de 2 500 € supérieur à celui du département
 - Des situations sociales globalement favorables
 - Une plus faible proportion de chômeurs de longue durée, excepté en Beauce Oratorienne
 - Des actifs plutôt diplômés
 - Maintien de l'emploi salarié privé
 - Quelques données d'activité en 2014
 - MDCS de Vendôme
 - Une population plus âgée qu'en Loir-et-Cher
 - Des revenus supérieurs dans la périphérie de Vendôme
 - Des difficultés sociales plus marquées à Vendôme et en bordure de la Sarthe
 - Une plus forte proportion de chômeurs de longue durée et de chômeurs âgés
 - Des actifs moins diplômés
 - Légère reprise de l'emploi salarié privé en 2014 après trois années de recul



- Quelques données d'activité en 2014
- MDCS de Sud-Loire
 - Un indice de vieillissement élevé
 - Des difficultés sociales plus marquées dans les secteurs de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher
 - Une plus forte proportion de jeunes parmi les demandeurs d'emploi
 - 24 % des actifs ne sont pas diplômés
 - Une dégradation marquée de l'emploi salarié privé en Vallée du Cher
 - Quelques données d'activité en 2014
- MDCS de Romorantin
 - Une population plus âgée qu'en Loir-et-Cher
 - Un ménage sur 2 n'est pas imposé
 - Une plus forte proportion de bénéficiaires du RSA au sud du territoire
 - Un taux de chômage relativement élevé
 - 27 % d'actifs non diplômés
 - Baisse modérée de l'emploi salarié depuis 2009
 - Quelques données d'activité en 2014

LES MOYENS ALLOUÉS AUX SOLIDARITÉS page 109

- I - LE BUDGET DES SOLIDARITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2014
- II - LE PERSONNEL

- INFORMATIONS UTILES page 112
- GLOSSAIRE page 113
- QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION page 114



DÉMOGRAPHIE



UN DÉPARTEMENT ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

Avec plus de 331 600 habitants, le Loir-et-Cher se classe au **68^e rang** des départements de métropole et au 4^e rang régional. **Depuis 2007**, il a **gagné près de 5 400 habitants**, soit une croissance de 0,33 % par an, inférieure à la période précédente. L'apport migratoire est le principal moteur de cette croissance.

Le **Blaisois** se distingue toutefois avec un **solde naturel proportionnellement supérieur à celui de la métropole** (+ 0,49 % contre + 0,42 % entre 2007 et 2012), le nombre de naissances y étant élevé depuis le milieu des années 2000.

Les principales villes perdent des habitants au profit de leur périphérie. L'aire urbaine d'Orléans s'est étendue sur toute la frange nord-est du Loir-et-Cher.

Globalement, le département vieillit. Il compte en moyenne **125 personnes de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans** (contre 110 en région et 98 en métropole) et, selon les projections de l'INSEE, la part des 60 ans et plus augmenterait fortement à l'horizon 2040. Cependant le Blaisois et la Beauce présentent une structure de population sensiblement plus jeune et certains territoires ont même rajeuni depuis 1999. C'est le cas, par exemple, de la Beauce Oratorienne qui devient le secteur le plus jeune du département: sous l'influence grandissante du pôle d'emploi d'Orléans, nombre de ménages avec enfants sont venus s'y installer.

■ Une densité de population faible, hormis pour Blois-Agglomération

CHIFFRES CLÉS

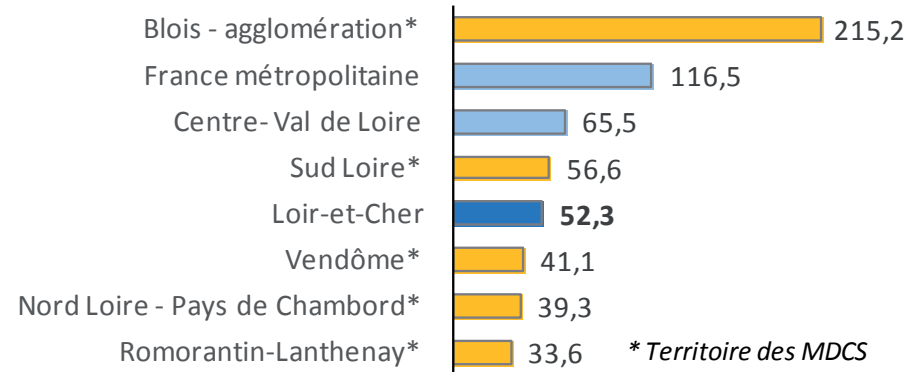
▲ **331 656 habitants en 2012**

13 % de la population de la région Centre

▲ **52 habitants / km²**

Rythme d'évolution moyen annuel 2007-2012: 0,33 % (Région Centre: 0,29 %) composé en grande partie de l'apport migratoire.

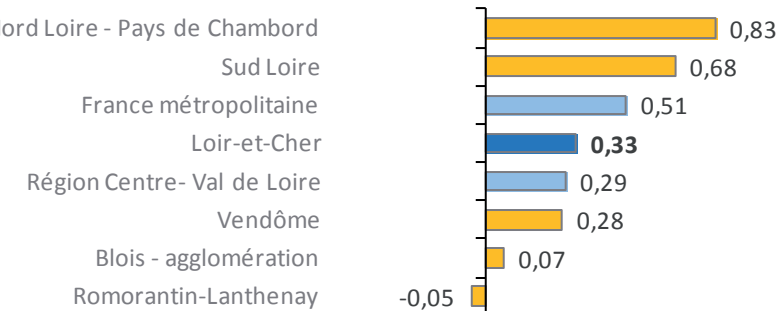
Densité de population par territoire en 2012 (en nb d'habitants / km²)



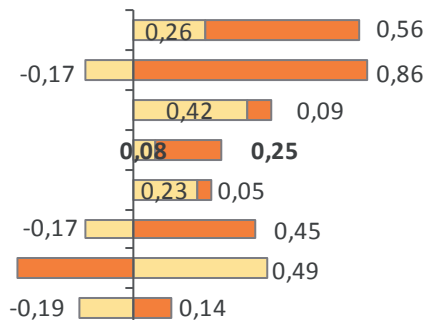
D'après source : Insee - RP 2012

■ Une croissance très marquée des territoires qui entourent l'agglomération Blésoise

Taux de variation annuel moyen 2007-2012 (en %)



... et ses composantes



■ ... dû au solde naturel ■ ... dû au solde migratoire

LE SOLDE NATUREL ET LE SOLDE MIGRATOIRE

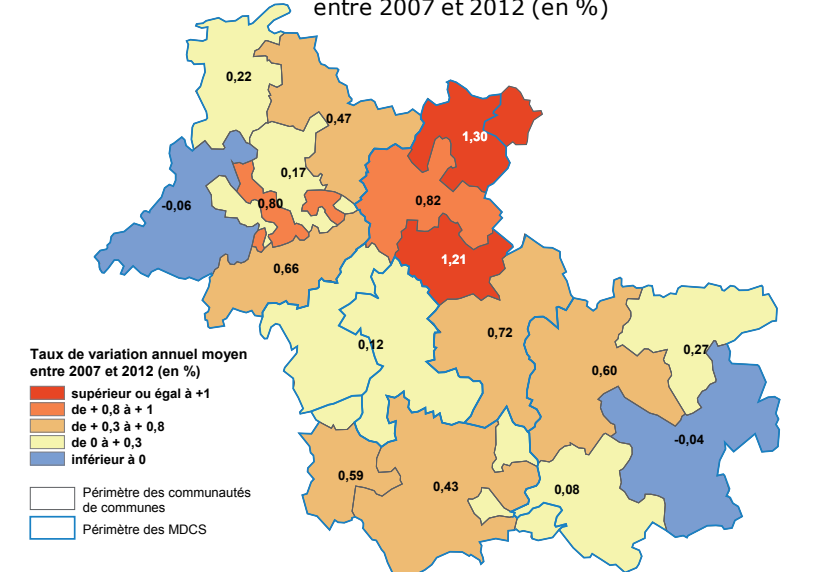
■ Une forte dynamique des territoires sous influence Loiretaine

▲ Un **solde naturel faible mais** qui reste **positif: + 0,08 %** entre 2007 et 2012.

▲ Il est particulièrement élevé à **Blois (+ 0,72 %)** et, dans une moindre mesure, dans une large couronne périphérique. C'est notamment le cas au nord de la Loire, de part et d'autre d'une ligne Herbault - Ouzouer-le-Marché, jusqu'aux portes du Vendômois.

▲ Les naissances sont aussi sensiblement plus nombreuses que les décès en bordure du Loiret où la dynamique démographique est renforcée par l'installation de nombreuses familles avec enfants.

Taux de variation annuel moyen de la population entre 2007 et 2012 (en %)



Taux de variation annuel moyen entre 2007 et 2012 (en %)

■ supérieur ou égal à +1
■ de +0,8 à +1
■ de +0,3 à +0,8
■ de 0 à +0,3
■ inférieur à 0

■ Périmètre des communautés de communes
■ Périmètre des MDCS

Observatoire de l'Economie et des Territoires
D'après source : Insee - RP 2007 et 2012

Solde migratoire apparent

Il est estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel

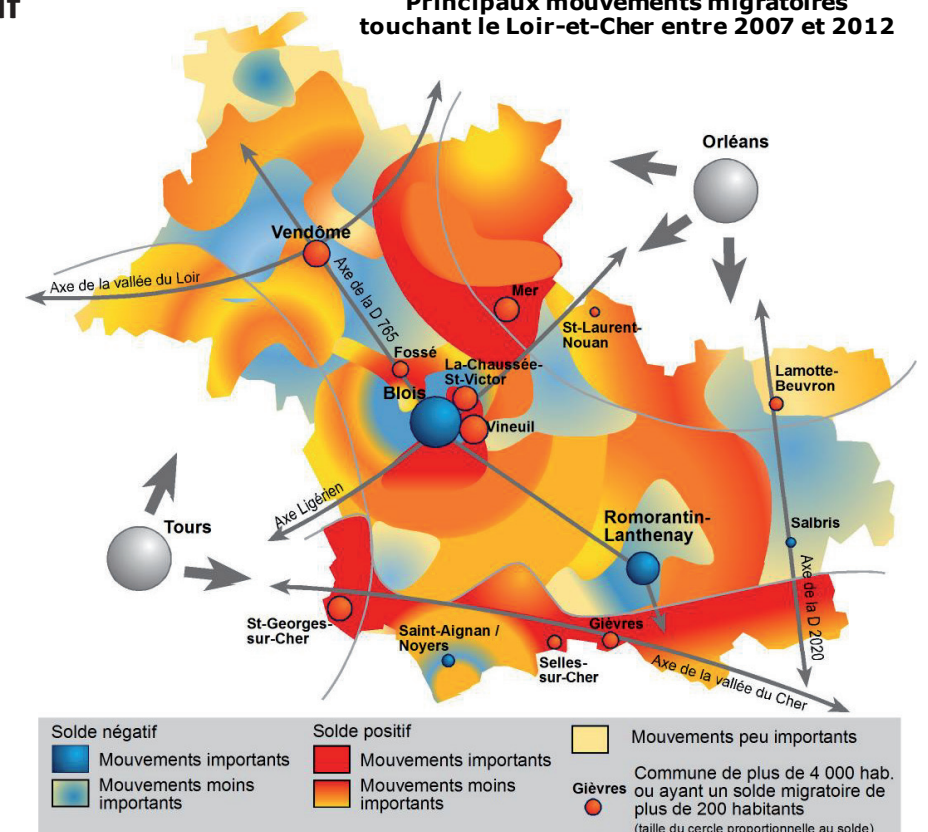
■ Un département attractif

▲ L'évolution de la population est composée d'une part du solde naturel (naissances - décès) et d'autre part du solde migratoire (installations - départs).

▲ Ce dernier mesure l'**attractivité** des territoires. Le taux de variation annuel moyen de population dû au **solde migratoire en Loir-et-Cher** (+ 0,25 % par an entre 2007 et 2012) est **supérieur** à celui observé à l'échelon régional. Le département se positionne au **41^e rang de la métropole**.

▲ Trois territoires bénéficient plus largement de l'apport de population nouvelle : **la Beauce, la vallée du Cher et la périphérie de Blois**, notamment au sud (desserrement urbain).

Principaux mouvements migratoires touchant le Loir-et-Cher entre 2007 et 2012



Solde négatif
■ Mouvements importants
■ Mouvements moins importants
■ Mouvements peu importants
■ Givères
■ Commune de plus de 4 000 hab. ou ayant un solde migratoire de plus de 200 habitants (taille du cercle proportionnelle au solde)

D'après source : INSEE - RP 2007 - 2012 (solde migratoire apparent)
Observatoire de l'Economie et des Territoires

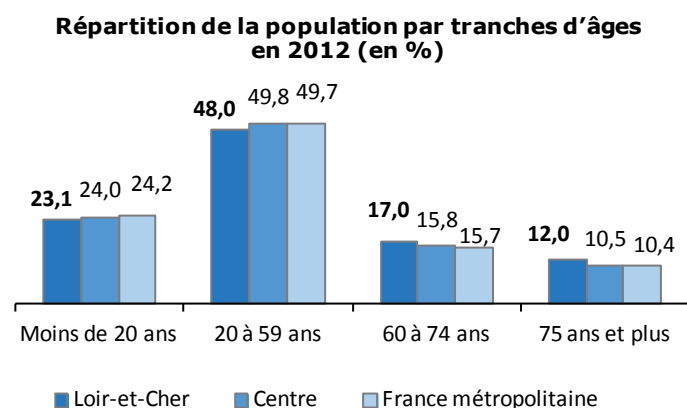
UN VIEILLISSEMENT CROISSANT DE LA POPULATION DÉPARTEMENTALE

■ 4 400 jeunes de moins depuis 1990

▲ **76 600** jeunes de **moins de 20 ans**, soit **23,1 %** de la population (26,4 % en 1990). La part des jeunes s'est contractée dans des proportions similaires en région comme en métropole.

▲ Les écarts de structures de population observés en 1990 ne se sont pas creusés.

▲ 28,9 % de la population du Loir-et-Cher a 60 ans ou plus.

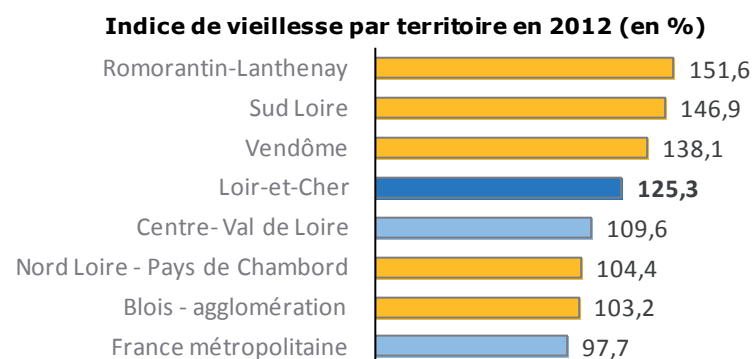


D'après source : Insee – RP 2012

■ Une population plus jeune autour de l'axe ligérien

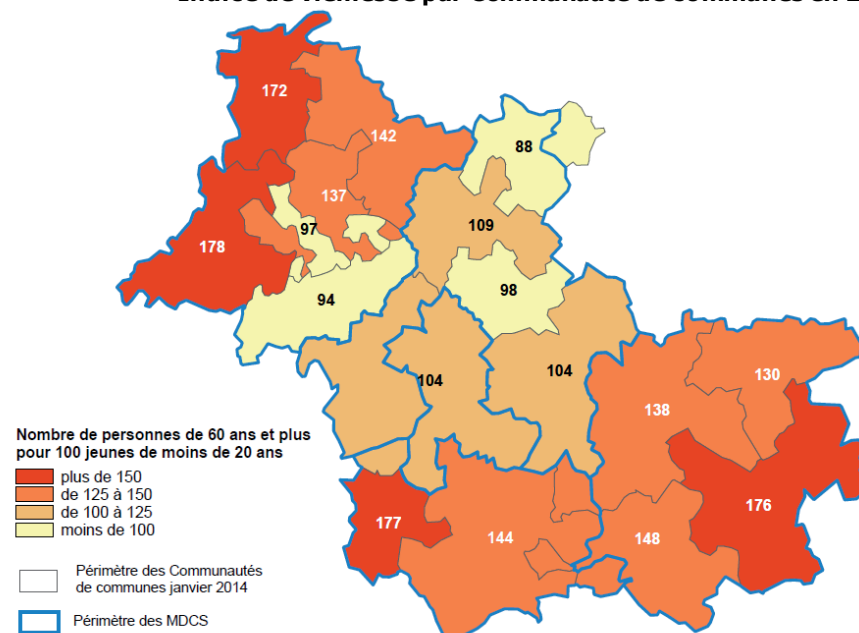
▲ **Indice de vieillesse : 125 personnes de 60 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans.**

▲ Il est particulièrement élevé en Vendômois, notamment en bordure de la Sarthe, dans la partie sud-est de la Sologne et dans les communes situées au sud du Cher.



D'après source : Insee – RP 2012

Indice de vieillesse par Communauté de communes en 2012



D'après source : Insee – RP 2012

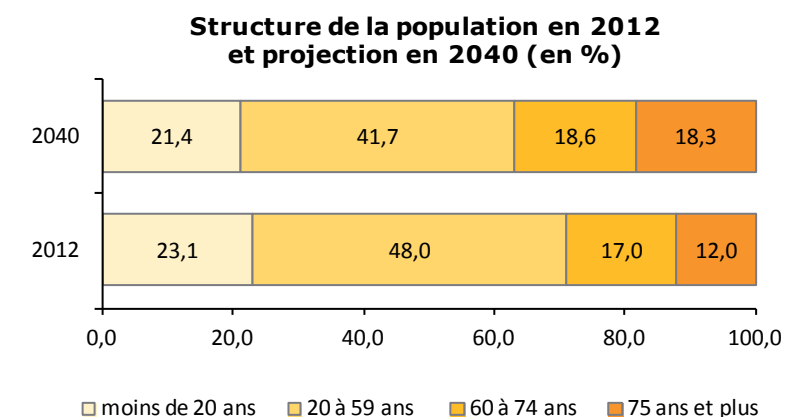
DES PROJECTIONS À L'HORIZON 2040 QUI CONFORTENT CETTE TENDANCE

■ Une augmentation de la population âgée plus marquée pour les plus de 75 ans

▲ Les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 29 % de la population du Loir-et-Cher en 2012. Selon les projections de l'Insee, elles pourraient atteindre 37 % en 2040.

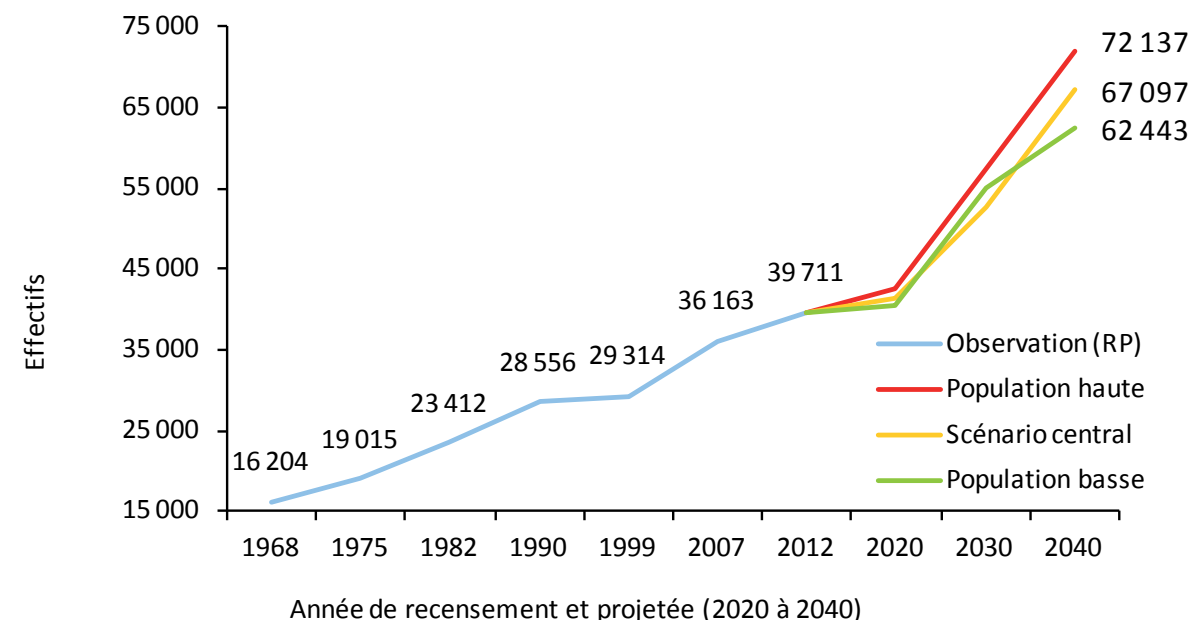
▲ **Le nombre d'habitants âgés de 75 ans et plus pourrait quasiment doubler à l'horizon 2040** (d'après le scénario de projection de population haute).

▲ Le nombre de personnes de 85 ans et plus augmenterait d'un tiers entre 2012 et 2020.



D'après source : Insee – RP 2012 et projections OMPHALE 2010 (scénario central)

Population âgée de 75 ans et plus observée et projetée



D'après source : Insee RP (1968 à 2012) – Projections OMPHALE 2010

Pour aller plus loin :
Pilote 41 : <http://www.pilote41.fr>
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>



RICHESSSE ET PAUVRETÉ

DES DIFFICULTÉS SOCIALES INÉGALEMENT RÉPARTIES

Globalement, les Loir-et-chériens bénéficient d'un niveau de vie plutôt confortable. Avec **un revenu déclaré médian de 19 334 €** en 2012, le département se place au **36^e rang de la métropole**. Les écarts de revenus y sont moins accentués et le revenu moyen des foyers fiscaux non imposés est supérieur à celui enregistré en région ou en métropole.

Le revenu moyen est sensiblement **plus élevé** dans une large couronne **autour de Blois**, en périphérie de Vendôme et en bordure du Loiret (extension de l'aire urbaine d'Orléans).

Plus généralement, les difficultés sociales apparaissent moins marquées dans ces secteurs où résident de nombreux actifs en emploi. A l'inverse, les franges nord et le sud du département, où l'emploi s'est davantage dégradé au cours de la dernière décennie, présentent un ensemble d'indicateurs sociaux défavorables.

Le **taux de pauvreté (12,1 % en 2012)** a augmenté de 0,6 point en 5 ans. Il reste cependant en deçà du taux national (13,4 %). Le Loir-et-Cher se situe au **26^e rang**.

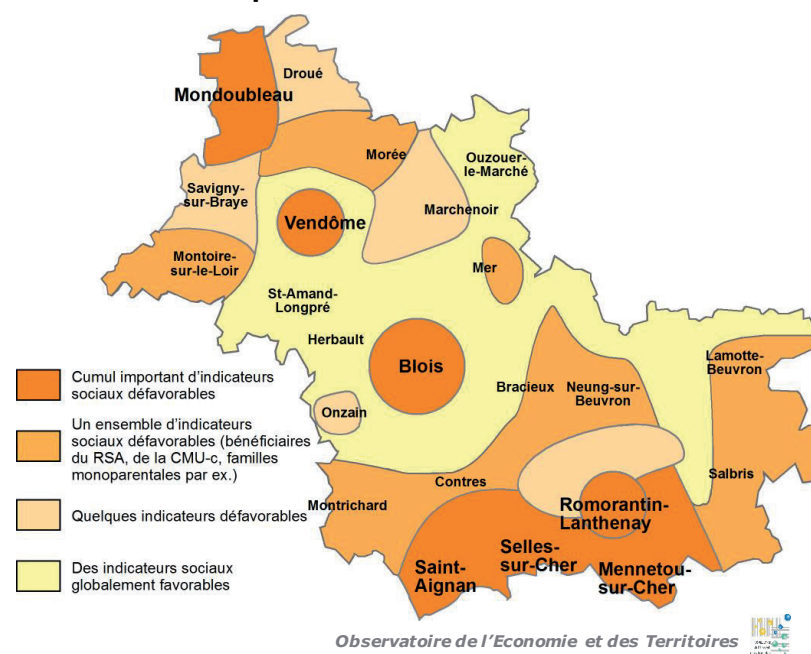
En proportion, les **jeunes** et les **familles monoparentales** sont les **plus concernés** (20 % des moins de 30 ans). Près d'**un enfant sur 5 vivait dans une famille pauvre en 2011** (dernière donnée disponible). La part des locataires en situation de pauvreté est aussi nettement plus élevée que celle des propriétaires.

Depuis 2000, le **nombre de bénéficiaires de minima sociaux** (16 200 fin 2013) n'a cessé de croître (+ 1,7 % par an en moyenne, **+ 5,2 % en 2013**). Il reste toutefois **proportionnellement inférieur** dans le département à celui de la région ou de la métropole.

** Carte de synthèse réalisée à partir d'un ensemble d'indicateurs : Niveaux de revenus, taux de pauvreté, allocataires CAF à bas revenu, taux d'activité global et taux d'activité des femmes, population à faible niveau de formation, part des jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés, familles monoparentales, proportion de salariés précaires, indicateur de chômage, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de la CMU complémentaire, bénéficiaires du minimum vieillesse, évolution de l'emploi salarié sur 10 ans.*

Des ménages à faibles revenus à Blois, Romorantin et dans le sud du Loir-et-Cher

Principaux indicateurs sociaux *



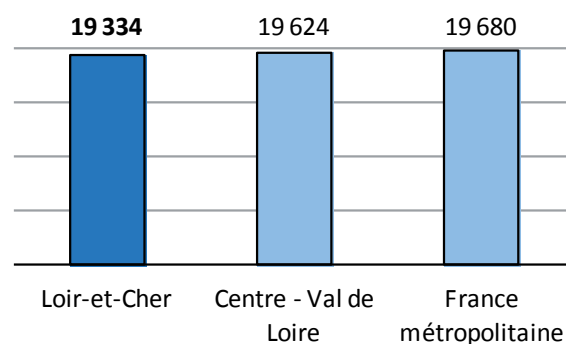
REVENUS FISCAUX 2012

Revenu déclaré médian par unité de consommation: **19 334 €**

Revenu moyen :
- de l'ensemble des foyers fiscaux : 24 084 € (près de 1400€ de moins qu'en France métropolitaine)
- des foyers non imposés: 12 263€ (soit 665 € de plus qu'au niveau national)

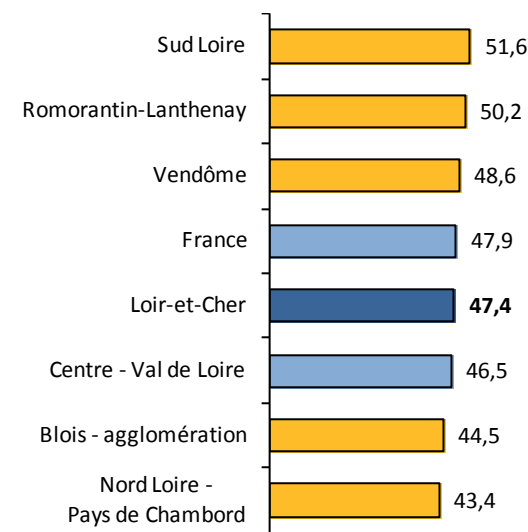
Les **écarts de revenus** entre les plus riches et les plus pauvres (rapport interdécile) sont **modérés** : 4,3 (23^e rang), 4,5 en région et 5,5 pour la métropole.

Revenu déclaré médian par unité de consommation (en euros, année 2012)



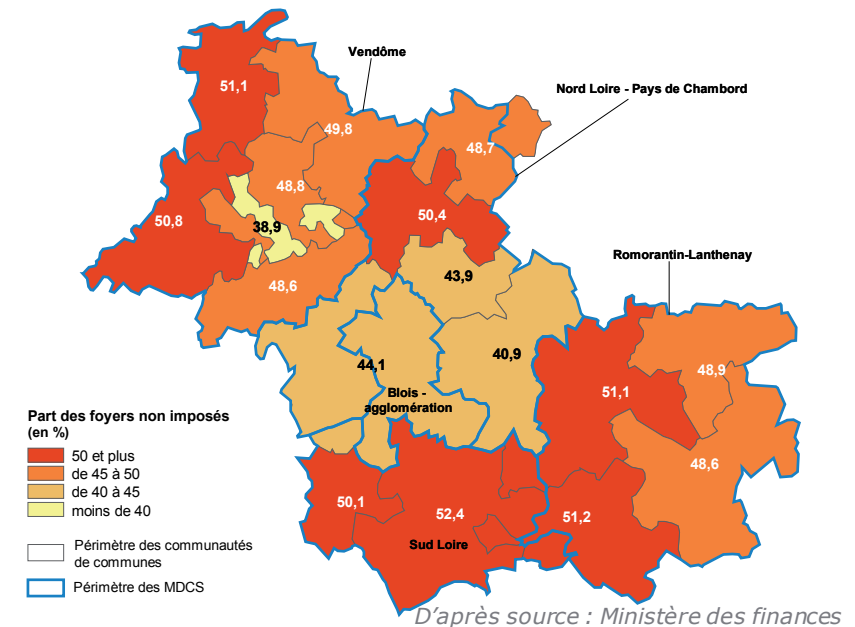
D'après source : Insee - FiLoSoFi 2012

Part des foyers non imposés en 2012 (en %) par MDCS



D'après source : Ministère des finances

Part des foyers non imposés en 2012 (en %) par communauté de communes



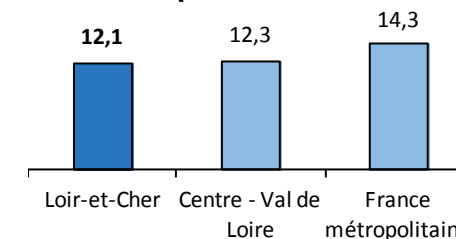
12,1% des ménages sous le seuil de pauvreté

39 600 personnes vivent **sous le seuil de pauvreté** en Loir-et-Cher.

▲ Globalement, le taux de pauvreté diminue avec l'âge. Les personnes **de moins de 30 ans** sont les plus touchées (**20,2 %**) contre moins de 8 % pour celles de 60 ans et plus.

▲ La part des ménages en situation de pauvreté est nettement plus importante pour **les locataires (26,6 %)** que pour **les propriétaires (6,1 %)**.

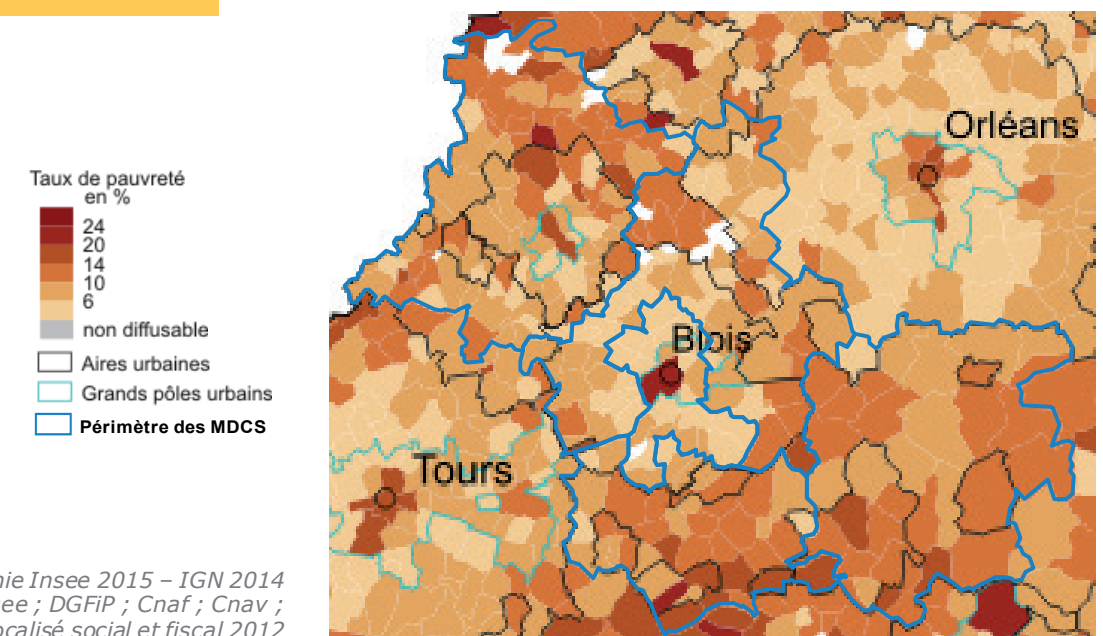
Taux de pauvreté en 2012



D'après source : DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, fichier localisé social et fiscal 2012

Taux de pauvreté
Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au **seuil de pauvreté** (60% de la médiane des niveaux de vie). Ce dernier est de **987 €** par mois pour une **personne seule** en 2012.

Taux de pauvreté par commune en 2012



Les données relatives au taux de pauvreté selon la composition familiale et la source principale de revenu ne sont pas disponibles pour 2012. L'Insee apporte néanmoins des éléments d'éclairage sur ces points via les taux de bas revenus.

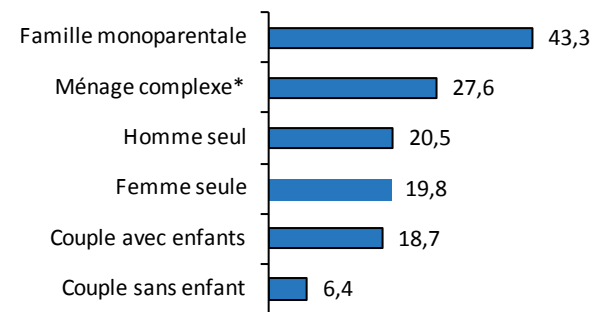
▲ On relève une proportion de ménages à bas revenu particulièrement élevée parmi :

les **familles mono parentales (43 %**, proche du taux national et inférieur au taux régional),

les **ménages de 5 personnes ou plus (41 %)**,

Les ménages ayant pour source principale de revenus déclarés des indemnités de **chômage (71 %**, soit 2,5 points au dessus de la moyenne métropolitaine).

Taux de bas revenus selon la composition familiale en 2012 (en %)



D'après source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

* Les ménages complexes sont ceux qui n'entrent pas dans les autres catégories de ménages. Ils sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation. Au recensement 2012, ils représentaient 6 400 individus en Loir-et-Cher (soit 2 % de la population des ménages).

Taux de bas revenus

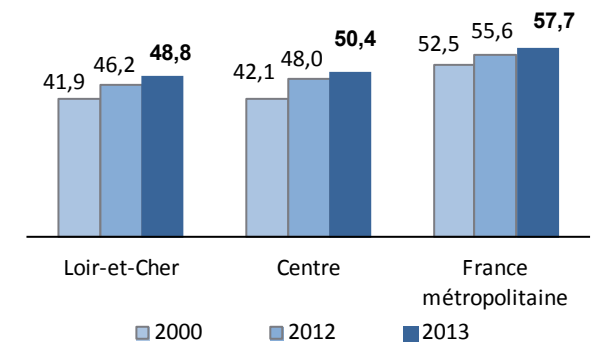
Part de la population sous le seuil de **60 % du revenu déclaré par unité de consommation médian** (calculé sur la France métropolitaine). En 2012, le seuil de bas revenus déclarés à 60% est de **11 808 euros par an** (soit **984 euros par mois**).

Le nombre d'allocataires de minima sociaux reste contenu

▲ **16200 allocataires de minima sociaux** fin 2013. Toutes les données ne sont pas encore disponibles pour 2014 mais la hausse sensible du nombre de bénéficiaires du RSA socle et de l'AAH permet d'estimer à plus de 3 % l'augmentation du nombre de bénéficiaires de minima en un an.

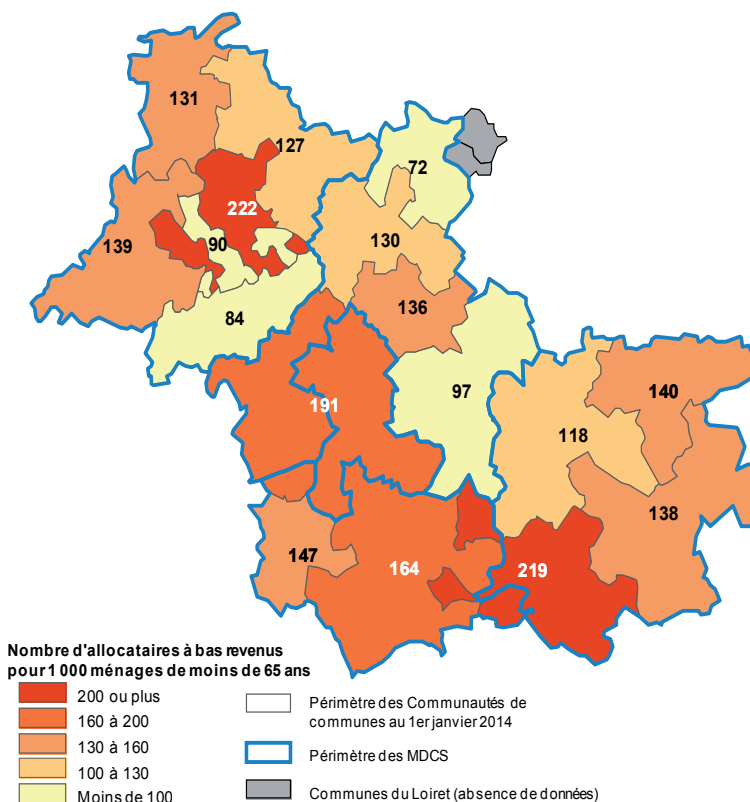
▲ Depuis le début des années 2000, le nombre d'allocataires du département a plus fortement augmenté qu'en métropole (+ **22,7% en 13 ans**, contre 19,8 %) mais avec **48,8 allocataires pour 1 000 habitants**, le Loir-et-Cher se positionne au **19^e rang** (soit parmi les départements qui comptent la plus faible proportion).

Nombre d'allocataires de minima sociaux pour 1000 habitants en 2000 et 2012



D'après sources : DREES, Cnamts, CNAF, MSA, Unédic, FSV, CNAV, CDC, Insee - RP 1999 - 2011

Nombre de ménages allocataires CAF à bas revenus en 2013 pour 1 000 ménages par communauté de communes



▲ Selon les données CAF, la part de ménages à bas revenus* est nettement plus élevée dans les 3 villes principales (plus de 260 pour 1000 ménages de moins de 65 ans), où l'habitat social est plus développé, ainsi que dans la Vallée du Cher.

▲ Plus de 16700 ménages étaient concernés en 2013, en **hausse de près de 10 % en 3 ans**.

* Les revenus des personnes de 65 ans ou plus et des allocataires étudiants ne rentrent pas en compte dans le dénombrement des **allocataires à bas revenus** (allocataires percevant moins de 60% du revenu médian par unité de consommation, calculé avant impôt: 1 001 € en 2012).

D'après sources : CAF (31/12/2013) et Insee - RP 2010
Observatoire de l'Economie et des Territoires

Pour aller plus loin :
Pilote 41 : <http://www.pilote41.fr>
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>



EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOLIDARITÉ

I - UN CHÔMAGE CONTENU MAIS UNE PART IMPORTANTE DE JEUNES ACTIFS PEU OU PAS DIPLÔMÉS

Le Loir-et-Cher aurait perdu plus de 2 400 emplois depuis 2008. Après avoir plutôt bien résisté à la crise en début de période, le département enregistre **une forte dégradation en 2012 et 2013** (perte de plus de 1 800 emplois en 2 ans). Selon les éléments disponibles, encore partiels, l'année 2014 aurait été moins défavorable. La baisse de l'emploi salarié privé se poursuit mais à un rythme plus modéré (- 0,8 % en un an).

Le chômage reste contenu avec un taux de **8,9 % en mars 2015** (selon les données encore provisoires de l'Insee), soit respectivement 0,7 et 1,1 point en dessous des taux régional et national.

Fin 2014, plus de **15800 actifs** sont **demandeurs d'emploi de catégorie A**. La proportion de femmes et de seniors s'est légèrement réduite en 2014, alors celle des **chômeurs de longue durée augmente** sensiblement : **39,7 %** d'inscrits depuis plus d'un an en 2014 contre 35,9 % un an plus tôt. Au total, **3 275 chômeurs** sont inscrits **depuis 2 ans ou plus**, soit 700 personnes de plus qu'en 2013.

Les aires d'attraction de Blois et Vendôme se rejoignent et celle d'Orléans s'étire en bordure du Loir-et-Cher.

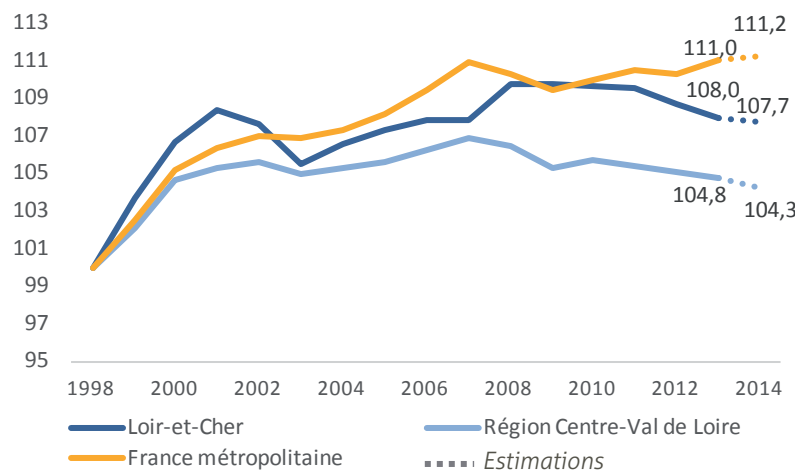
Un département industriel: l'industrie représente 18 % de l'emploi total plaçant le Loir-et-Cher au 16^e rang national

- ▲ Le poids de l'agriculture, plus élevé qu'en moyenne nationale, reste modeste (4,3 %).
- ▲ Le commerce et les services représentent 70 % des emplois (contre 77 % en métropole)
- ▲ 13 % d'emplois sont non salariés (comme au niveau national)
- ▲ 49 % des emplois sont occupés par des femmes
- ▲ 16 % des emplois sont à temps partiel (26 % pour les emplois occupés par des femmes)
- ▲ 12,3 % des salariés sont en CDD ou en mission d'intérim

■ 127 100 emplois fin 2013

- ▲ **Baisse de 1,6 % de l'emploi total entre 2009 et 2013**
(Centre: - 0,5 %, métropole: + 1,5%).
- ▲ La dégradation affecte davantage **l'emploi salarié privé** : - **3,5 %** au cours de la période (soit 2 800 emplois disparus).

Évolution de l'emploi (base 100 en 1998)



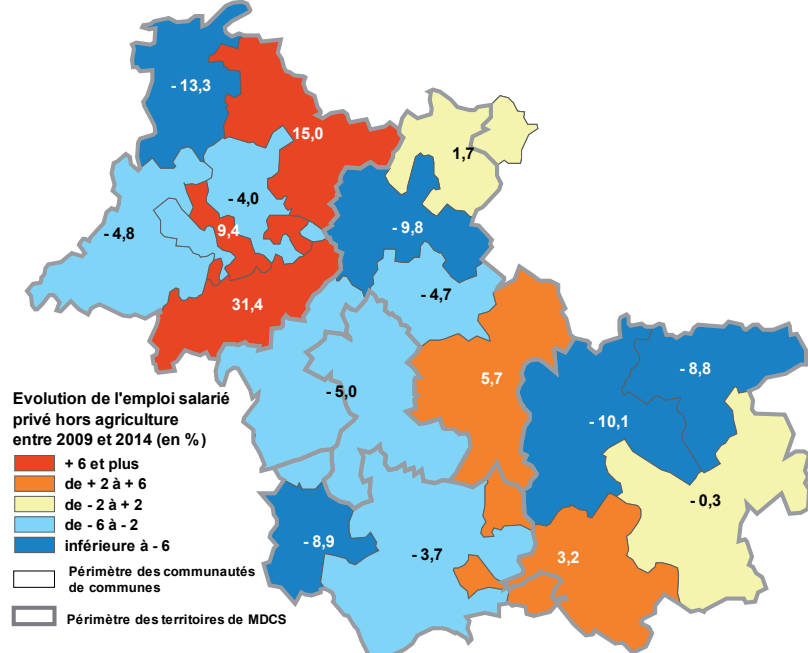
D'après sources : Insee, Estimations d'emploi localisées / Estel (2013 - données provisoires) - Observatoire (estimations 2014)

Les données relatives à l'emploi total ne sont pas disponibles à un niveau fin pour 2014.

L'évolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 souligne de fortes inégalités territoriales :

- ▲ **Reprise à Romorantin-Lanthenay (+ 5,8 %)** et en périphérie.
- ▲ **Baisse sensible au nord de la Sologne, en Vallée du Cher, à Vendôme et en bordure de la Sarthe.**
- ▲ **Agglopolys perd 1 800 emplois (- 5 % en 5 ans)** principalement à **Blois, Vineuil et Villebarou** (- 2 530 pour les 3 communes) alors que La Chaussée-Saint-Victor en gagne 850.

Évolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 par communauté de communes

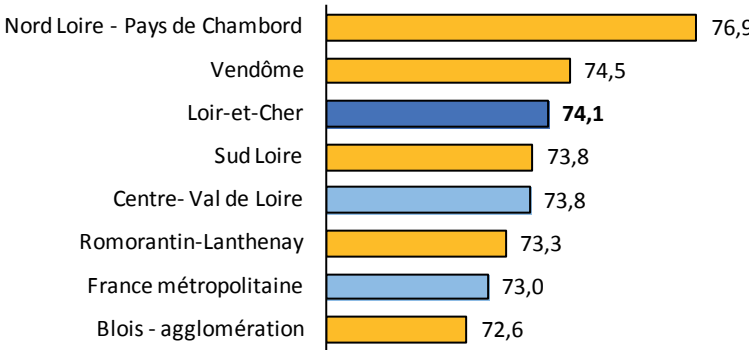


D'après source : URSSAF- Acoess (au 31 décembre)
Observatoire de l'Economie et des Territoires

■ Un taux d'activité élevé

- ▲ **148800 actifs** âgés de 15 à 64 ans (occupés ou au chômage) en 2012.
- ▲ Un taux d'activité élevé: 74,1%, au **23^e rang** des départements de métropole.
- ▲ Un taux plus faible dans les 3 chefs-lieux d'arrondissement et dans le secteur de Selles-sur-Cher où moins des 2/3 des femmes sont actives. Cette proportion est généralement inférieure dans les quartiers d'habitat social.
- ▲ Le Loir-et-Cher se place au **18^e rang** pour le **taux d'activité des femmes** (71,2 %) particulièrement élevé sur le territoire de la MDCS de **Nord-Loire - Pays de Chambord** (5 points au dessus de la moyenne nationale).

Taux d'activité des 15-64 ans en 2012



D'après source : Insee - RP 2012

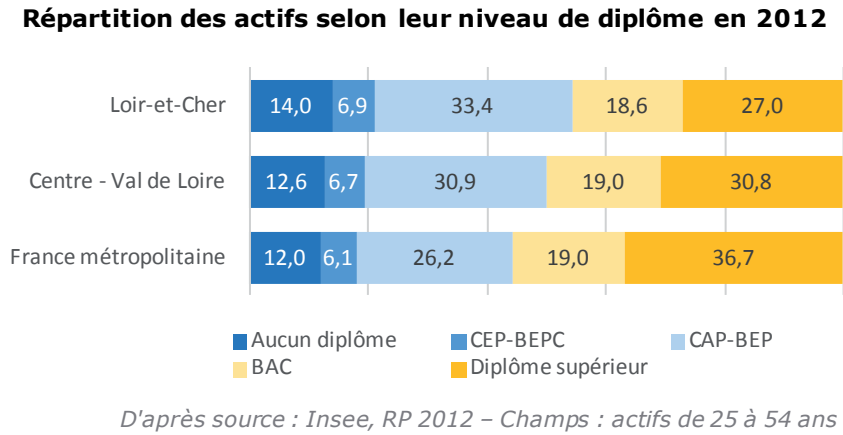
Taux d'activité des 15-64 ans en 2012 selon le sexe (en %)

Territoire	Hommes	Femmes
Nord Loire - Pays de Chambord	79,3	74,4
Vendôme	77,5	71,4
Sud Loire	77,2	70,4
Loir-et-Cher	76,9	71,2
Centre- Val de Loire	76,7	70,8
France métropolitaine	76,4	69,6
Romorantin-Lanthenay	76,1	70,5
Blois - agglomération	75,3	70,0

■ Plus d'un quart des actifs sont non diplômés en Romorantinois

▲ Les **actifs du Loir-et-Cher** sont dans l'ensemble **moins diplômés**: 45,6 % ont obtenu un bac ou un diplôme de niveau supérieur contre 49,8 % en région et 55,8 % en France.

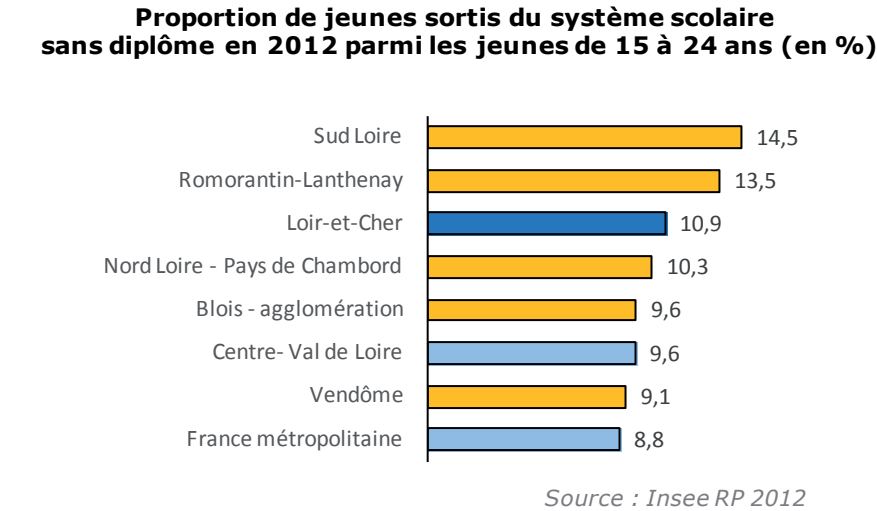
▲ Cette **proportion** est encore **plus faible** dans les territoires des **MDCS de Romorantin et de Sud-Loire** où elle avoisine 39 %. C'est aussi le cas dans le secteur de Mondoubleau.



■ Plus d'un jeune sur dix est sorti du système scolaire sans diplôme

▲ 13300 jeunes de 15 à 24 ans ne sont plus scolarisés, parmi lesquels **3570** n'ont obtenu au mieux **que le brevet des collèges (1 jeune sur 7 dans le Romorantinais et le territoire de Sud Loire ; 1 sur 9 pour le Loir-et-Cher)**.

▲ Ces 2 territoires comptent également la plus **forte proportion de jeunes** de 15 à 29 ans **non insérés** (non scolarisés, non apprentis, sans emploi): plus de 21 % contre **19,5 % en Loir-et-Cher** et 17,5 % pour la France métropolitaine.

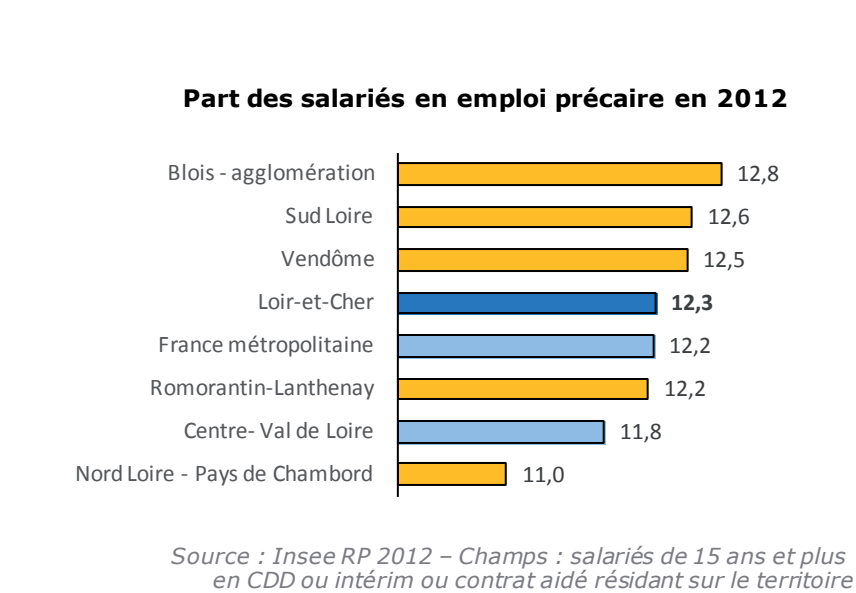


■ Moins de précarité d'emploi dans le Blaisois hors Blois

▲ Un **salarié sur 8 est en emploi précaire** (CDD, intérim, contrats aidés) et près d'un sur 6 travaille à temps partiel.

▲ **Blois et Vendôme** enregistrent les plus **fortes proportions** d'actifs salariés en **emploi précaire** (respectivement **16,4 et 17,8 %**). Les conditions d'emploi sont nettement plus favorables pour les actifs résidant en périphérie des 2 villes (moins de 11 % en emploi précaire).

▲ Le nord du Vendômois et les secteurs de Romorantin et Selles-sur-Cher présentent par contre des indicateurs peu favorables.



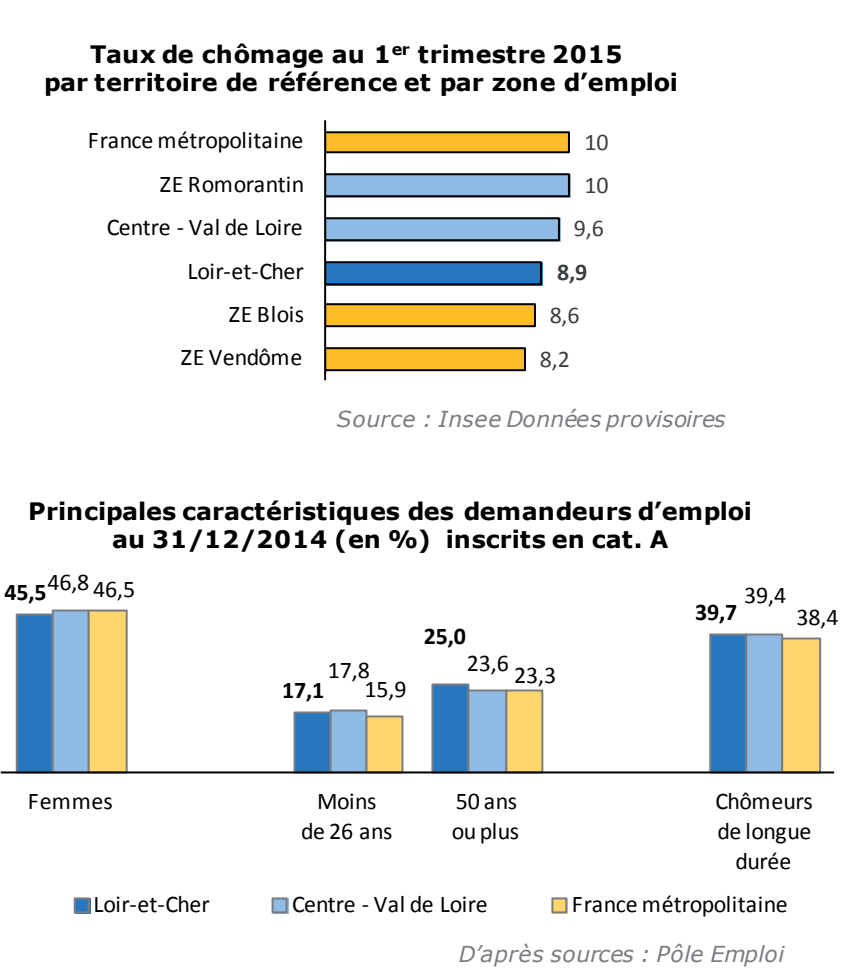
■ 15 845 demandeurs d'emploi de catégorie A fin 2014

▲ Un **taux de chômage** (8,9 % au 31/03/2015) qui se maintient à un niveau inférieur à celui de la région et de la France dans les zones d'emploi de Blois et Vendôme.

▲ En **2014**, le **nombre de demandeurs d'emploi** de catégorie A (n'ayant pas travaillé le mois précédent) **augmente plus modérément** en Loir-et-Cher (+ 2,2 %) qu'en région ou en métropole (5,4 %) et cette tendance se poursuit au cours des 8 premiers mois de l'année 2015.

▲ La part des **chômeurs de longue durée s'accroît** et avoisine celle observée pour les autres territoires de référence : **39,7 %** d'inscrits depuis 1 an ou plus et **20,6 %** depuis 2 ans ou plus, soit 4 points de plus qu'en 2013.

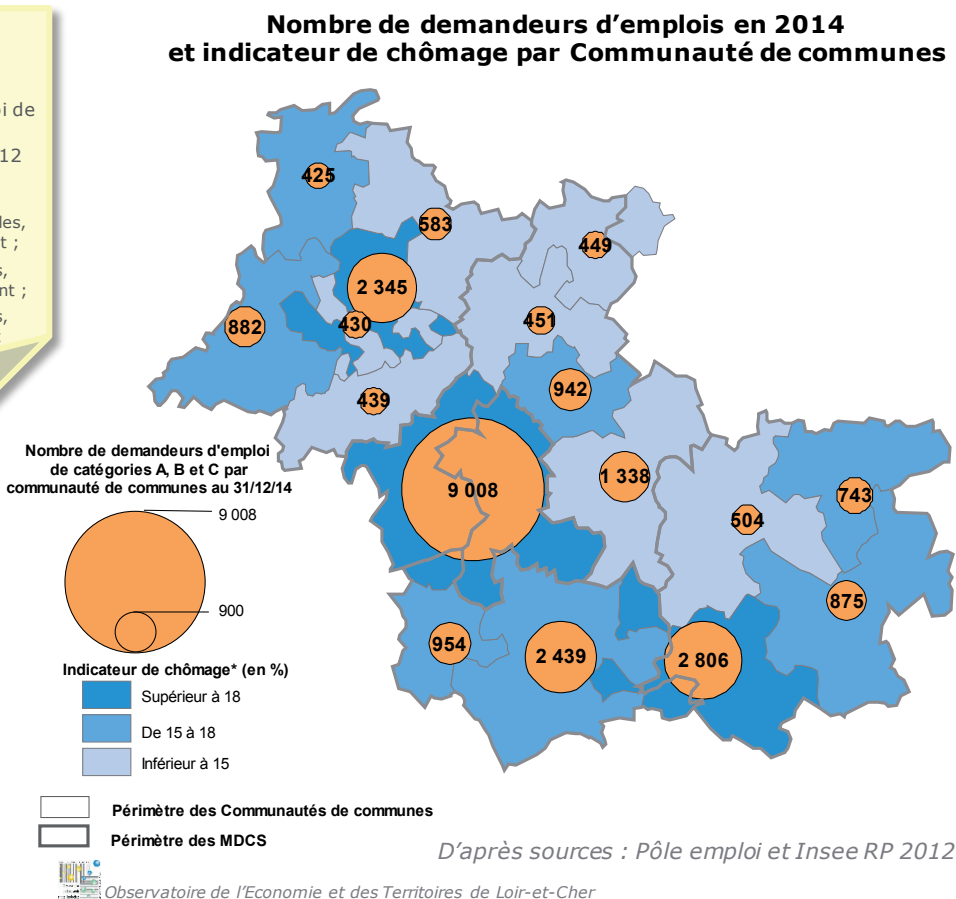
▲ Une **proportion plus élevée** de demandeurs d'emploi **de 50 ans ou plus (25 %)**.



Indicateur de chômage :

Ratio Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C* au 31/12/2014 / population active de 15 à 64 ans en 2012

* Cat A : personnes immédiatement disponibles, n'ayant pas du tout travaillé le mois précédent ;
Cat B : personnes immédiatement disponibles, ayant travaillé moins de 78 h le mois précédent ;
Cat C : personnes immédiatement disponibles, ayant travaillé plus de 78 h le mois précédent

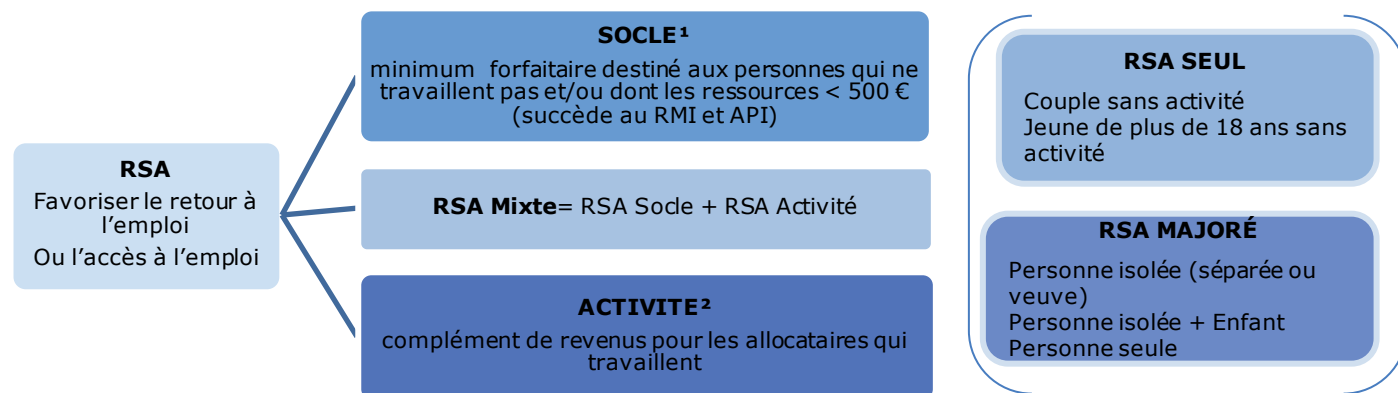


II - LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Depuis 2009, année de généralisation du RSA, le département enregistre **40 % de foyers bénéficiaires supplémentaires**. La hausse est moindre en région (+ 33 %) ou en métropole (+ 29 %). La **situation reste cependant moins défavorable en Loir-et-Cher** : moins de 7 % de la population est couverte par le dispositif, comme en région (0,8 point en dessous du ratio national).

L'année **2014** se caractérise par un **ralentissement important de l'augmentation du nombre de bénéficiaires n'ayant aucune activité professionnelle** (RSA socle seul). Celui-ci a été plus marqué dans le département.

Deux tiers des bénéficiaires du RSA socle seul sont des hommes seuls ou des femmes seules avec enfants, un quart a 50 ans ou plus et **30 % sont dans le dispositif depuis 5 ans ou plus**.



■ Des entrées plus nombreuses dans le RSA activité seul en 2014

9600 bénéficiaires du RSA fin 2014

Une augmentation moins soutenue du nombre de bénéficiaires du RSA en 2014 (+ 6,6 %) qu'en 2013 (+ 10,1 %) mais qui reste supérieure à celle observée en Centre – Val de Loire (+ 6,4 %) ou en France métropolitaine (+ 6 %).

▲ La hausse concerne désormais majoritairement des personnes exerçant une activité professionnelle partielle. L'évolution est particulièrement importante pour les bénéficiaires du **RSA activité seul** (+ 15 % en 2014).

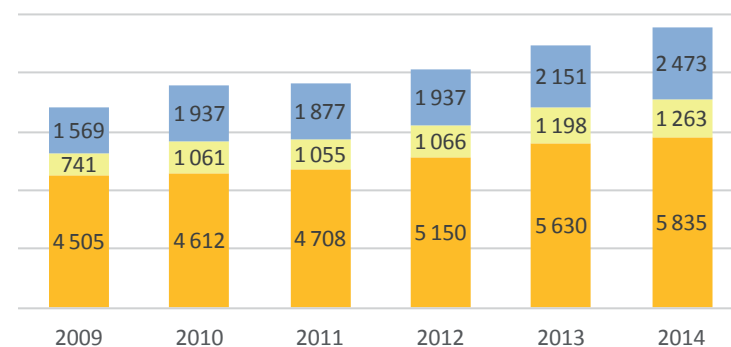
▲ Après deux années de forte augmentation (+ 9%), la **hausse** du nombre de bénéficiaires du **RSA socle** est **modérée** en 2014 : + 3,6 % et cette situation est plus favorable en Loir-et-Cher que dans les autres territoires de référence.

Répartition des bénéficiaires selon l'allocation perçue en 2014



Sources : Conseil départemental 41

Hausse régulière du nombre de bénéficiaires du RSA



■ socle seul ■ socle et activité ■ activité seul

Sources : CAF, MSA

■ Moins de population couverte par le RSA qu'en moyenne nationale

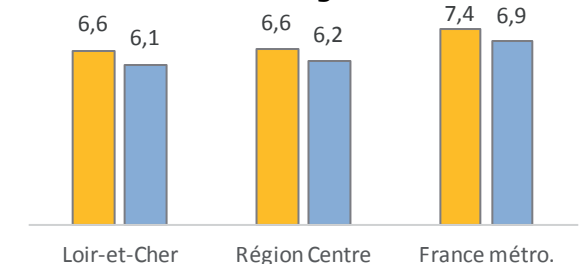
▲ La proportion d'allocataires, désormais proche de celle de la région, reste cependant inférieure au niveau national.

▲ En tenant compte des ayants-droit, le Loir-et-Cher compte 6,6 personnes couvertes pour 100 habitants en 2014, se plaçant au **45^e rang** des 96 départements.

300 demandes/mois

▲ En 2014, on compte 3 596 demandes de RSA (les ¾ ayant abouti à l'ouverture de droits), contre 3 626 en 2013, soit une baisse de 0,7%. Le rythme mensuel moyen est de 300 demandes (302 en 2013).

Des ratios par habitants et par actifs similaires à ceux de la région en 2014

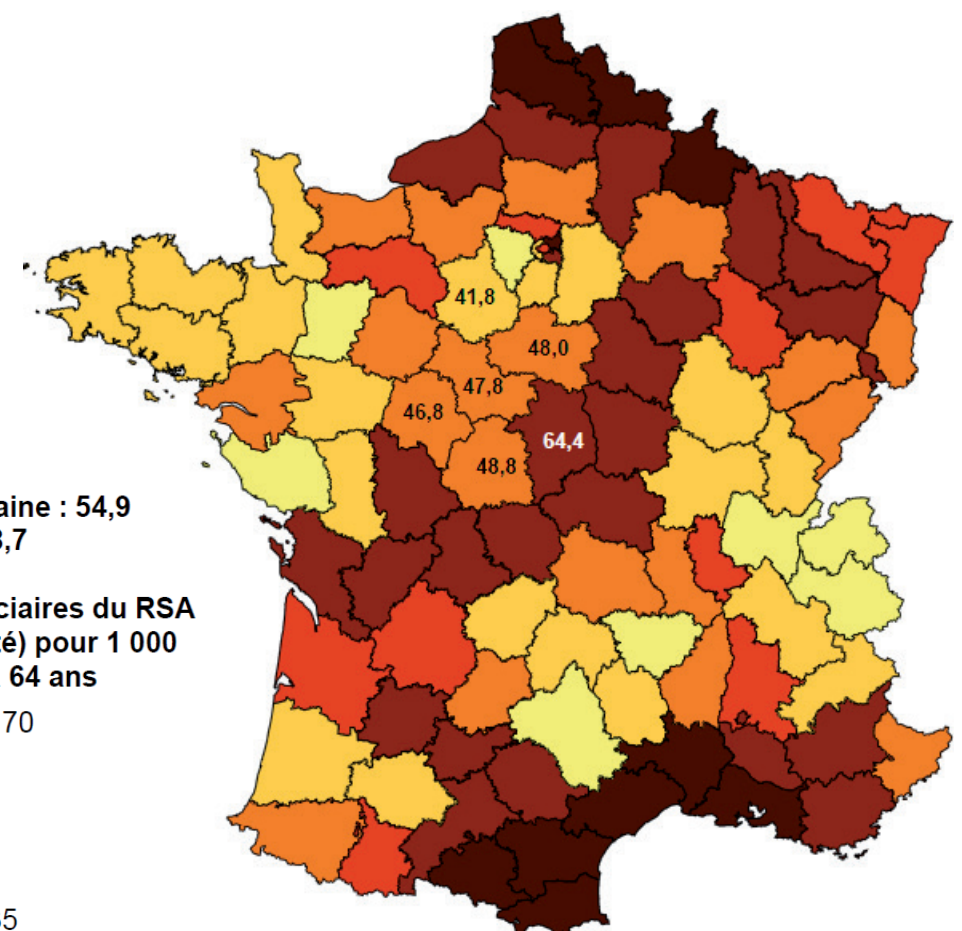


■ Nb de personnes couvertes par le RSA pour 100 hab.

■ Nb d'allocataires pour 100 actifs ou inactifs non étudiants, non retraités de 20 à 64 ans

Sources : DREES, d'après CAF, MSA, Insee (estimations au 01/01/2014 et RP 2012)

Nombre de bénéficiaires du RSA pour 1 000 personnes de 15 à 64 ans



Sources : DREES, d'après CAF, MSA, Insee (RP 2012)

L'allocation RSA et ses bénéficiaires

▲ 44 % des bénéficiaires du RSA sont des **personnes seules** (des hommes dans près de 2 cas sur 3).

▲ Cette proportion est supérieure parmi les bénéficiaires du **RSA socle seul (51 %)**.

▲ Le RSA socle compte également une forte proportion de **femmes seules avec enfants (29 %)**.

▲ Globalement, la **moitié** des bénéficiaires sont des **ménages avec enfants**, les deux tiers parmi ceux percevant le RSA activité seul.

▲ Les **familles monoparentales** représentent **32 %** des bénéficiaires, 37 % de ceux au RSA activité seul.

▲ On compte en moyenne 1,3 personnes par foyer bénéficiaire.

▲ Une **majoration** est attribuée aux personnes isolées avec enfants à charge ou à naître. **1 154** personnes en sont bénéficiaires au 31/12/14, dont 760 uniquement pour le RSA socle.

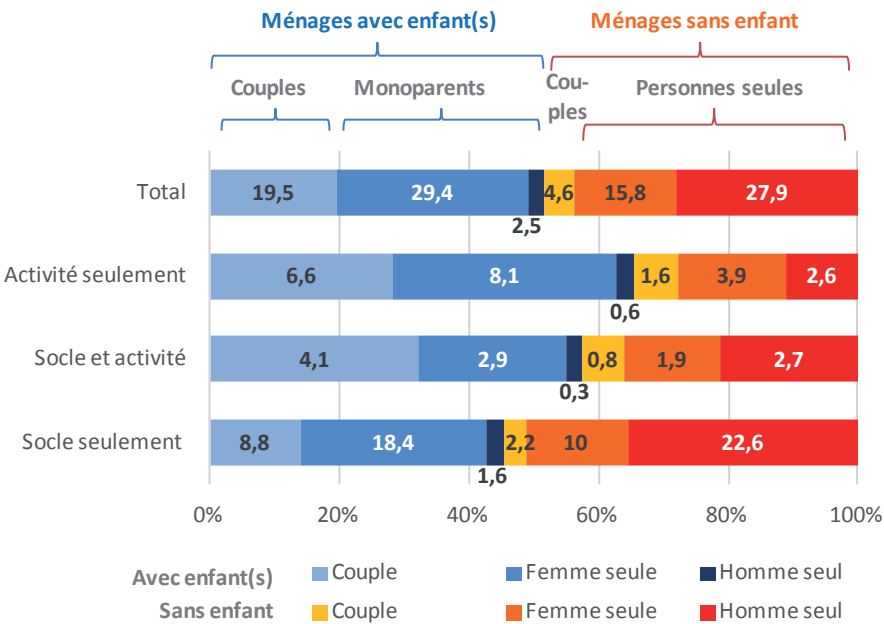
▲ **728 jeunes de moins de 25 ans**¹ ont des droits ouverts ou suspendus fin 2014, soit **7 %** des bénéficiaires. Ils sont proportionnellement **plus nombreux** dans les territoires des MDCS de **Sud-Loire et Nord-Loire – Pays de Chambord**.

▲ A l'inverse, un **bénéficiaire sur 4 a 50 ans ou plus en Vendômois** contre moins d'**1 sur 5** dans les territoires de **Blois-Agglomération et Nord-Loire**.

1 – Les allocataires âgés de 18 à 24 ans sont principalement des parents isolés. Seulement 24 personnes justifiant d'une certaine durée d'activité professionnelle ont bénéficié du « RSA jeune » en 2014 (38 en 2013).

NB : En page suivante, les données relatives à l'âge des bénéficiaires et à l'ancienneté dans le dispositif sont extraites de l'outil Solis du Conseil départemental à partir des fichiers BEMRSA Cafet Msa. Elles prennent en compte les droits ouverts et versables au 31/12/2014 ainsi que des droits suspendus. Seuls les droits clos et refusés au 31/12/2014 ne figurent pas dans ces données.

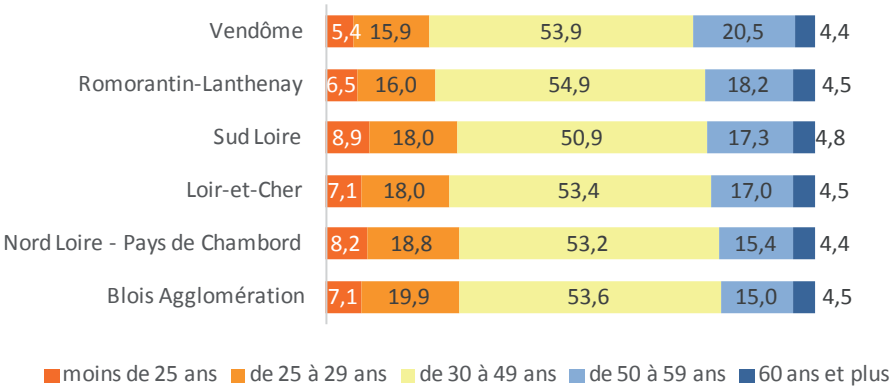
Une plus forte proportion de ménages avec enfants parmi les bénéficiaires du RSA ayant une activité au 31/12/2014



Les chiffres indiquent le pourcentage du total des bénéficiaires. Par exemple, les couples avec enfants qui perçoivent le RSA activité seul représentent 6,6 % de l'ensemble des bénéficiaires du RSA, ces couples avec enfants représentant 28 % des bénéficiaires du RSA activité seul.

Sources : Conseil départemental 41

Des bénéficiaires du RSA plus âgés en Vendômois



Source : Conseil départemental 41

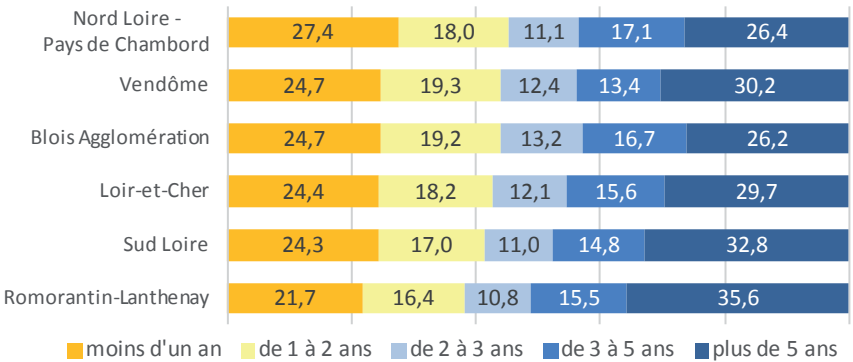
▲ 57 % des bénéficiaires du RSA sont dans le **dispositif** depuis au moins 2 ans et **30 %** y sont **depuis 5 ans ou plus**, soit plus de **3 000 foyers concernés**.

▲ L'ancienneté est plus importante dans le **Romorantin** : 62 % sont au RSA depuis au moins 2 ans et près de **36 % depuis au moins 5 ans** et seulement 22 % sont entrés au cours de l'année 2014 contre plus de 24 % dans le reste du département (27 % en Vendômois).

▲ **Sud-Loire** enregistre également une **proportion élevée** de foyers présents depuis **5 ans ou plus : 33 %**.

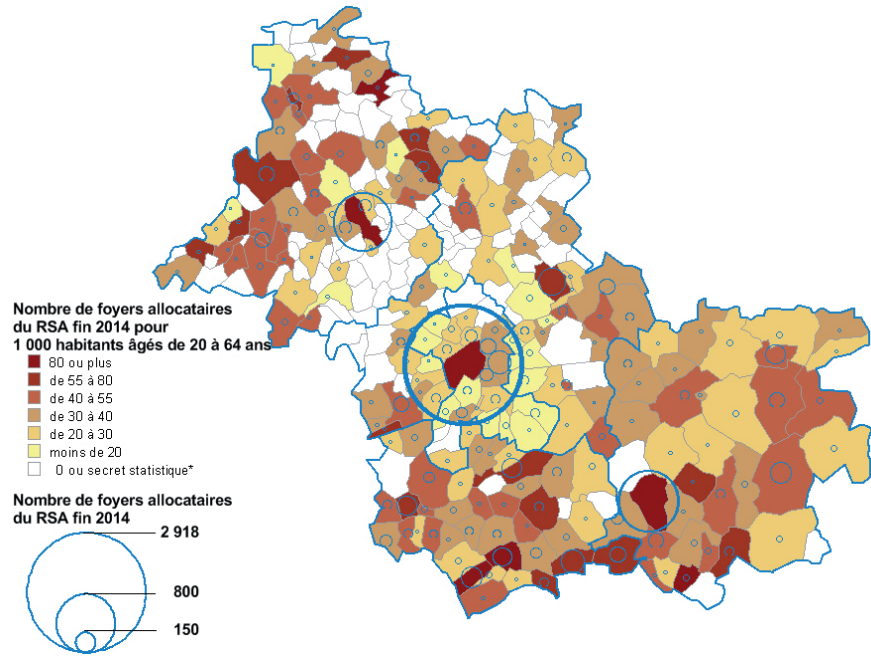
▲ Si on rapproche le nombre de foyers bénéficiaires de la population de la tranche d'âge concernée, on constate une **plus forte présence de bénéficiaires du RSA dans les 3 villes principales**, ainsi que dans les plus grosses communes de la **Vallée du Cher** : Saint-Aignan, Noyers, Selles-sur-Cher, Montrichard (ratio supérieur à 66 %) ainsi qu'à Contres.

Des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif depuis plus longtemps dans le sud du département



Source : Conseil départemental 41

Les foyers bénéficiaires du RSA par commune au 31/12/2014 et nombre pour 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans



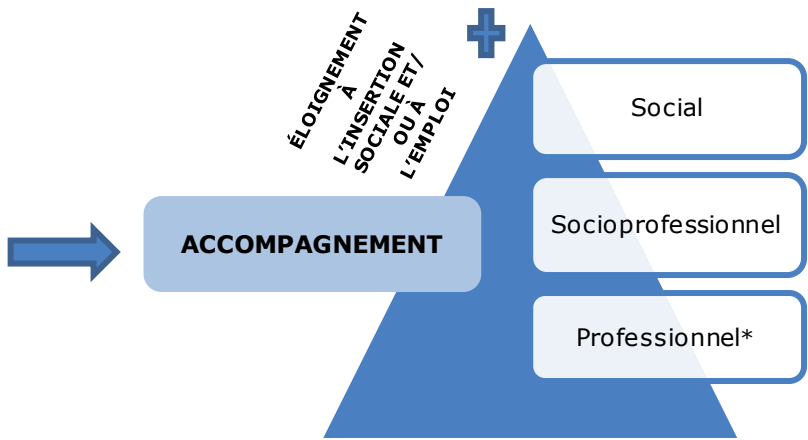
D'après sources : CNAF, MSA, Insee – RP 2012

Observatoire de l'Economie et des Territoires

Parcours : évaluations et orientations dans le dispositif RSA

Les bénéficiaires du RSA entrent dans le **périmètre des droits et devoirs qui induit pour eux** :

de rechercher un emploi
OU
d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité
ET
De contractualiser une démarche d'insertion avec son référent de parcours (CER)

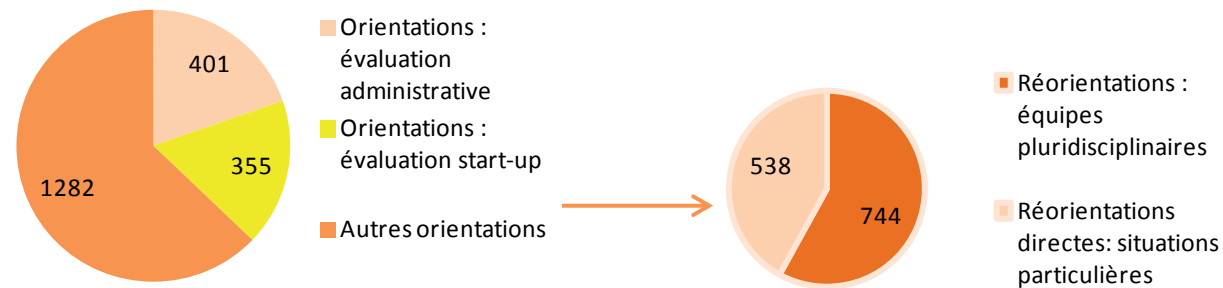


* Les personnes en accompagnement professionnel font l'objet d'un PPAAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) par pôle emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Conseil départemental de Loire-et-Cher a internalisé l'action d'évaluation-orientation des entrants dans le dispositif RSA.

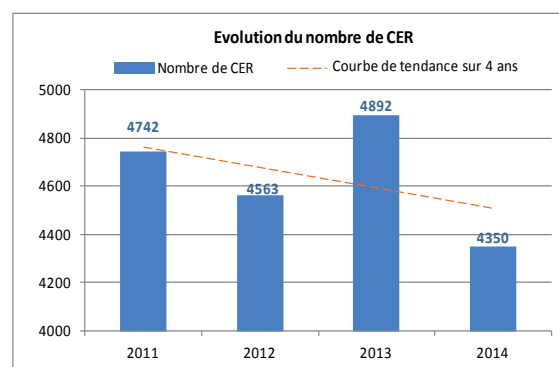
Deux chargées d'orientation affectées au service insertion sont en charge de réaliser l'analyse du dossier administratif du bénéficiaire RSA nouvel entrant soumis aux droits et devoirs. A l'issue de cette évaluation administrative elles préconisent une orientation vers le référent le plus adapté ou sollicitent si nécessaire une étude plus approfondie de la situation par un prestataire externe qui rencontre le bénéficiaire (Start-up).

Évaluations et orientations des Bénéficiaires du RSA



Contrat d'Engagement Réciproque (CER)

▲ **4 350 CER sont comptabilisés dans le département**, dont 994 correspondent à des premiers contrats et 3 356 à des renouvellements. Parmi eux 2 389 sont des contrats à visée sociale et 1961 à visée socioprofessionnelle



Qu'est ce que le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ?

- Le CER est un contrat conclu entre un bénéficiaire du RSA et le Président du Conseil départemental ayant pour objectifs :
 - ✓ De définir un plan d'actions d'insertion
 - ✓ Être un support d'entretien pour le référent et pour le bénéficiaire
 - ✓ Et être un outil prospectif pour le service insertion

À noter que les personnes en accompagnement professionnel font l'objet d'un PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi) par Pôle emploi

Un nouveau partenariat : « Pôle emploi-mission RSA »

L'année 2014 a été marquée par la déconcentration complète de la validation des CER dans les MDCS à compter de mi-octobre.

La diminution du nombre de CER s'explique principalement par la fin du marché de l'accompagnement socioprofessionnel jusqu'alors confié à un prestataire extérieur, remplacé par le partenariat Pôle emploi-mission RSA.

Le remplacement du prestataire par pôle emploi-mission RSA explique la baisse du nombre de CER car le contrat avec le bénéficiaire prend la forme spécifique d'un PPAE (projet personnalisé d'accès à l'emploi).

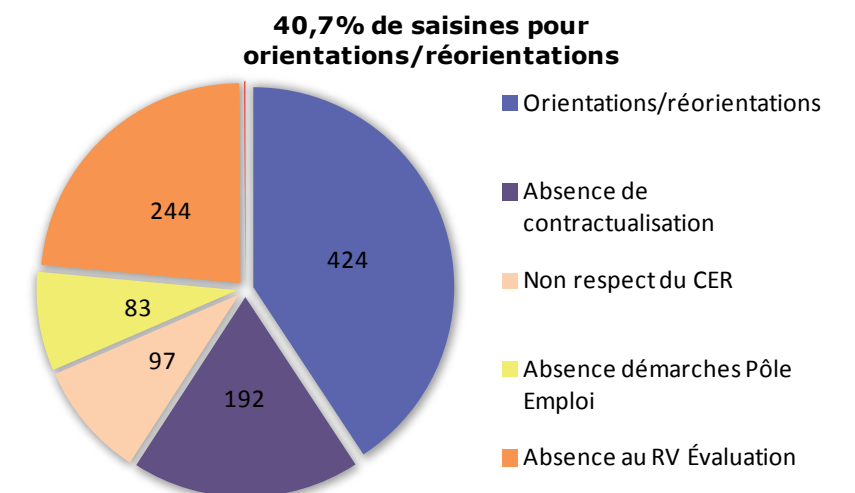
Les équipes pluridisciplinaires

▲ **1 710 dossiers** ont été traités, pour 1 054 bénéficiaires concernés, soit **21,01% de plus qu'en 2012**, du fait que certains dossiers sont présentés plusieurs fois en équipe pluridisciplinaire.

▲ **La moyenne mensuelle** de dossiers traités a augmenté de **21,09% par rapport à 2012**. Cette augmentation est liée à une meilleure appropriation par les différents référents de parcours RSA ainsi que par l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

▲ **1 754 décisions** rendues dont **23% de sanctions** et **36% d'orientations ou réorientations** vers un accompagnement professionnel (20%), socioprofessionnel (22%) ou **social (55%)**

La loi prévoit la mise en place d'équipes pluridisciplinaires en cas de non-respect des devoirs du bénéficiaire du RSA. Ces équipes, au nombre de trois, sont composées de représentants du Conseil départemental, de l'insertion sociale et professionnelle, des bénéficiaires du RSA.



Depuis le 1^{er} novembre 2012, le Département de Loire-et-Cher a revu ses procédures de sanctions pour les bénéficiaires du RSA qui ne respectent pas les démarches d'insertion (décret n° 2012-294 du 1^{er} mars 2012 relatif aux procédures d'orientation, de suspension et de radiation applicables aux bénéficiaires du RSA) : le fait que la première sanction soit plus élevée incite les bénéficiaires à reprendre rapidement leurs démarches pour percevoir à nouveau l'allocation. Ceci explique la diminution des sanctions amorcée en 2013 et confirmée en 2014, et l'effet positif de ce durcissement.

La gestion administrative du dispositif

Le Conseil départemental assure le financement du RSA socle seulement. Il est également responsable de l'attribution et du versement de l'allocation, de la suspension et de la radiation du dispositif. Il gère également les recours administratifs et contentieux et prend en charge la gestion des indus de RSA socle et des demandes de remise de dettes de RSA socle.

L'année 2014 a été marquée par une augmentation de 10,8 % du montant consommé par rapport au budget 2013 (une conséquence de la progression du nombre de bénéficiaires sur l'année).

▲ **1485 décisions d'opportunités** ont été traitées en 2014

Qu'est ce qu'une décision d'opportunité ?

C'est une procédure de traitement des cas complexes de calcul de l'allocation au premier rang desquels se trouvent :

- Les travailleurs indépendants,
- Les étudiants et les étrangers en situation régulière,
- Les auto-entrepreneurs,
- Certaines décisions d'ouverture, de suspension et de radiation

III - LES AIDES À L'INSERTION

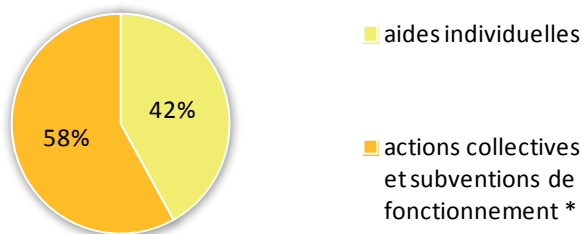
La validation des aides à l'insertion a été déconcentrée en MDCS au mois d'octobre 2014, au même moment que les CER et apporte un appui dans la recherche d'emploi, l'accès à l'information, la garde des enfants et tout autre élément pouvant constituer un frein à l'accès à l'emploi des personnes.

■ Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Ce dispositif, créé par la loi du 29 juillet 1992 dont l'entière responsabilité a été transférée aux départements par la loi du 13 août 2004, a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de 18 à 24 ans révolus. Ce dispositif est composé d'aides individuelles, d'actions collectives et subventions de fonctionnement* essentiellement axées sur la problématique de mobilité (location de deux roues, permis de conduire, formation PSC1) et l'insertion professionnelle.

* notamment pour les trois missions locales du département (Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme), soit 520 accordées (-3,70% par rapport à 2013).

288 694 € de financement réparti de manière égale



■ Les contrats aidés

Les contrats aidés (CUI- Contrat Unique d'Insertion) se décomposent en deux principales familles:

- les CUI-CIE à destination du secteur marchand,
- les CUI-CAE à destination du secteur non-marchand.

Les contrats aidés peuvent être prescrits pour les bénéficiaires du RSA se situant dans le périmètre des droits et devoirs. En 2014, le Conseil départemental a assuré le financement de 242 CUI dont 186 dans les structures IAE et 56 pour les autres types d'employeurs.

Du Programme Départemental d'Insertion 2014-2018 aux 5 Plans Locaux d'Insertion

Le PDI est un outil qui assure efficacité et cohérence entre les différents acteurs de l'insertion, les agents du Département, les partenaires, les institutions, les employeurs, les associations qui œuvrent chaque jour au service du public.

Par ses propositions placées sous le signe de la clarté et de la coopération, ce document présente une offre d'insertion globale, du social au professionnel, en veillant à s'adapter aux réalités territoriales.

Ses objectifs :

- améliorer le pilotage et l'efficacité de notre politique,
- construire avec chaque usager un parcours individualisé et progressif,
- fournir une offre d'insertion adaptée aux usagers, aux acteurs économiques et aux territoires.

Le PDI 2014-2018 a été approuvé en session du Conseil départemental le 19 décembre 2013.

Pour adapter sa politique d'insertion au plus près des territoires, le Conseil départemental a décidé de décliner le PDI en 5 PLI (Plans locaux d'Insertion) correspondant aux territoires des 5 MDCS. Une démarche participative a été enclenchée en 2014 avec des réunions thématiques sur chaque territoire associant tous les partenaires de l'insertion pour identifier les principaux constats et préconiser les actions prioritaires à mettre en œuvre.

IV - L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : PLUS DE 1 300 SALARIÉS EN INSERTION

L'insertion par l'activité économique

18 structures en 2014, dont 5 associations intermédiaires 5 chantiers d'insertion 2 régies de quartiers 4 entreprises d'insertion 2 entreprises de travail temporaire d'insertion

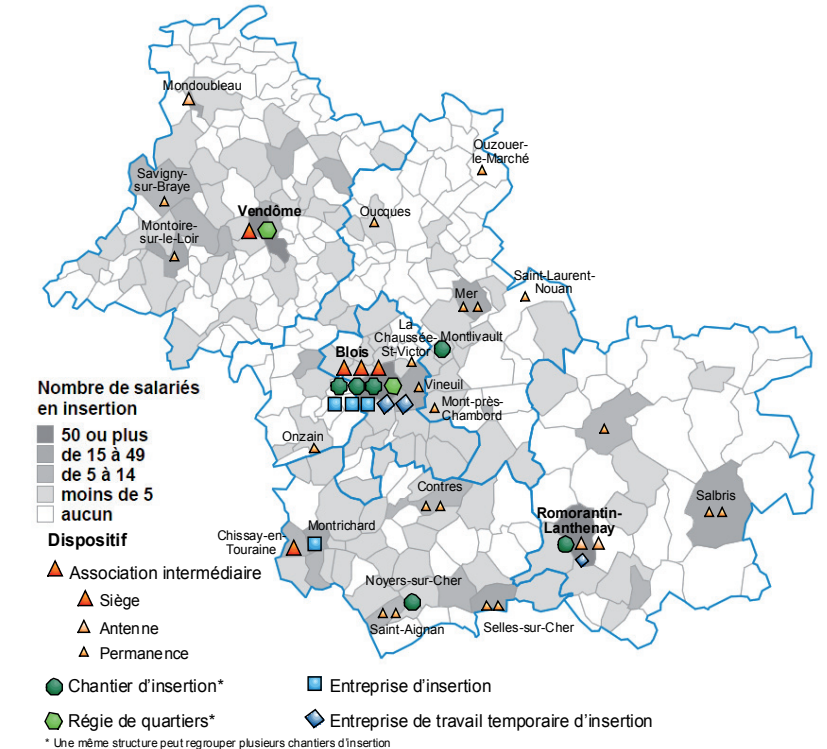
▲ **1 329 salariés en insertion.** L'effectif global est en **baisse régulière depuis 5 ans** du fait d'une réduction du nombre de personnes mises à disposition via les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion. Parallèlement, le **nombre de salariés bénéficiant d'un CDD d'insertion (CDDI) a augmenté**, notamment dans les chantiers d'insertion. Le **volume global d'heures travaillées** en IAE reste ainsi relativement **stable** depuis 3 ans (proche de 430 000 heures).

▲ Le **tiers des postes** (33,8 %) est occupé par des **bénéficiaires du RSA**.

▲ Les structures ont accueilli **davantage de personnes de plus de 50 ans** (26 % contre 19 % en 2013).

▲ Près de **3 salariés sur 10 ont accédé à un emploi durable à leur sortie** (comme en 2013), 17 % à un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois ou contrat aidé hors SIAE) et 17 % à une formation, une autre SIAE ou une structure adaptée.

Localisation des structures d'insertion par l'activité économique et répartition des salariés en insertion en 2014

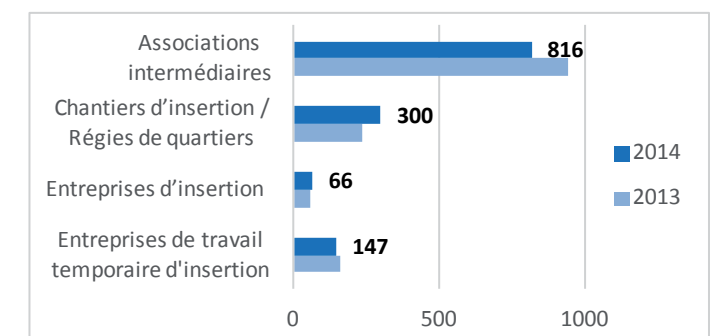


D'après sources : DIRECCTE, Structures d'insertion par l'activité économique



Observatoire de l'Economie et des Territoires

Nombre de salariés en insertion par dispositif en 2013 et 2014



D'après sources : DIRECCTE, Structures d'insertion par l'activité économique

Pour aller plus loin :

L'insertion par l'activité économique en Loir-et-Cher en 2013 – Bilan statistique :

http://doc.pilote41.fr/fournisseurs/observatoire/tdb_stat/FThem126.pdf

Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>

Programme départemental d'Insertion : http://www.le-loir-et-cher.fr/fileadmin/cq41/Services_en_ligne/etre_accompagne/insertion_logement/pdi



LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

I - LE LOGEMENT

68 % des ménages du département sont **propriétaires de leur logement**, soit 10 points de plus qu'en France métropolitaine (**13^e rang** national). La part des maisons individuelles y est très élevée : 80 %. Le territoire de Nord Loire – Pays de Chambord se distingue avec 78 % de propriétaires et 92 % de maisons. Plus généralement, les maisons individuelles constituent l'essentiel du parc dans les territoires ruraux (90 % ou plus dans de nombreux territoires).

Le **parc social** gagne une centaine de logements en 2014. Il reste cependant **assez peu développé : 20 700 logements** HLM, soit 622 pour 10 000 habitants (46^e rang). Il représente **14 % des résidences principales** (près de 17 % dans la région Centre). Il est par ailleurs très concentré dans quelques villes, notamment à Blois 40 % des logements sociaux pour 16 % de la population départementale) et Vendôme.

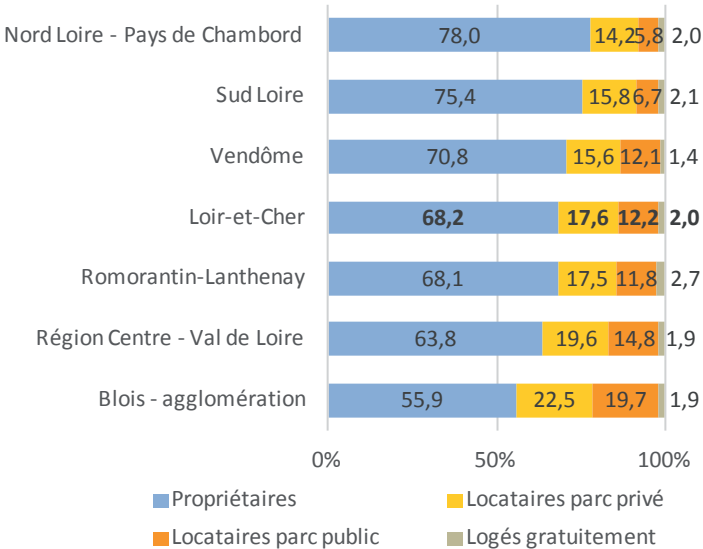
Les difficultés des locataires semblent s'aggraver dans le parc public comme dans le parc privé. 529 procédures d'expulsion ont été engagées en 2014 contre 464 deux ans plus tôt. Selon les bailleurs sociaux, plus d'un locataire sur 10 aurait 3 mois ou plus d'impayé de loyers et le nombre de contentieux augmente.

Les trois principales villes regroupent la plupart des structures d'accueil d'urgence ou d'insertion et représentent 91 % des demandes d'hébergement ou de logement qui transitent par le 115.

■ Davantage de propriétaires et de maisons individuelles en Loir-et-Cher

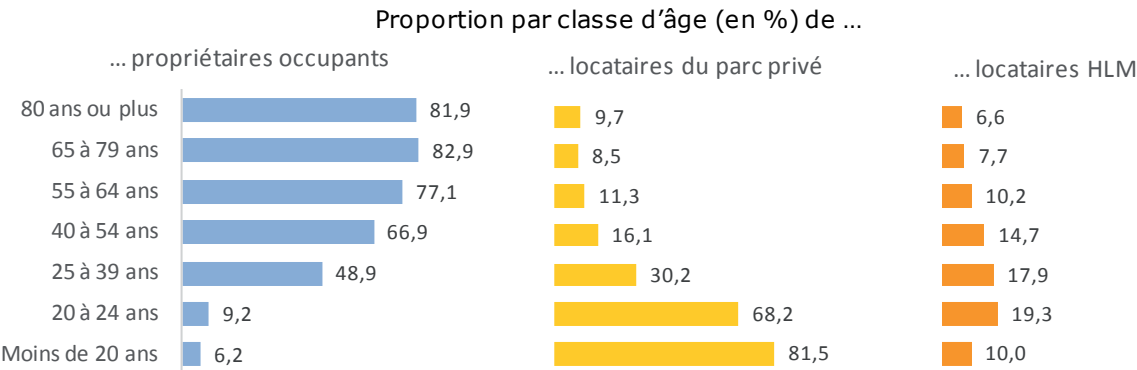
- ▲ 178 481 logements en 2012, dont 146 867 résidences principales.
- ▲ Une **forte proportion de propriétaires : 68,2 %** contre 63,8 % en Région Centre et 57,8 % en moyenne nationale.
- ▲ Un ménage sur 8 occupe un logement HLM contre plus d'1 sur 7 dans les territoires de référence.
- ▲ Les **jeunes de moins de 25 ans** sont généralement **locataires** (9/10 contre 3/10 en moyenne), davantage dans le parc privé, plus étoffé.
- ▲ Plus du quart des jeunes de moins de 20 ans disposant d'un logement autonome occupent un meublé (8 % entre 20 et 24 ans).
- ▲ Après 40 ans, plus de 8 sur 10 résident dans une maison.

Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation (en %)



D'après source : Insee – RP 2012, exploitation principale

Statut d'occupation selon l'âge de la personne de référence



D'après source : Insee – RP 2012, exploitation principale

■ Un parc de logements sociaux peu dense : 14 % des résidences principales

20 700 logements sociaux répartis dans 157 communes.

▲ **Forte concentration du parc** dans les villes de **Blois (36 %** des résidences principales), **Vendôme (32 %)** et en Sologne.

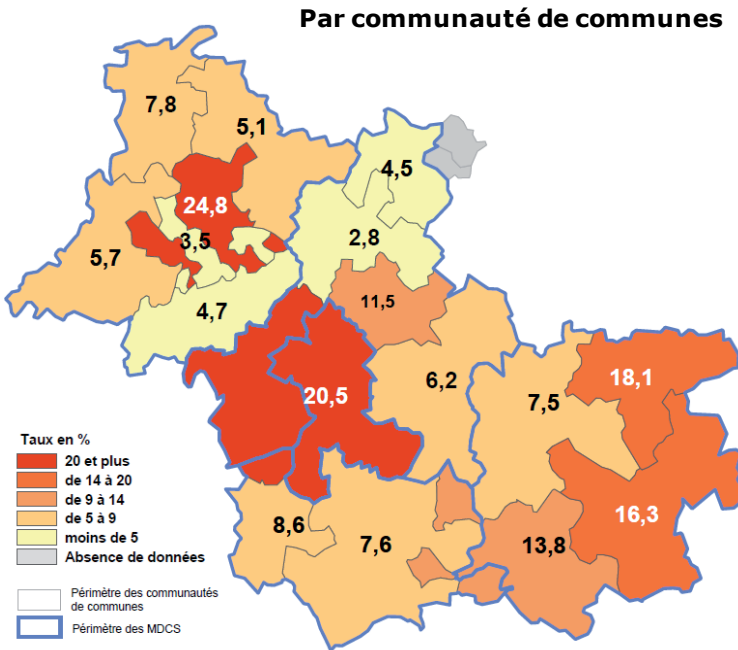
▲ **2 450 attributions de logements sociaux** ont été réalisées en 2013 selon l'AFIDEM.

▲ **Les 2/3 des ménages entrant disposent de faibles ressources** (inférieures à 60 % des plafonds¹) et **38 % sont des ménages pauvres** (revenus inférieurs à 30 % des plafonds).

▲ **7 attributions sur 10** sont assorties d'une garantie : **FSL** (dans 1 cas sur 3) ou **Locapass**.

1 - Les ressources correspondent à la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes composant le ménage. Les plafonds applicables en 2014 sont, par exemple, de 20 013 € pour une personne seule, 38 008 € pour un couple avec 2 enfants ou 1 personne avec 2 enfants à charge.

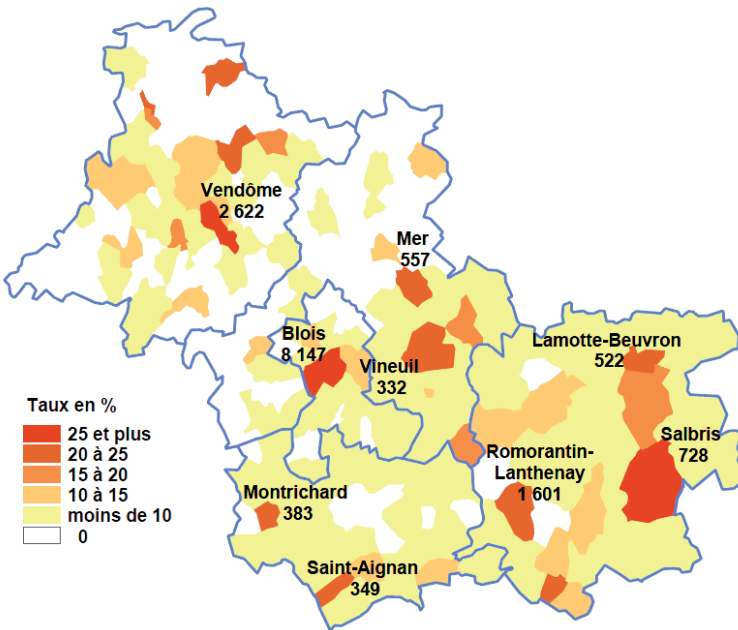
Nombre de logements HLM au 1er janvier 2014 rapporté au nombre de résidences principales



D'après sources : DDT (RPLS 2014) et INSEE - RP 2012

Observatoire de l'Economie et des Territoires

Par commune



D'après sources : DDT (RPLS 2014) et INSEE - RP 2012

■ Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Accès

▲ Le FSL peut intervenir si la proposition de logement ne génère pas une charge de loyer résiduel supérieur à 30% des revenus. Selon des règles très précises, il peut accorder des prêts ou des secours pour le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, l'ouverture des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz, les frais de déménagement, l'assurance habitation, une ancienne dette locative.

▲ **1 173 dossiers reçus** pour l'accès (1 261 en 2013), soit **818 dossiers aidés financièrement** et **681 cautionnements accordés**.

Maintien

▲ L'intervention se fait sous conditions, sous forme de prêt et/ou de secours pour une dette de loyer afin de permettre le maintien dans les lieux du locataire.

511 dossiers ont été reçus (contre 658 en 2013) et **227** ont été aidés financièrement.

Énergie

▲ Les aides aux impayés d'énergie ou à l'accès à l'énergie concernent les factures d'électricité, de gaz (EDF/GDF et autres fournisseurs privés), des devis de bois, fuel, bouteilles de gaz...

▲ **2 292 demandes reçues** (contre 2 905 en 2013) pour **1 640 dossiers aidés financièrement**, sous conditions.

Eau

▲ Le FSL Eau et Assainissement a été mis en place dans le cadre de l'application du nouveau règlement intérieur du FSL en Janvier 2014.

Le FSL est un dispositif social, qui, par ses interventions, vise à aider les ménages qui éprouvent des difficultés particulières et temporaires en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou conditions d'existence.

Ces interventions permettent :

- d'accéder à un logement décent et autonome ou de s'y maintenir,
- de faire face aux coûts énergétiques liés à leur logement.



Un nouveau règlement intérieur

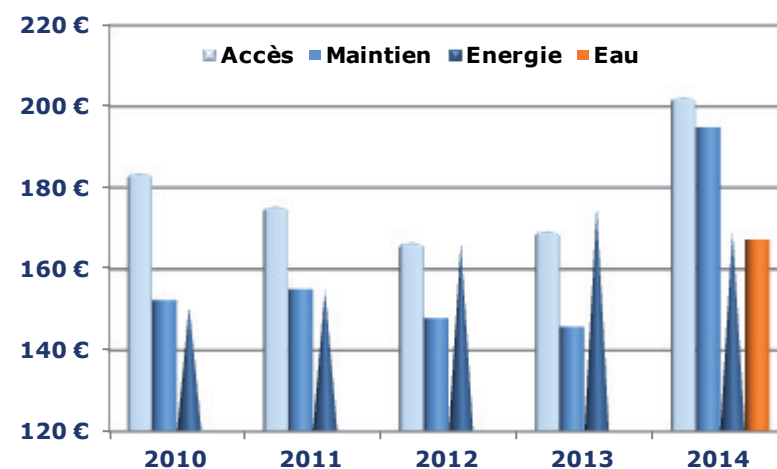
Suite au travail de fond mené au cours de l'année 2013 avec les partenaires concernés par ce dispositif, sa réactualisation a été entérinée, incluant notamment la création d'un fonds de solidarité Eau.

Par arrêté n° D14-003 du Président du Conseil départemental du 17 janvier 2014, le nouveau règlement intérieur du FSL a été mis en application à partir du 20 janvier 2014.

Un Quotient Familial (QF) moyen en nette augmentation

Pour que le FSL puisse intervenir dans le cadre de l'accès, du maintien, de l'énergie et de l'eau des conditions de ressources sont définies : **le ménage bénéficiaire ne doit pas dépasser un quotient familial maximum de 350 €**. Ce dernier a été réévalué dans le nouveau règlement intérieur, auparavant il était de 305 €. Ceci explique que le quotient familial moyen Accès et Maintien qui connaissaient une faible évolution depuis 2011 augmentent très significativement en 2014.

Evolution du Quotient Familial



Source: Fonds de solidarité pour le Logement
Rapport d'activité 2014

Il concerne l'abonnement, la consommation d'eau et la facturation de l'assainissement. Les interventions sont sous forme de secours et/ou de prêts versés directement aux fournisseurs d'eau, ou d'abandon de créance dans le cadre des conventions passées avec 3 fournisseurs.

546 dossiers reçus pour **349 dossiers aidés financièrement**.

Les bénéficiaires

- ▲ Plus de **¾ des bénéficiaires** ont entre **25 et 60 ans**.
- ▲ Les bénéficiaires du RSA sont les principaux bénéficiaires des aides du FSL.
- ▲ **65%** des aides sont attribuées aux **ménages avec enfants**.

En 2014, 155 aides accordées ont été annulées pour 107 bénéficiaires.

Les motifs d'annulation sont divers mais le non relogement dans un délai de six mois après l'accord d'une aide ainsi que le refus des ménages d'accéder au logement représentent toutefois plus de 50% des raisons invoquées.

Source: Fonds de solidarité pour le Logement
Rapport d'activité 2014

280 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social lié au logement (ASLL)

Le FSL intervient en finançant des **mesures d'accompagnement social lié au logement**, soit **89 mesures** par mois en simultanée dans l'année pour un total de **280 ménages** qui en ont bénéficié en 2014 (faible évolution depuis 2009).

Qu'est-ce que L'ASLL ?

Il vise essentiellement une réelle autonomie des familles en favorisant une meilleure utilisation du logement et de ses équipements, une connaissance des devoirs et droits du locataire, la mise en place d'une organisation budgétaire adaptée des ménages pour le paiement des charges liées au logement.

De même, il permet d'accompagner les ménages dans la compréhension de l'existence d'une dette locative et dans la résolution des difficultés repérées afin d'éviter une procédure judiciaire d'expulsion ou l'exécution d'un jugement d'expulsion.

Le cautionnement

Le locataire peut bénéficier d'une garantie d'impayés de loyers sur la 1^{re} année de location. En cas de non règlement du loyer et des charges locatives, le bailleur peut activer ce cautionnement. Toutes les sommes avancées seront remboursées au FSL par le locataire défaillant.

Cela représente **225 216 €** de **dépenses d'investissement**, correspondant notamment aux mises en jeu de garanties et aux prêts accordés, ainsi que **978 236 € d'allocations** et **70 826 € d'admissions en non valeur**.

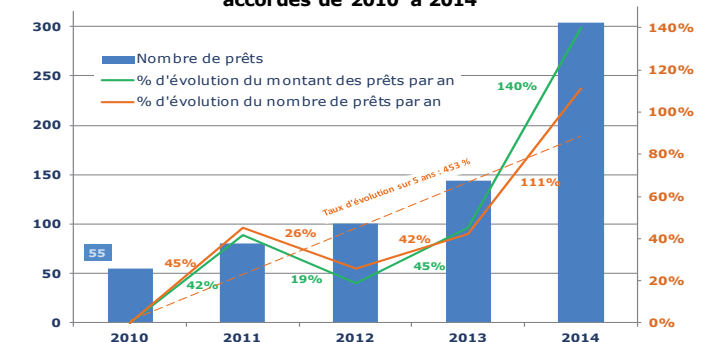
La concrétisation de la volonté d'augmenter les aides sous forme de prêts

En 2014, les recours aux aides sous forme de prêts ont été nettement encouragés et leur nombre a évolué de **144 dossiers** en 2013 à **304 dossiers en 2014**.

Cette volonté, initiée pour l'accès en 2012 a été confirmée par le nouveau règlement intérieur début 2014 et étendue à tous les champs.

Elle répond au besoin de réduire le montant des subventions, plus particulièrement pour l'énergie.

Évolution du nombre de prêts et des montants accordés de 2010 à 2014



34 logements soutenus par la gestion locative

Instituée en 2006, l'aide à la gestion locative est destinée aux associations, CCAS, CIAS ou organismes à but non lucratif pratiquant la sous-location. Elle concerne des logements pris auprès de bailleurs publics et privés, n'ouvrant pas droit à une allocation de logement temporaire ou à une autre subvention.

Cette aide constitue avant tout un outil de soutien au parcours locatif de publics éprouvant des difficultés à se loger. Elle permet aux opérateurs retenus par le Conseil départemental de jouer un rôle actif d'intermédiation locative et à terme de lever les réticences des bailleurs publics comme privés à l'accès au logement de ce public.



Les actions préventives énergie

Avec la participation de l'ADIL-EIE, les opérateurs d'accompagnement social et les gardiens des bailleurs sociaux ont été formés aux gestes d'économie d'énergie et ont pu informer et remettre à l'entrée dans un nouveau logement des kits permettant une meilleure maîtrise de sa consommation d'eau et d'énergie.

Parallèlement, 47 diagnostics énergétiques ont été menés auprès de ménages bénéficiant d'une aide FSL et présentant des consommations d'énergie ou d'eau excessives

L'adaptation et l'amélioration des logements

En 2014, adaptation de:

▲ **4 logements locatifs du parc public,**

▲ **153 logements** occupés par des propriétaires ou des locataires du **parc privé.**

Depuis plusieurs années, le Conseil départemental a décidé de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées en finançant les travaux d'adaptation des propriétaires occupants et des locataires du parc privé ou public.

Le Conseil départemental a signé en 2007 avec le PACT de Loir-et-Cher une convention fixant les missions d'assistance et de conseil réalisées par celui-ci auprès des personnes âgées ou handicapées.

la charte départementale pour la promotion d'un habitat regroupé, adapté aux personnes âgées ou handicapées

Projet mené en partenariat avec le CAUE, l'association des maires, les bailleurs sociaux du département et l'APF, la charte départementale pour la promotion d'un habitat regroupé, adapté aux personnes âgées ou handicapées, a été mise en œuvre sur une démarche volontariste en 2007.

Elle permet d'accompagner le développement de logements adaptés pour personnes âgées et handicapées selon des modalités d'aménagements intérieurs et extérieurs facilitant le quotidien de leurs occupants, ainsi que dans des lieux d'implantation disposant d'un minimum de commerces et de services accessibles.

À ce titre en 2014, **110 000 €** ont été attribués correspondant à la construction de 22 logements.



La Maison Bleue 41

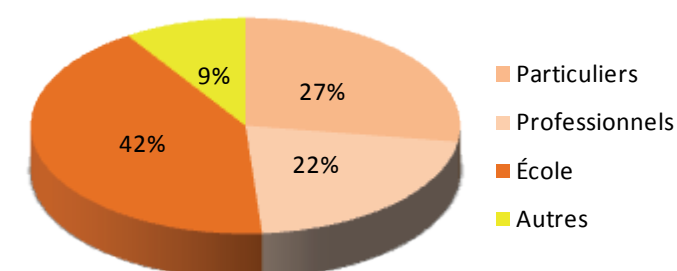
Mise en service en avril 2013, la Maison Bleue 41 est une maison ancienne rénovée qui présente près de 200 solutions de confort et bien-être chez soi ainsi que des adaptations préventives et curatives par rapport à la perte d'autonomie (circulations, restructuration des espaces de vie, aides techniques).

On comptabilise 2250 visiteurs en 2014 (92% d'augmentation par rapport à 2013) et chaque mois entre 200 et 300 visiteurs, exceptés le 1er trimestre et les mois d'été.

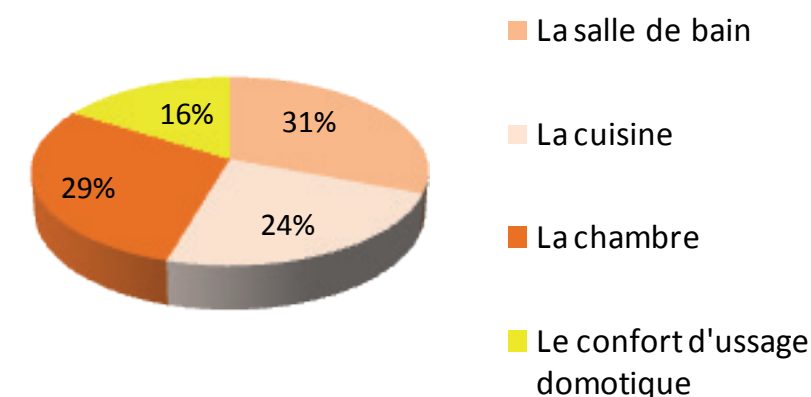
La Maison Bleue attire presque autant de professionnels (secteurs du bâtiment, social et médico-social) que de particuliers. Cette tendance s'est accrue en 2014, tout comme les visites des écoles et centres de formation locaux (près de 25 lycées, collèges et centres de formation continue venus dans le cadre de leurs formations soit près de 40 visites pour les lycées et collèges; 25 formations professionnelles).

Différentes actions ont été menées dont la mise en place d'une enquête de satisfaction (40% de participation), l'installation de 150 étiquettes de prix indicatifs, la préparation de 150 fiches produits, le développement de partenariats (le groupe HUMANIS, l'ADIL, la Mutualité Française, le CICAT surdité, etc) et une salle de réunion a été mise en service.

Répartition des visiteurs



Équipements jugés les plus pertinents



Les équipements jugés les plus pertinents:

Ces intérêts reflètent les attentes de l'ensemble de la population française, les seniors en particulier, quand on les interroge sur leurs attentes en matière d'aménagement du domicile.

98 % des visiteurs ayant complété l'enquête de satisfaction se disent prêts à installer au moins un des équipements de la Maison Bleue 41 chez eux ou chez un proche ou un client.



La maison bleue 41 : La reconnaissance nationale d'une «démarche d'avenir»

Lauréate des Trophées PROMOTELEC 2014 lors de l'appel à projets national, la Maison Bleue 41 a été reconnue comme une réponse concrète pour «rendre son habitat sûr, accessible, adapté, évolutif pour mieux vivre chez soi».



II - LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

▲ Les dispositifs d'accueil et d'hébergement des publics en difficulté se sont renforcés ces dernières années. Le Loir-et-Cher compte désormais plus de **420 places d'hébergement pour des personnes en difficultés sociales ou financières, auxquelles s'ajoutent 230 logements d'insertion ou de sous-location.**

▲ **Le 115**, numéro vert d'appel des sans abri, a enregistré **4 000 appels en 2014** (chiffre en très forte hausse), dont 90 % pour une recherche d'hébergement ou de logement. Près de **9 appels sur 10** concernent une demande sur **Blois**. La sollicitation des **ménages avec enfants** augmente (22 % des appels contre 12 % deux ans plus tôt) ; les **hommes seuls** restent **majoritaires**.

▲ Le SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), en place depuis fin 2010, reçoit des demandes issues de 160 ménages par mois en moyenne, soit 300 personnes. La majorité est orientée vers un dispositif d'accueil d'urgence.

▲ Le **nombre de sollicitations ne pouvant aboutir faute de places disponibles** au moment de la demande ou de possibilité d'accueil dans le secteur géographique demandé **s'accroît** : le SIAO ne peut donner suite à 275 demandes chaque mois (plusieurs demandes successives pouvant provenir d'une même personne).

Principaux dispositifs d'hébergement ou de logement pour ménages en difficulté

Dispositifs	Offre en Loir-et-Cher	Capacité / nombre de logements
Accueil et hébergement d'urgence	- Abri de nuit de Blois - Appartements d'urgence ou hébergements des municipalités, CCAS/CIAS ou associations	20 places 88 logements
Hébergement d'insertion	- 3 CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) - Places de stabilisation	152 places 20 places
Sous-location	- Appartements en sous-location avec ou sans possibilité de bail glissant - Sous-location pour les bénéficiaires du RSA - Intermédiation locative	Environ 190 logements
Logements « adaptés » / « accompagnés »	- 7 maisons relais ou pensions de familles - 1 résidence accueil pour personnes en souffrance psychique - 4 résidences sociales / foyers de jeunes travailleurs - Parc de logement d'insertion du PACT	74 places 10 places 57 places en ALT* 37 logements

* Une Allocation de logement temporaire (ALT) est attribuée aux FJT pour 57 places destinées à un public en difficulté ; la capacité totale des FJT est de 542 places.

Source : DDCSPP, ASLD, CCAS – CIAS, Emmaüs Solidarité, Pact

Pour aller plus loin :
Voir les travaux menés dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : www.pilote41.fr volet social et santé / difficultés de logement
Les Fiches de l'Observatoire
Le Guide des dispositifs d'hébergement et de logement
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>



ENFANCE - FAMILLE

I - L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES ENFANTS

Le Loir-et-Cher compte proportionnellement un peu moins de jeunes qu'en moyenne métropolitaine, notamment en Vendômois, en Vallée du Cher et en Sologne. Néanmoins, avec l'arrivée de jeunes ménages, le département se distingue par une **fécondité parmi les plus importantes de France**, se classant au **9^e rang** des départements métropolitains. L'indicateur conjoncturel de fécondité est de 214 enfants pour 100 femmes en 2013.

Malgré un recul depuis 2010, le niveau des **naissances** reste élevé (**3500** en 2014).

L'offre globale d'accueil des jeunes enfants est plutôt bien développée: 908 places pour 1000 enfants de moins de 3 ans. Le Loir-et-Cher apparaît comme **très bien pourvu en places chez les assistantes maternelles** (au **11^e rang** des départements de métropole), très bien représentées en milieu rural. Il dispose par contre de **peu de places en structures d'accueil collectif (76^e rang)** du fait du faible nombre d'agglomérations importantes.

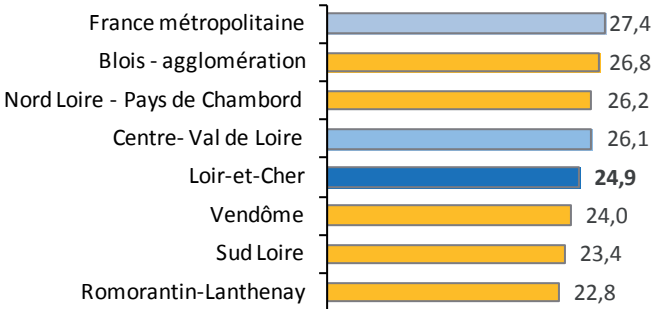
La **part des familles monoparentales** dans les ménages avec enfants figure **parmi les plus faibles** de métropole (**22 %** contre 25 %), plaçant le département au **12^e rang**.

■ Davantage de jeunes autour de l'axe ligérien

82400 jeunes de 0 à 21 ans dont **70250 mineurs**

▲ **24,9 % de la population ont moins de 22 ans** (contre 26,1 % en région, 27,4 % en France métropolitaine).

Poids des moins de 22 ans dans la population (en %)



D'après source : Insee – RP 2012

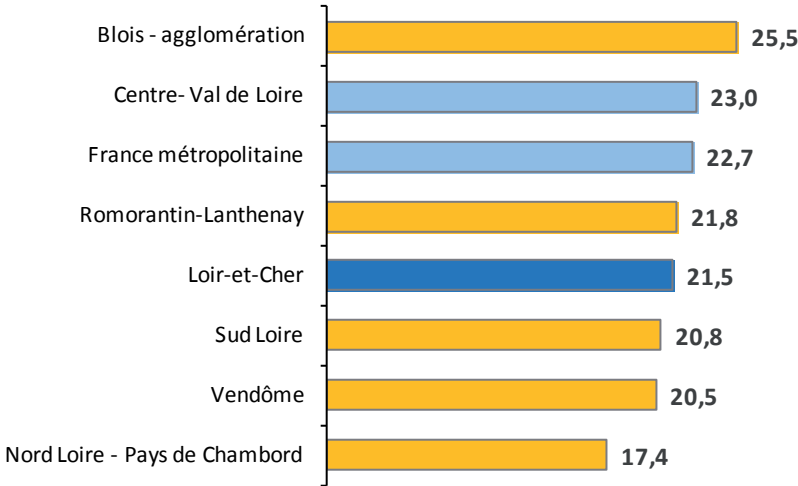
■ Près d'un enfant sur 6 vit dans une famille monoparentale

▲ **47 800 familles avec enfants en 2012** en Loir-et-Cher, dont 37 540 couples avec enfants, **10270 familles monoparentales** (soit **21,5 %**)

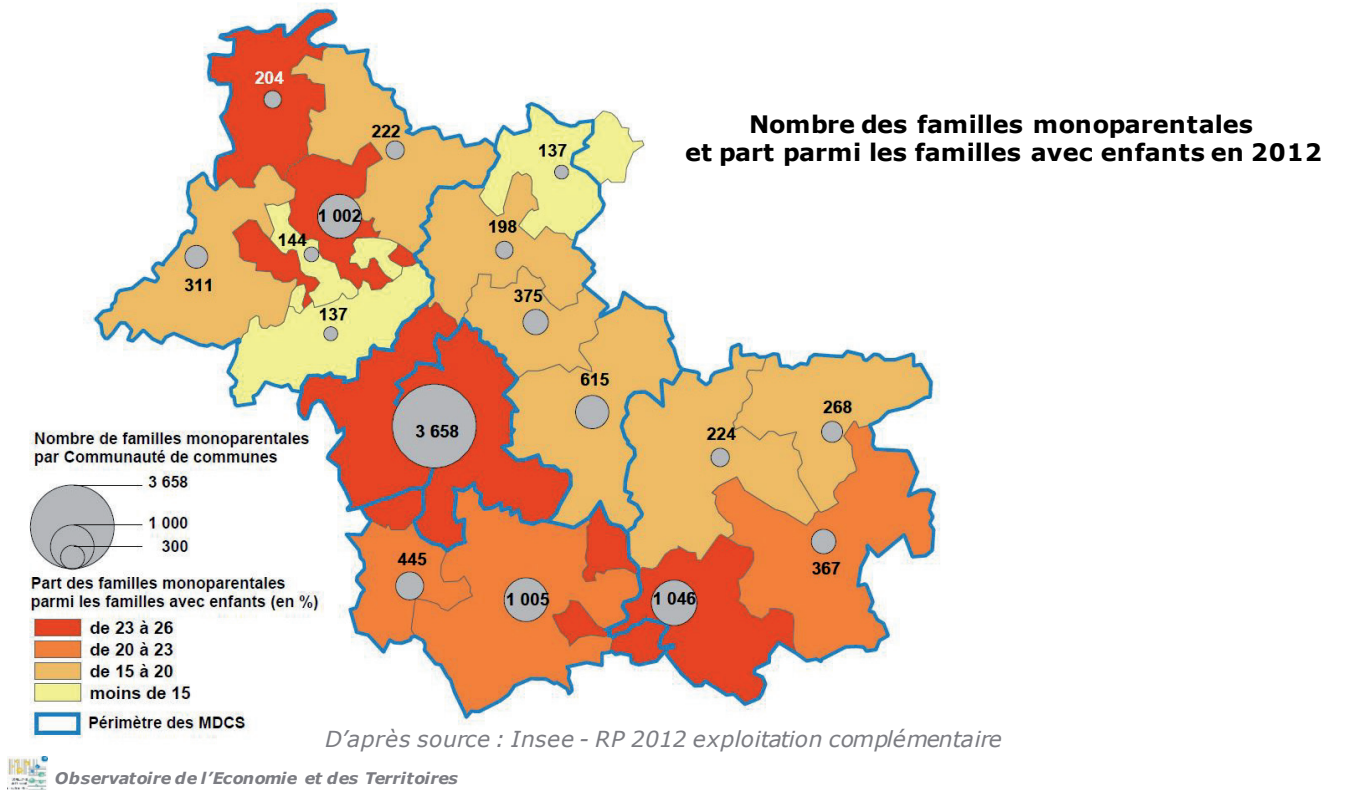
▲ La **proportion** de familles monoparentales est sensiblement **plus élevée dans les villes de plus grande taille**: 28 % à Romorantin, 31 % à Vendôme ou **35 % à Blois**, les familles monoparentales étant proportionnellement plus nombreuses à résider dans un logement social.

▲ Environ 10 400 enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale (RP 2011), soit 14,8 % des mineurs.

Part des familles monoparentales en 2012 parmi les familles avec enfants (en %)



D'après source : Insee - RP 2012 exploitation complémentaire



II - LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

La Prévention et la Protection Maternelle et Infantile (PPMI) répond à un objectif de prévention et de promotion de la santé, de la grossesse à 6 ans (voire au-delà).

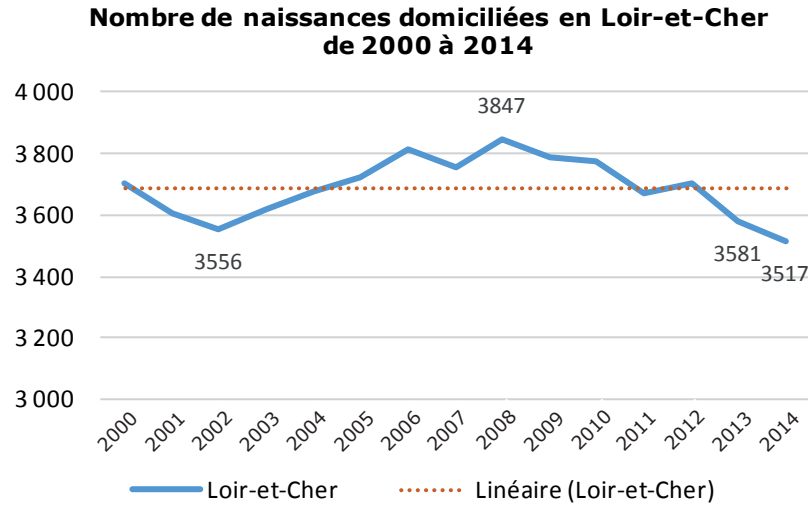
Les missions de PMI sont assurées à la fois par le service de PPMI et dans les 5 maisons de cohésion sociale (STPMI). La gestion des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) est déléguée à des partenaires extérieurs.

■ Une natalité de nouveau en baisse depuis 2008

▲ Le volume global de naissances, élevé entre 2005 et 2010, est en recul depuis: 3 517 naissances en 2014.

▲ Depuis le milieu des années 2000, la dynamique des naissances concerne principalement Blois – Agglomération ; ce territoire enregistre cependant une baisse sensible du nombre de naissances depuis 2013.

▲ Le territoire de la MDCS de Nord-Loire – Pays de Chambord connaît une décroissance marquée des naissances depuis 2006. En Vendômois et Romorantinais la baisse, plus ancienne, s'est amorcée il y a 15 ans.



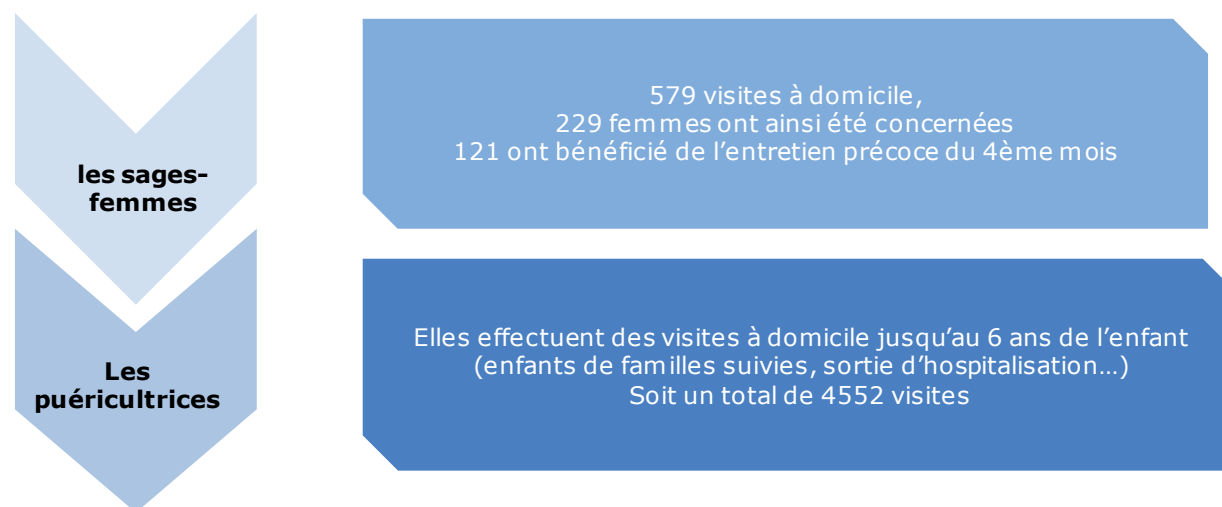
D'après source : Insee – Etat civil

■ Le recueil d'information en épidémiologie et en santé publique en PMI

- ▲ 3 487 avis de naissances
- ▲ 3 253 certificats de santé à 8 jours de l'enfant

Les certificats de santé sont transférés à la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), l'ORS (Observatoire régional de la santé) et l'Observatoire de l'Économie et des Territoires pour exploitation des données.

■ Les suivis prénataux et postnataux effectués par



■ Les consultations médicales préventives des enfants de 0 à 6 ans

- ▲ 632 consultations organisées
- ▲ 4314 actes réalisés
- ▲ En 2014

Ces consultations sont un lieu privilégié d'observation, de surveillance et de dépistage précoce des handicaps. Les enfants peuvent y être vaccinés. C'est également un lieu de soutien à la parentalité. Elles sont réalisées par les médecins de PPMI, assistés de puéricultrices sur 18 lieux répartis sur tout le département.

■ Les bilans en écoles maternelles des enfants de 3/4 ans en 2014

- ▲ 2006 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé dans 74 écoles; 1334 enfants ont rencontré le médecin.
- ▲ 634 dépistages orthoptiques sur Vendôme et Romorantin ont permis de faire un dépistage visuel complet dans les classes qui n'ont pu être visitées par la PMI.

Conformément à la loi de 2007 portant sur la protection de l'enfance une des priorités de la collectivité est d'offrir aux enfants de 3 à 4 ans un bilan de santé (notamment en école maternelle). Au cours de ce bilan le service de PPMI contribue aux actions de prévention et de dépistage de troubles pouvant nuire au bon développement de l'enfant et à ses apprentissages.

■ Le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

Partenaire privilégié du service de PPMI, le CAMSP a une vocation départementale.

Il a pour mission de dépister, de prévenir et d'accompagner les familles dans l'acceptation du handicap.

Il intervient également dans la prise en charge thérapeutique, l'intégration de l'enfant (0 à 6 ans) dans les lieux de vie extérieurs afin d'adapter les conditions aux spécificités de l'enfant.

Le Département a une obligation légale de prendre en charge 20 % du budget de fonctionnement du CAMSP, ce qui représente 192 646 € en 2014.

■ Les missions dévolues au CPEF: activités de planification familiale

En 2014, les C.P.E.F. (Centre de planification et d'éducation familiale) de Loir-et-Cher conventionnés avec le Conseil départemental (les centres hospitaliers de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay) ont organisé 1 126 séances de consultations ou rendez-vous. Ce qui concerne 7 470 personnes, dont 24% de mineurs, et donne lieu à 4 421 examens médicaux, et 2 554 entretiens avec des conseillères conjugales.

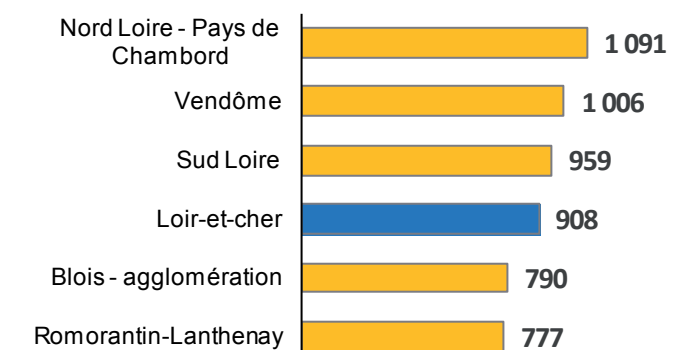
■ L'offre d'accueil de la petite enfance

Le service de PPMI agréée les Assistantes maternelles et assure leur formation.

Les assistantes maternelles

- ▲ 2 540 assistantes maternelles réparties sur l'ensemble du département.
- ▲ Soit 8 860 places agréées, toutes n'étant pas disponibles de façon permanente (congrés, accueil d'un nombre d'enfants plus restreint, interruption temporaire d'activité, etc.)
- ▲ 10 regroupements de 29 assistants maternels (**Maison d'Assistants Maternels**), soit 116 places.
- ▲ 809 places en moyenne pour 1000 enfants de moins de 3 ans.

Taux de couverture en accueil de jeunes enfants en 2014 (nombre de places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans – assistantes maternelles et structures d'accueil collectif)



D'après sources : Conseil Départemental Service PMI - Insee Etat civil

Les Établissements et structures d'accueil de jeunes enfants

45 structures d'accueil de la petite enfance

- ▲ 33 multi-accueils
- ▲ dont 3 «d'entreprises»
- ▲ 4 micro-crèches
- ▲ 7 haltes garderies
- ▲ 1 service d'accueil familial

28 relais d'assistantes maternelles (RAM)

Le service de PMI a pour mission dans un premier temps, d'informer et de conseiller les communes, associations ou personnes privées désireuses de créer un mode de garde collectif.

Il octroie des autorisations (structures privées) ou avis d'ouverture de structures (public).

Dans un deuxième temps, le service a une mission de surveillance et de contrôle pour veiller à la conformité des réalisations et des fonctionnements avec les textes en vigueur.

Capacité d'accueil des jeunes enfants en 2013

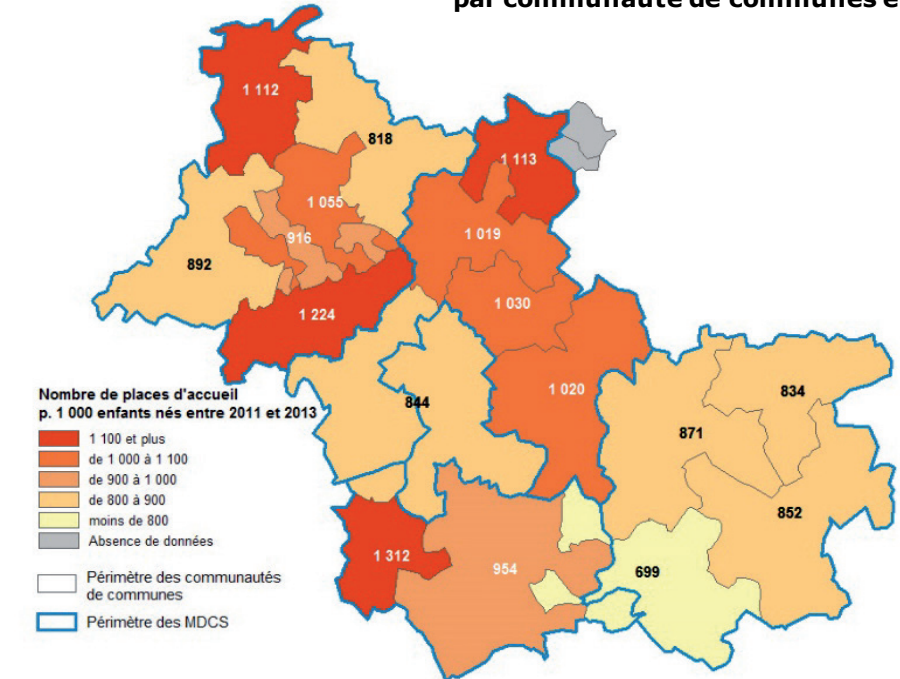
Territoire	Assistantes maternelles			Structures d'accueil collectif		
	Nb	Nb de places	Taux de couverture pour 1000	Nb d'équipements	Nb de places	Taux de couverture pour 1000
Nord Loire - Pays de Chambord	569	1 991	1 034	8	110	57
Vendôme	543	1 924	916	8	188	90
Sud Loire	412	1 492	909	5	82	50
Blois - agglomération	666	2 254	641	17	523	149
Romorantin-Lanthenay	352	1 200	678	7	175	99
Loir-et-Cher	2 542	8 861	809	45	1 078	98

D'après sources : Conseil Départemental Service PMI - Insee Etat civil

▲ 1 078 places en structures d'accueil collectif, soit un taux de couverture de 98 %.

Taux de couverture : Nombre de places d'accueil pour 1000 enfants nés au cours des 3 dernières années connues (2011 - 2013).

Taux de couverture en accueil de jeunes enfants par communauté de communes en 2014



Observatoire de l'Economie et des Territoires D'après sources : Conseil Départemental Service PPMI - Insee Etat civil

L'accueil de loisirs

Les services de la PPMI donnent 1 avis à la DDCSPP dès lors que des enfants de moins de 6 ans sont accueillis. Ces avis peuvent être délivrés après étude sur dossier et/ou après une visite conjointe avec la DDCSPP. Ainsi 89 visites ont été réalisées par ces 2 services en 2014.

III – DES MESURES DE PRÉVENTION

Le Conseil départemental assure l'interface Police/Gendarmerie (433 situations traitées) par l'intermédiaire de l'intervention d'un travailleur social auprès des services de police et gendarmerie.

Il pilote et finance les actions de la prévention spécialisée par convention de fonctionnement avec différents services de prévention spécialisée et en partenariat avec les villes de Blois et Vendôme pour un coût de 832 204 €.

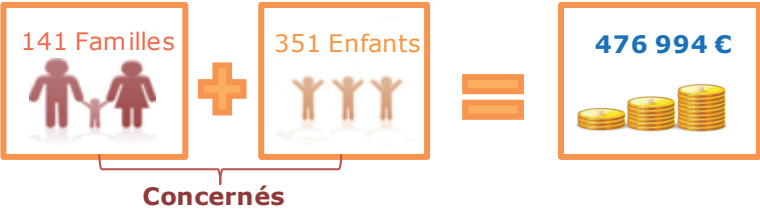
Les aides financières

Ces prestations en espèces, accordées sous forme de secours exceptionnels ou d'allocations mensuelles, permettent aux familles de faire face à des situations de difficulté financière durant lesquelles elles ne peuvent assurer les frais liés à la prise en charge de leurs enfants.



L'action des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale

Les techniciennes d'Intervention sociale et familiale (TISF) sont chargées d'assurer au domicile des familles des tâches éducatives et matérielles. Elles interviennent sur décision du Président du Conseil départemental qui mandate une association prestataire: l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural). Elles concernent des familles en demande de soutien éducatif, assurant difficilement les obligations de la vie quotidienne de leurs enfants et ayant besoin d'un soutien matériel de grande proximité.



L'action éducative à domicile

▲ 64% des mesures concernent des enfants entre 7 et 15 ans, (identique à 2013 et proche en 2012)

Ces mesures éducatives, exercées par l'AIDAPHI et l'ACESM, se déroulent dans un cadre administratif ou judiciaire au sein de la famille lorsque celle-ci connaît des difficultés d'ordre éducatif, psychologique, relationnel qui risquent de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation des enfants.

Au cours de l'année 2014, 559 enfants ont bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile (AED) et 937 d'une aide éducative en milieu ouvert (AEMO).

IV – DES MESURES DE PROTECTION

L'ACCUEIL FEMMES / ENFANTS

▲ **37 femmes et 71 enfants** étaient concernés par ces modalités.

Les femmes enceintes et les mères isolées avec un enfant âgé de moins de 3 ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, peuvent être accueillies dans des structures spécifiques habilitées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou dans des structures d'hébergement d'urgence.

694 MINEURS CONFIÉS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU 31/12/2014*

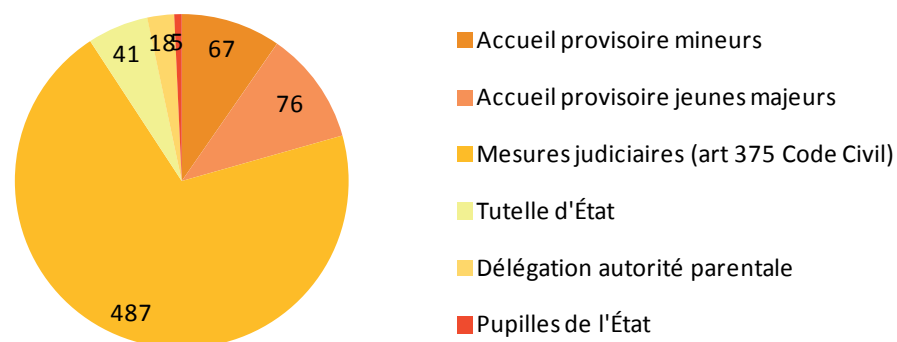
Des mineurs confiés au service de protection de l'enfance et de la famille principalement sous mesures judiciaires

▲ **236 enfants** admis dans le cadre de mesures :

- **Judiciaires : 63 %**
- **Administratives : 37 %**
- ▲ Des **garçons** pour **55 %**
- ▲ Des **filles** pour **45%**

Motifs des admissions

- Éducation
- Sécurité isolement
- Hospitalisation des parents
- Négligence lourde
- Violences physiques



*Hors TDC et autre mode de placement

Les caractéristiques de l'effectif des enfants confiés

Durée du placement

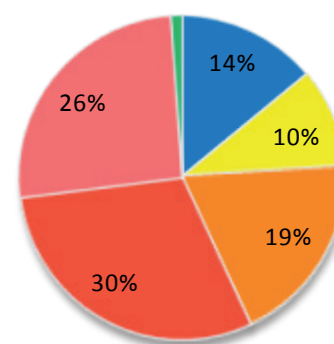
- ▲ **62 %** des enfants placés **depuis 4 ans**
- ▲ **16 %** des enfants placés **depuis plus de 10 ans**
- ▲ **Durée moyenne** d'un placement : **6 ans**
- ▲ **Age moyen** de l'enfant placé : **12 ans**

Principaux motifs de radiation

- Fin de prise en charge – autonomie, emploi
- Retour dans la famille avec AEMO
- Retour dans la famille
- Fin du DAPP (Dispositif d'Accompagnement Parental en Placement)
- Fin de prise en charge – rupture de contrat

La plus forte proportion des enfants confiés a de 11 à 15 ans

- 0-3 ans
- 4-6 ans
- 7-10 ans
- 11-15 ans
- 16-17 ans
- 18 ans et +



Les types d'accueil

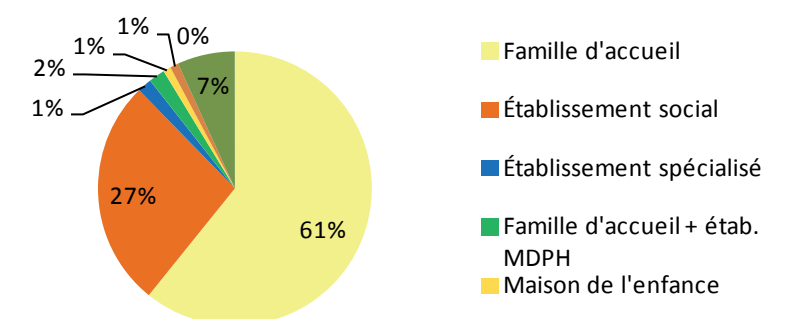
▲ **83 enfants** concernés par le **dispositif d'accompagnement parental au placement (DAPP)**.

▲ **232 assistants familiaux** employés par le Conseil départemental et 391 agréments en cours de validité.

▲ **54 enfants** confiés à des **tiers dignes de confiance**.

▲ **23 établissements et services sociaux et médico-sociaux enfance** dont le prix de journée varie de **57,39 à 234,53 €**.

Une majorité de placements en famille d'accueil



Il est constaté une aggravation des problématiques des jeunes accueillis, nécessitant des réponses adaptées en termes d'accueil.

Les solutions classiques, famille d'accueil ou établissement social, ne répondent pas toujours aux besoins, notamment en termes de prise en charge au titre des soins. Le service de protection de l'enfance et de la famille doit alors rechercher des accueils particuliers, des établissements hors département, en partenariat avec les services de soins psychiatriques parfois, s'accompagnant de modes d'accueil différents.

Les assistants familiaux

Les assistants familiaux sont des professionnels du Département qui accueillent à leur domicile les enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance. Ils sont près de 240 ainsi employés par le Département.

Un pôle spécifique leur est dédié : le Pôle Accueil Familial Enfance qui a pour missions principales la gestion «Ressources Humaines» (recrutement, carrières...) des assistants familiaux et leur accompagnement professionnel (formation, accompagnement psychologique, ...). Le pôle gère également les disponibilités et profils des assistants familiaux. Une campagne de recrutement a été engagée.

Les mesures de représentation et tutelles

▲ **17 mandats** ont été ordonnés et **73 mesures** étaient en cours au 31 décembre 2014 (118 en 2013) dont 69 pour des procédures pénales et 4 pour des procédures civiles.

▲ **78 mesures** étaient exercées sur **décision judiciaire (14 tutelles d'état et 64 tutelles aux biens)**.

Le législateur a prévu la désignation par un magistrat d'un administrateur ad hoc (le Président du Conseil départemental peut être désigné) afin de défendre les intérêts d'un mineur lorsque ceux-ci ne peuvent être assurés par ses propres représentants légaux.

La Tutelle d'état englobe la gestion du mineur en tant que personne ainsi que la gestion de ses biens.

La Tutelle aux biens s'exerce sur la gestion des biens du mineur.

Pour adopter, une famille doit être **titulaire d'un agrément**.

L'ADOPTION

L'adoption est un mode de protection de l'enfance. Au 31 décembre 2014, 80 familles étaient titulaires d'un agrément sur le département, leur permettant de prétendre à une adoption en France ou à l'étranger.

En 2014, 20 nouveaux agréments ont ainsi été accordés après une évaluation sociale et psychologique et 6 enfants ont été adoptés.

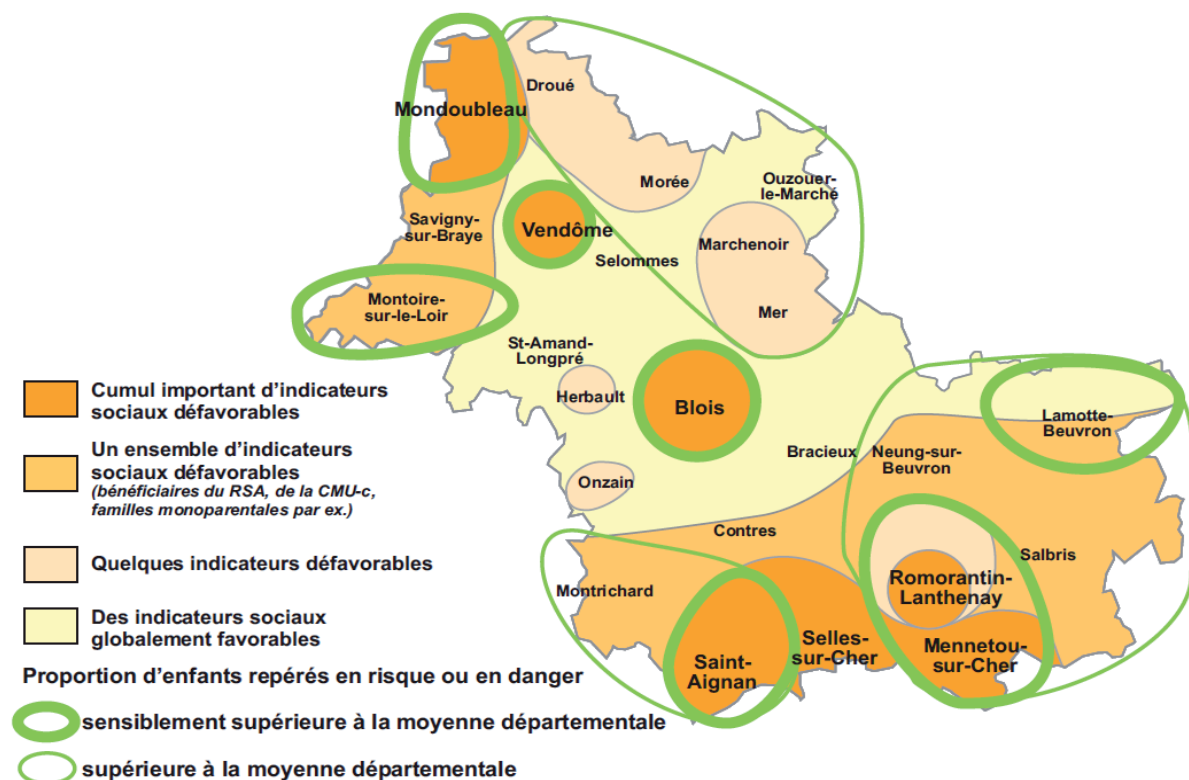


L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE (ODPE)

Existant depuis 2008, cet outil a pour vocation première de recueillir et analyser les données relatives à l'enfance en danger; c'est aussi un outil d'observation et de pilotage concourant à la mise en œuvre du schéma.

PROPORTION D'ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE ET INDICATEURS SOCIAUX

Proportion d'enfants en danger ou en risque et indicateurs sociaux



Carte de synthèse réalisée à partir d'un ensemble d'indicateurs : niveaux de revenus, allocataires CAF à bas revenu, taux d'activité et taux d'activité des femmes, population à faible niveau de formation, part des jeunes de 15 à 17 ans non scolarisés, familles monoparentales, proportion de salariés précaires, indicateur de chômage, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de la CMU complémentaire, évolution de l'emploi salarié sur 10 ans.

Source : Observatoire de la protection de l'enfance - Janv 2015



AUTONOMIE

I - L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



En 2014, pour l'accueil et l'information des personnes âgées et des personnes en situation de handicap le Conseil départemental recense: **64 505** appels réceptionnés et **8 733** accueils physiques assurés.

En 2014, la Maison Départementale des Personnes Handicapées recense: **21 352** courriers reçus(+19,68% depuis 2011), **28 062** accueils téléphoniques(+54,33% depuis 2011), **6 979** accueils physiques(- 18,37% depuis 2011).

■ Une plateforme départementale d'information et de coordination qui fait office de Centre Local d'Information et de Coordination Départemental : « Vivre Autonome 41 »

Cette plateforme, portée par le Conseil départemental depuis le 4 janvier 2010 en partenariat avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et le RSI (Régime Social des Indépendants), remplit deux missions principales :

En 2014, plus de **1 500** personnes ont sollicité Vivre autonome 41 pour une information et/ou un conseil sur des questions relatives à la perte d'autonomie.

En 2014, **87** réunions ont eu lieu dans le but d'apporter un soutien aux professionnels, de promouvoir et de soutenir les CTA et une action collective a été concrétisée.

L'information du public :

- Accueillir, informer, conseiller et orienter les personnes âgées et en situation de handicap

La coordination des professionnels :

- Accueillir, orienter et soutenir les professionnels du secteur médico-social et promouvoir les dispositifs et acteurs en place dans le département.

- Animer les instances de coordination à travers :

- Les coordinations territoriales pour l'autonomie (CTA)
- Les Méthodes d'Action pour l'Intégration de services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA), dispositif innovant de proximité organisé pour simplifier le parcours de santé des personnes âgées et de leurs aidants sur un territoire donné.

- Contribuer à favoriser l'articulation entre les acteurs menant des actions de prévention santé au travers de rencontres.

- Aider à la mise en place de réunions de synthèse.

En 2014 Vivre autonome 41 a fait l'objet de changements significatifs

La signature de trois conventions:

-Un nouvel accord-cadre entre la CNSA et le Conseil départemental pour la période 2014 à 2016.

-Une convention relative aux modalités de mise en œuvre et de fonctionnement de la plate-forme départementale d'information et de coordination«Vivre autonome 41» entre le Conseil départemental, la CARSAT Centre, la MSA Berry- Touraine et le RSI Centre.

-Une convention de partenariat entre le Conseil départemental et le Conseil départemental de l'accès aux droits de Loir-et-Cher.

La mise en place de permanences de proximité, sur les territoires des cinq Maisons Départementales de la Cohésion Sociale (MDCS), assurées par les deux Conseillers autonomie.

La fermeture du site internet Vivre autonome 41 et l'intégration actuellement partielle des bases de données de ce site dans celui du Conseil départemental.

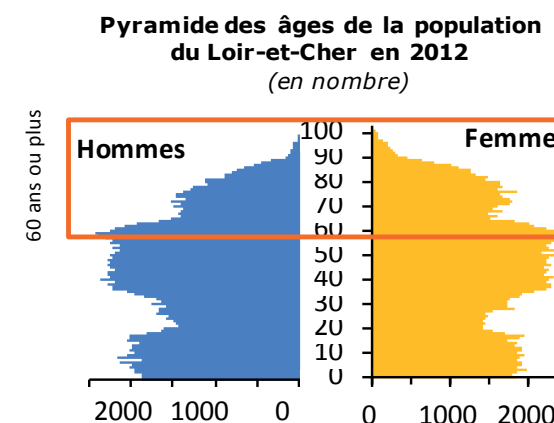
L'implication de la plateforme Vivre autonome 41 dans plusieurs actions du schéma de l'autonomie 2014-2018 «Handicap et dépendance à tous les âges de la vie» soit comme pilote, soit comme contributeur.

II - DES SENIORS NOMBREUX, MAIS UNE FAIBLE PROPORTION EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE

Le Loir-et-Cher est un département globalement âgé : **29 % des habitants ont 60 ans ou plus** contre **24 % en moyenne nationale**. L'effectif de cette classe d'âge devrait s'accroître de façon significative avec l'entrée des générations du baby boom dans le troisième âge. En 5 ans, la classe 60 - 69 ans s'est déjà étoffée de près de 8 000 personnes supplémentaires. Parallèlement, on relève une **augmentation** non négligeable de **la tranche 85 à 89 ans** (+ 2 500 personnes entre 2007 et 2012) qui correspond à une période **où la perte d'autonomie devient plus fréquente** et se traduit pour un certain nombre par une entrée en EHPAD.

Avec une **capacité de 128 places d'accueil pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus** le Loir-et-Cher est le 2^e département le mieux équipé de la région et se place au **42^e rang national**. Ce bon niveau d'équipement explique sans doute pour partie la **proportion plutôt élevée de bénéficiaires de l'APA en établissement** (10 pour 1000 personnes de 75 ans et plus contre 8,5 en moyenne en 2013) alors que celle des bénéficiaires de l'APA à domicile est légèrement inférieure au taux national.

■ Près d'un habitant sur 8 a 75 ans ou plus

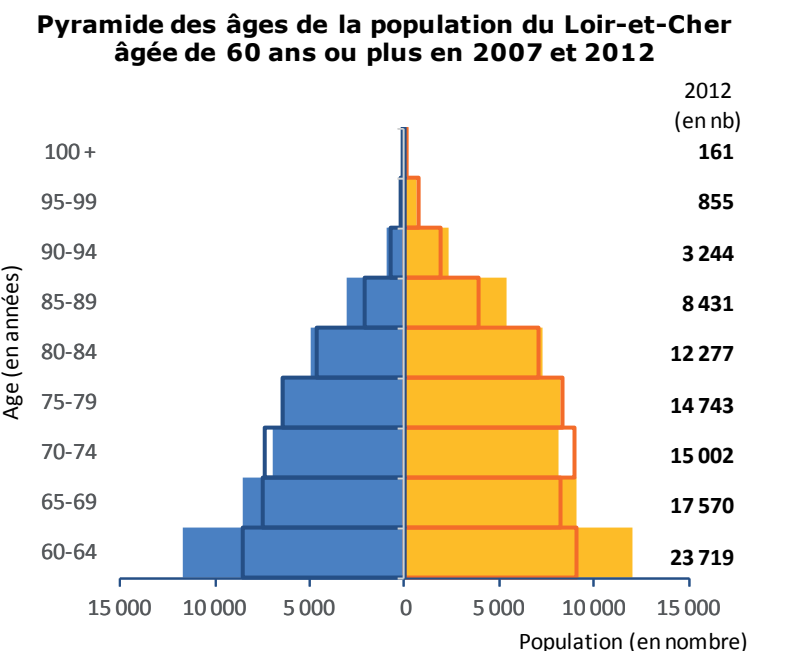


▲ **96 000 habitants ont 60 ans ou plus**, soit 29 % de la population du Loir-et-Cher.

▲ **39 700 ont 75 ans ou plus** (12 % de la population).

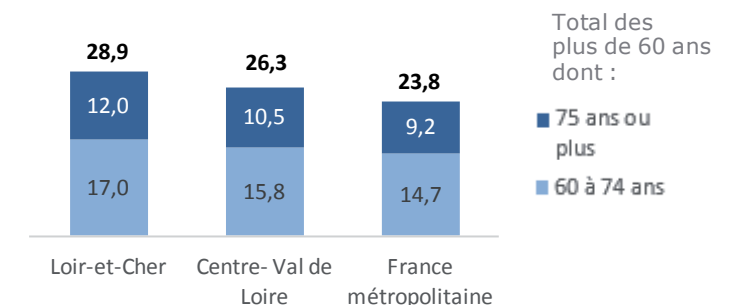
▲ La **proportion de population âgée** y est sensiblement **plus élevée** qu'en moyenne régionale ou nationale (respectivement 2,6 et 5,1 points de plus). Dans la période récente, l'accroissement des effectifs y est cependant moins soutenue.

▲ Le Loir-et-Cher compte **10 100 habitants supplémentaires de 60 ans ou plus en 5 ans (+ 11,8 %)**, les classes d'âges de 60 à 69 ans et celle de 85 à 89 ans se sont le plus étoffées.



D'après source : Insee – RP 2007 et 2012

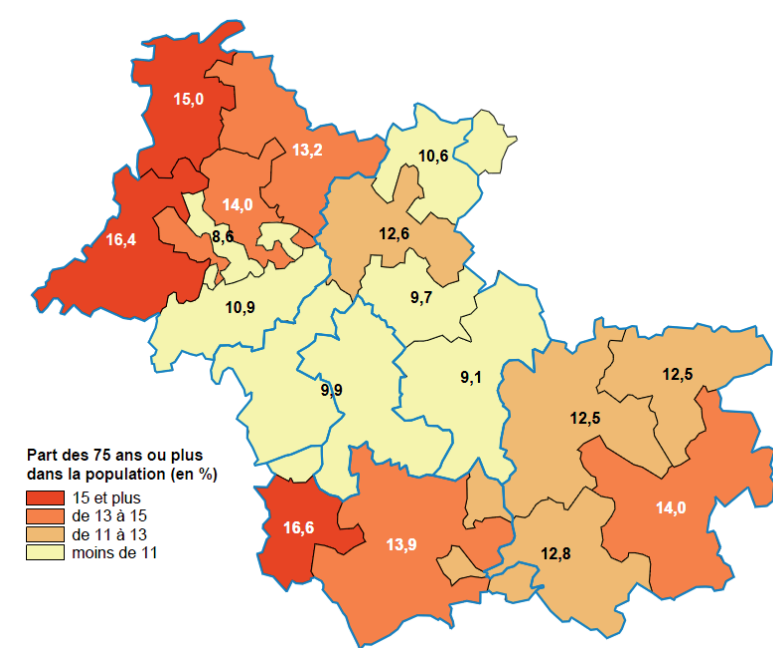
Une proportion élevée de personnes de 60 ans ou plus en Loir-et-Cher



D'après source : Insee – RP 2012

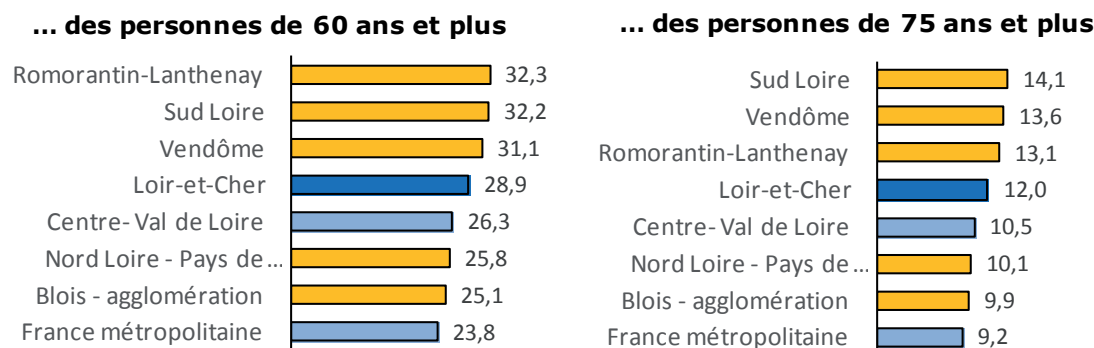
▲ Une plus faible proportion de personnes âgées dans le Blaisois et en Beauce Oratorienne.

Part des plus de 75 ans dans la population en 2012 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2012
Observatoire de l'Economie et des Territoires

Part dans la population en 2012 (en %)...



D'après source : INSEE - RP 2012

■ Une espérance de vie proche de la moyenne nationale

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé			
		Hommes	Femmes
Espérance de vie à la naissance en 2013	Loir-et-Cher	78,6	84,8
	France métropolitaine	78,8	85,0
Espérance de vie en bonne santé à la naissance en 2012	France métropolitaine	62,6	63,8

Espérance de vie en bonne santé : espérance de vie sans limitation d'activité ou sans incapacité majeure

D'après sources : Insee, État Civil, Estimations de population - Eurostat

■ Jusqu'à 95 ans, la majorité des personnes vivent à domicile

▲ 34 600 personnes âgées de 75 ans ou plus vivent à domicile, dans leur propre logement, ou, pour près de 8 %, chez un proche ou en famille d'accueil.

14 500 habitent seules, soit 42 % des personnes âgées résidant hors établissement. Cette proportion est sensiblement supérieure dans certaines communes comme Blois, Oucques, Montrichard ou Salbris, et plus globalement dans le Blaisois et une partie de la Sologne.

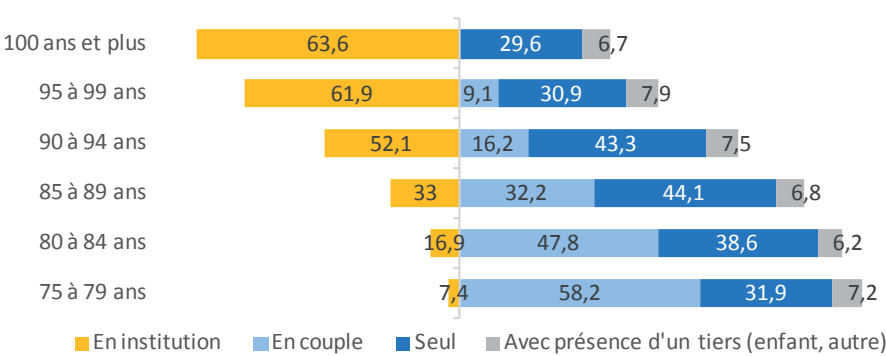
Parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus, résidant à domicile :

plus de 82 % sont propriétaires de leur logement (près de 39 000 personnes),

7,3 % sont locataires HLM (3 451 personnes),

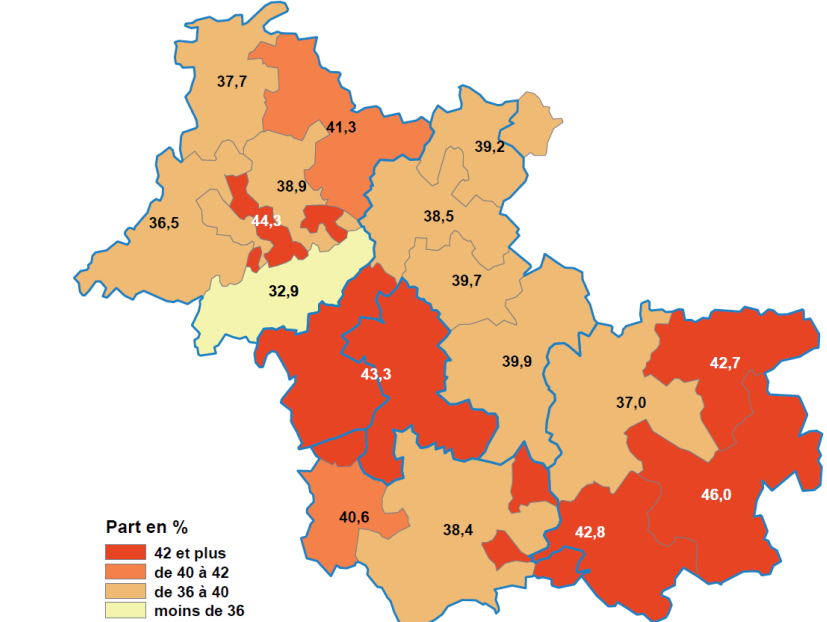
9 % sont locataires d'un logement non HLM (soit 4 228 personnes).

Répartition des personnes âgées selon le mode d'habitation par classe d'âges (en %)



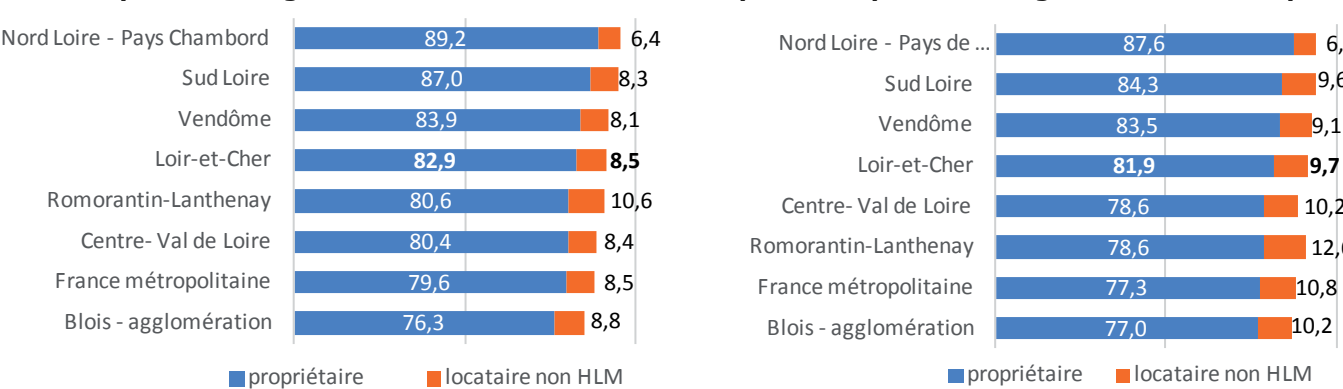
D'après source : INSEE - RP 2011 - Fichier détail

Part des personnes âgées de 80 ans et plus vivant seules en 2012 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2012
Observatoire de l'Economie et des Territoires

Part des propriétaires et locataires d'un logement non HLM (vide ou meublé)* en 2012 parmi les personnes âgées de 65 à 79 ans parmi les personnes âgées de 80 ans ou plus



* Résidence principale selon l'âge de la personne de référence, hors établissement

D'après source : INSEE - RP 2012

■ Un niveau de ressources modeste des personnes de 75 ans ou plus mais moins de pauvreté

▲ Le **revenu médian** des ménages dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus est de **18 375 €** en 2012. Il est inférieur d'au moins 135 € par rapport aux niveaux régional et national et de plus de 950 € au revenu médian de l'ensemble des ménages est toutefois plus faible en Loir-et-Cher que dans les autres territoires de référence.

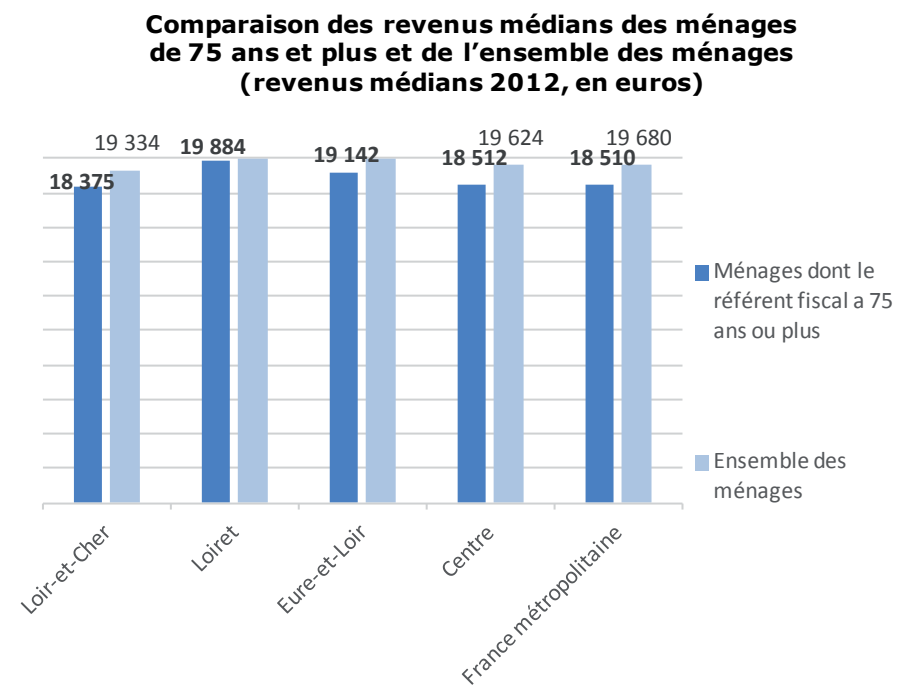
▲ Le **montant mensuel moyen payé en droit propre** pour les **retraités** ayant eu une carrière complète au régime général est de **1 028 € contre 1 039 € en moyenne régionale**. Les femmes perçoivent en moyenne 186 € de moins que les hommes.

▲ **7,7 %** des ménages âgés sont **en situation de pauvreté** en 2013 (soit plus de **3 000 personnes de 75 ans ou plus**), contre 8,2 % en région et **10,2 % en métropole**. Pour rappel, 12,1 % des ménages du département sont considérés comme pauvres.

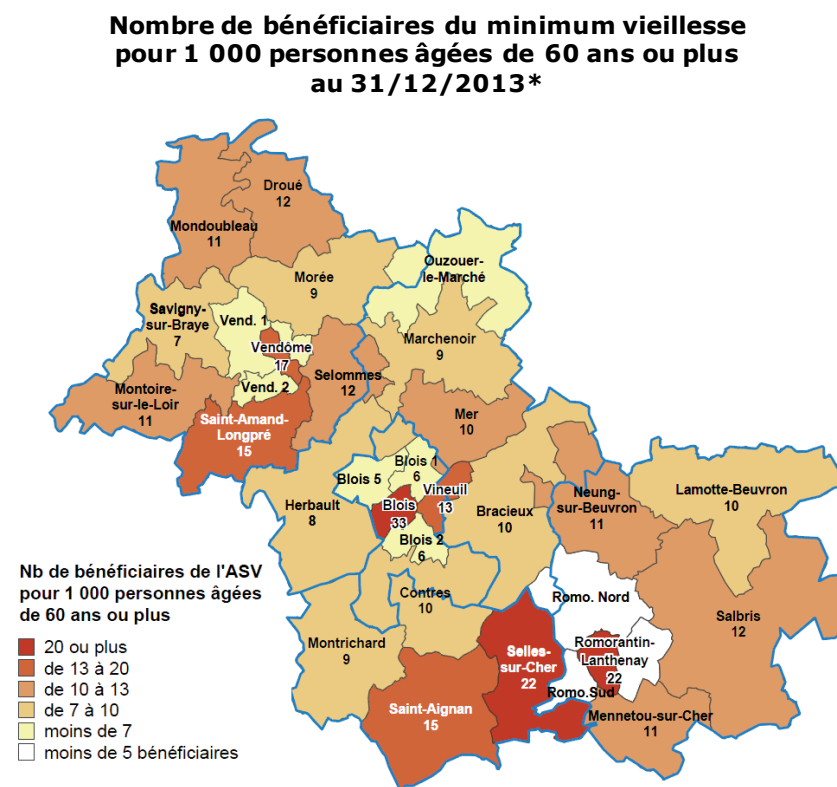
▲ Le Loir-et-Cher est le **département français** qui recense la **plus faible proportion de personnes de 60 ans ou plus bénéficiaires du minimum vieillesse : 17,5 ‰** en 2013 (Centre : 21,7 ‰ ; France métro. : 31,4 ‰).

▲ **1 676** loir-et-chériens en ont bénéficié en 2013.

▲ **55,4 %** des allocataires du minimum vieillesse sont des **femmes** (parmi les 1 211 relevant du régime général fin 2014).



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.



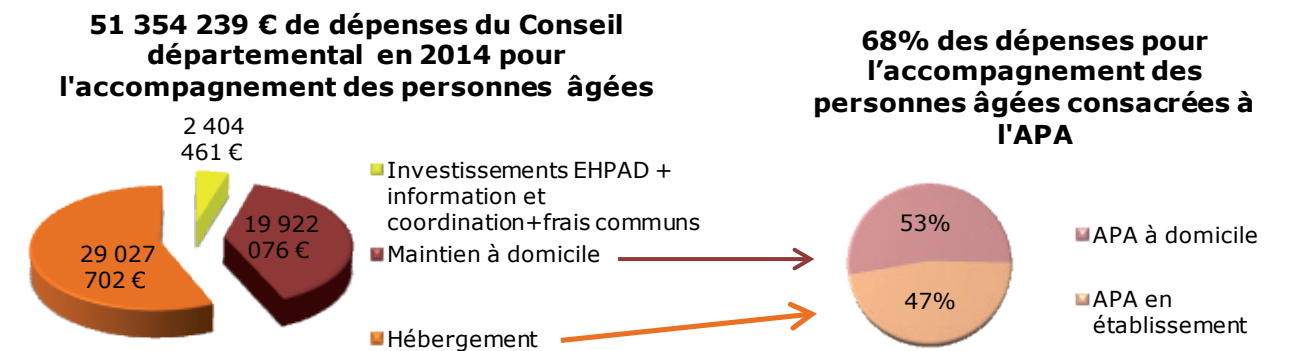
* Par canton, selon l'ancien découpage cantonal

D'après sources : Carsat, MSA, Insee - RP 2011

Observatoire de l'Economie et des Territoires

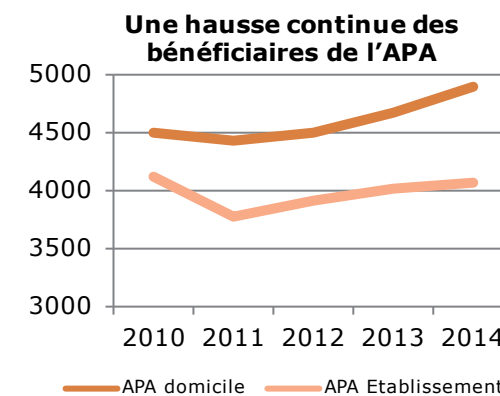
III - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

LES DÉPENSES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES POLITIQUES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES



Les dépenses globales ont progressé de 2.9%. Dans le courant de l'année 2014, des mesures de simplifications ont été mises en œuvre et de nouvelles règles ont été instaurées visant à une meilleure maîtrise du budget notamment par une limitation du nombre des indus et un règlement de la prestation au plus près des heures réalisées par les associations d'aide à domicile. Le plein effet de ces nouvelles dispositions est attendu à partir de 2015.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE POUR L'AUTONOMIE



Au 31 décembre 2014, le nombre total de bénéficiaires de l'APA à domicile s'élève à **4 897** droits ouverts pour **4 578** droits payés. La dépense augmente cette année de + 0,80 % par rapport à l'an passé.

Entre 2013 et 2014 on observe une hausse de 3,3 % du nombre de bénéficiaires de l'APA dans le Loir-et-Cher (+ 1,4 % en France entre 2012 et 2013 – source DREES)

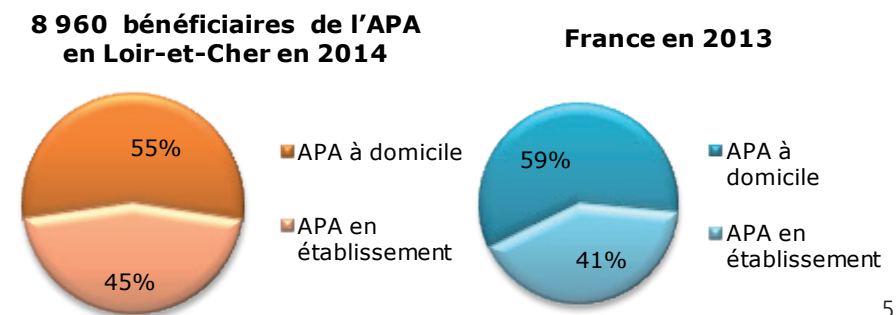
Les bénéficiaires de l'APA représentent **22,8 % des habitants de 75 ans et plus du Loir-et-Cher**. En 2013, ce ratio était équivalent au ratio national.

✓ **Qu'est ce que l'APA?**

Gérée par les Départements, l'Allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) est une prestation en nature destinée à rémunérer les services à domicile ou en établissement nécessaires à la prise en charge d'une personne âgée de 60 ans et + et ayant perdu tout ou partie de son autonomie.

Ainsi, elle est attribuée en fonction du niveau de dépendance de la personne âgée (GIR 1, 2, 3 et 4). Son calcul tient également compte des revenus des bénéficiaires*.

* Non compatible avec la majoration pour aide constante d'une tierce personne servie par une caisse de retraite, ni l'allocation compensatrice, ni l'aide ménagère au titre de l'aide sociale, elle n'est cependant pas soumise à conditions de ressources.



Hausse de l'APA à domicile

En 2014, **4 342** dossiers d'APA ont été enregistrés. **1 879** étaient des premières demandes (soit 43 % des demandes). Pour mémoire, en 2013, 3 975 dossiers avaient été déposés dont 1 897 étaient des premières demandes (**+ 9 % de dossiers déposés, et - 1 % de premières demandes.**

Avec **4 578 droits payés** en 2014, l'APA à domicile a permis de financer :

- **l'intervenant** à domicile,
- les frais d'accueil temporaire,
- les frais d'accueil de jour et de transport,

les aides diverses (portage de repas, téléassistance, frais d'hygiène.....).

L'attribution de l'APA à domicile induit un impact significatif sur l'emploi avec plus de 750 ETP mobilisés chaque mois.

✓ **L'APA à domicile** est soit versée directement en nature à l'organisme agréé de services à la personne (OASP) en prestataire, soit à la personne âgée dans le cadre d'un emploi direct, d'un mandataire ou au financement des autres aides.

✓ Qu'est ce que le Groupe Iso-Ressources (GIR) ?

Le groupe iso-ressources (GIR) permet de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six ; le GIR 1 étant le plus dépendant et le GIR 6 le moins dépendant. Le classement dans un GIR s'effectue en fonction des données recueillies par une équipe médico-sociale à l'aide de la grille Aggir (Autonomie gérontologie-groupe iso-ressources) qui permet de pondérer différentes variables (par exemple : la cohérence, l'orientation, la toilette, la communication)

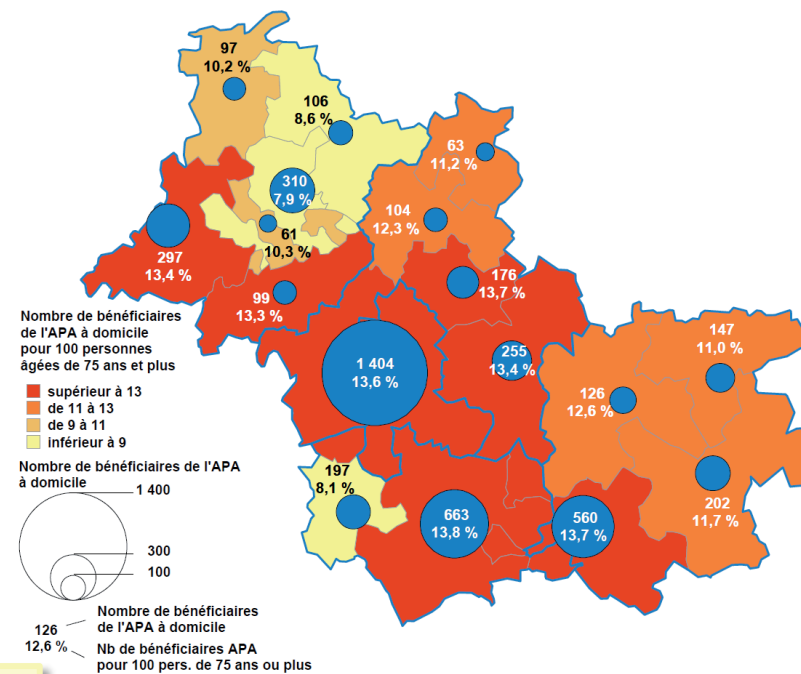
Le Conseil départemental a pour rôle la mise en œuvre de l'action sociale en faveur des personnes en perte d'autonomie. Dans ce cadre, l'équipe de travailleurs médico-sociaux effectue des visites à domicile afin d'évaluer le degré de perte d'autonomie grâce à une grille de notation et de définir un plan d'aide.

La proposition est ensuite examinée en équipe multidimensionnelle, en présence d'un médecin, d'un administratif et du travailleur médico-social qui a réalisé la visite à domicile.

Ce dernier accompagne la mise en œuvre de ce plan et en assure le suivi.

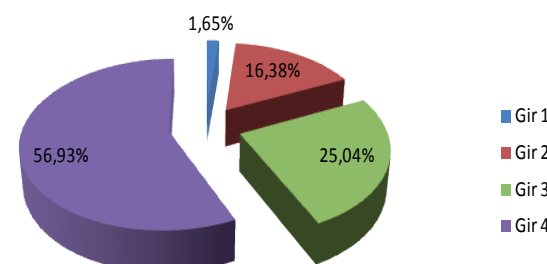
Les demandes d'APA à domicile génèrent un plan d'aide individuel instruit, évalué, suivi et accompagné (Les demandes d'APA à domicile représentent 94% de l'ensemble des demandes des personnes âgées en 2013)

Nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile au 31/12/2014 et proportion parmi les habitants de 75 ans et plus



D'après sources : Conseil départemental - INSEE (RP 2012)

Répartition par Gir des bénéficiaires au 31 décembre 2014



▲ En 2014, **l'augmentation** du nombre de bénéficiaires de l'APA a été **plus forte** pour les personnes de **85 ans et plus** (+ 8 %) que pour les deux tranches d'âge précédentes (+ 1 % et + 2 %).

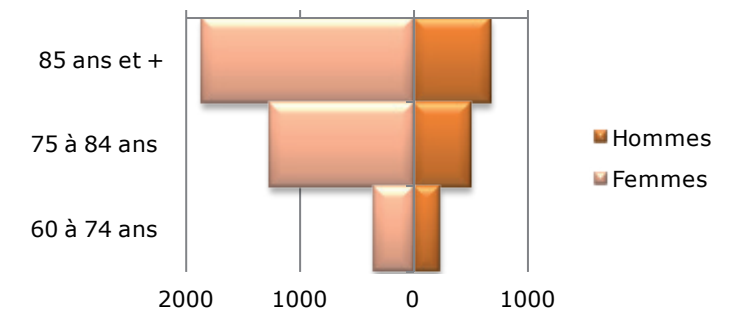
▲ Selon l'Insee (enquêtes handicap-santé, Omphale, RP), plus de **8 500 personnes de 60 ans** ou plus étaient **en situation de perte d'autonomie** en 2010 (soit 9,4 % de la tranche d'âge). En 10 ans, ce nombre devrait augmenter de 1 300 personnes.

▲ Le taux de **perte d'autonomie** s'accroît à partir de 75 ans, et plus sensiblement après 85 ans.

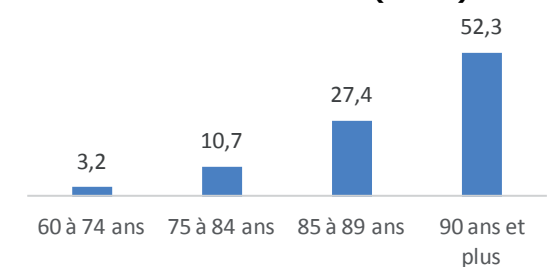
▲ **Plus de la moitié** des habitants de **90 ans ou plus** sont concernés. Selon l'Insee, le taux de **perte d'autonomie** devrait se réduire légèrement dans les prochaines années du fait notamment de l'amélioration des comportements face aux conduites à risque, d'une meilleure prise en charge des personnes et des progrès de la médecine.

▲ Cela ne devrait cependant pas compenser la forte hausse des effectifs de cette tranche d'âge qui devraient doubler en 10 ans. Le département pourrait alors compter plus de 3 200 personnes en **perte d'autonomie** de 90 ans ou plus à l'horizon 2020..

Un nombre de bénéficiaires de l'APA plus important chez les personnes très âgées et les femmes



Taux de perte d'autonomie par tranche d'âge en Loir-et-Cher en 2010 (en %)



Sources : Insee, Enquêtes handicap-santé, RP

✓ Taux de perte d'autonomie

Appelé jusqu'alors taux de dépendance, ce taux correspond au nombre de personnes en **perte d'autonomie** rapporté au nombre de personnes de la tranche d'âge. La **perte d'autonomie** des personnes âgées est définie par le GIR. Dans le cadre des travaux de l'INSEE, il s'agit d'une **perte d'autonomie** potentielle ou déclarée car elle a été mesurée par le biais de l'enquête Handicap-Santé (non mesurée par le corps médical).

DOM@DOM41

Mis en place en avril 2014, Dom@dom41 propose un service de téléassistance avancée et des équipements pour sécuriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (pack domotique, détecteur de fumée, parcours lumineux, ...)

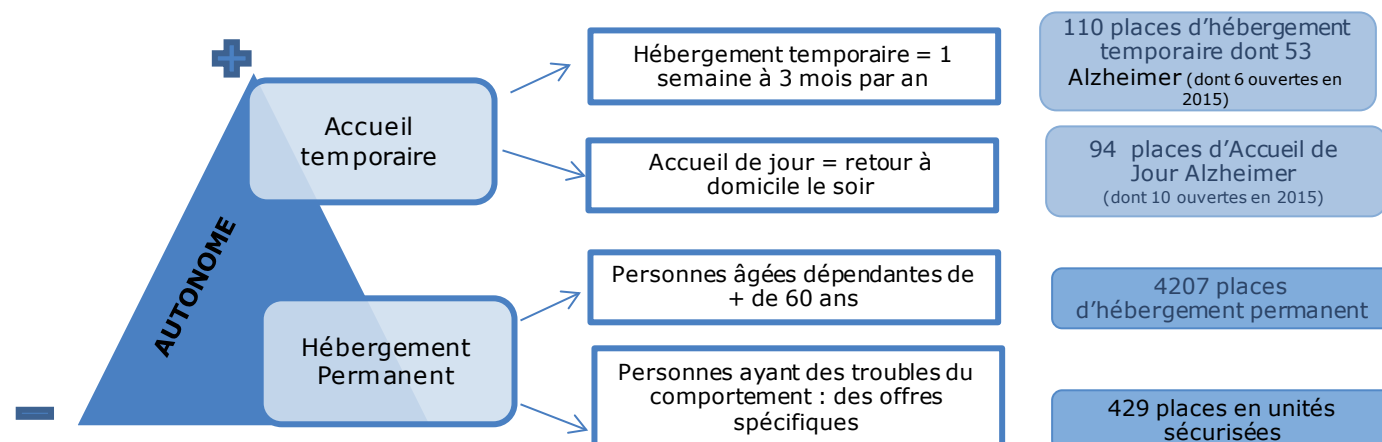
En 2014, 147 installations ont été réalisées pour les personnes âgées.

108 bénéficiaires ayant souscrit un contrat d'abonnement sont bénéficiaires de l'APA et 4 ont déposé une demande d'APA.



LES HÉBERGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

44 établissements (EHPADs) dans le département et 2 USLD soit 4 840 places



▲ 126 places d'hébergement pour 1000 personnes de 75 ans et plus ; 129 places d'accueil en intégrant l'accueil de jour.

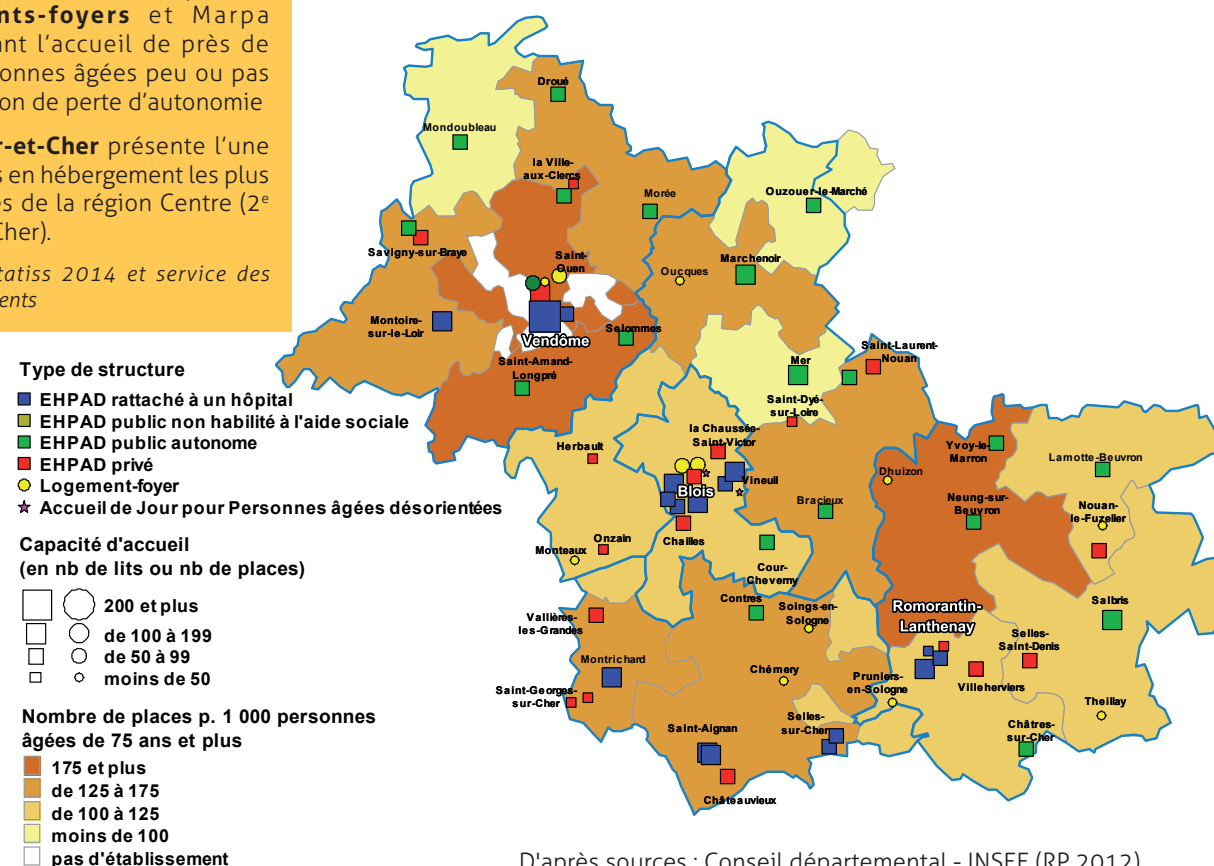
▲ 2 accueils de jour (à Blois et Vineuil) sont dédiés aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, regroupant 26 places. S'y ajoutent 68 places d'accueil de jour Alzheimer en EHPAD.

▲ Le Loir-et-Cher compte 12 logements-foyers et Marpa permettant l'accueil de près de 450 personnes âgées peu ou pas en situation de perte d'autonomie

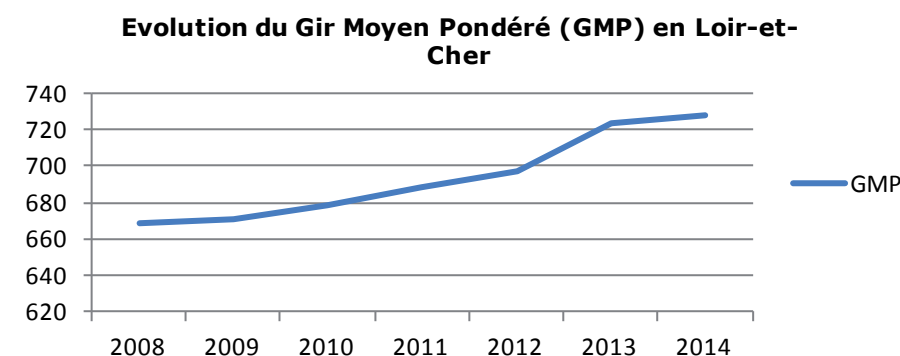
▲ Le Loir-et-Cher présente l'une des offres en hébergement les plus favorables de la région Centre (2^e après le Cher).

Source: Statiss 2014 et service des établissements

Localisation, capacité d'accueil des établissements pour personnes âgées en 2015 et nombre de places pour 1000 personnes de 75 ans ou plus



Une augmentation de la perte d'autonomie en établissement



En 2014: Un GMP de **728,10** en Loir-et-Cher contre **562** en France
Source: Comparatif enquête nationale KPMG 2014

✓ Qu'est ce que le GIR moyen Pondéré (GMP) ?

Le GIR moyen pondéré (GMP) pour un établissement est égal au total des points GIR de ses résidents rapporté au nombre total de ses résidents.

Plus le niveau de perte d'autonomie des résidents est important, plus le GMP de l'établissement est élevé.

Une prise en charge en établissement relevant de 3 types de prestations

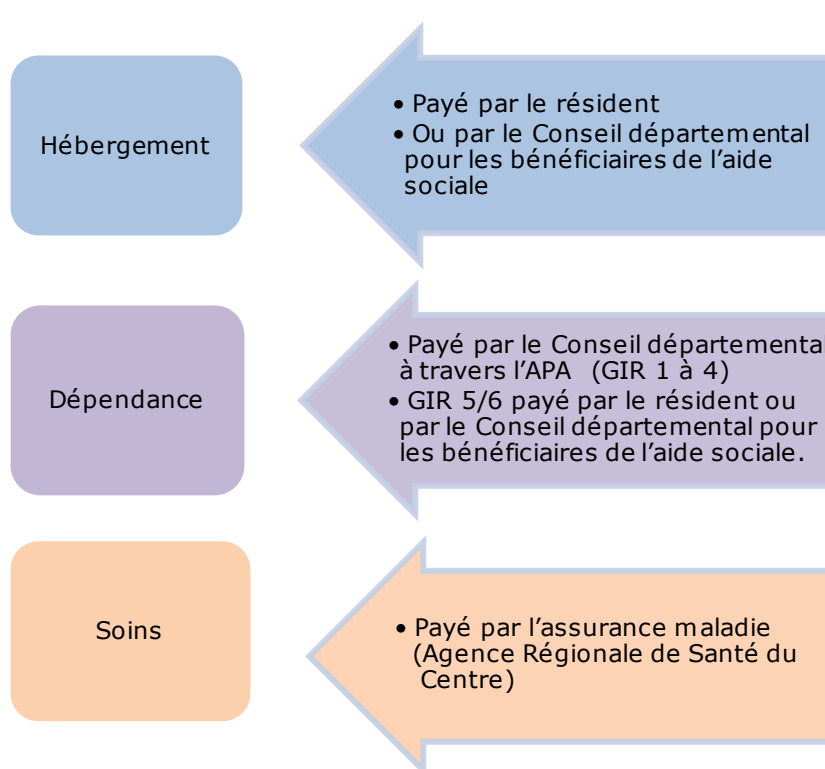
Le Conseil départemental assure les missions de :

▲ Définir la tarification des 44 EHPAD et des 2 USLD avec fixation du prix de journée hébergement et/ou des tarifs dépendance

▲ Contrôler et analyser les budgets annuels

▲ Autoriser de nouvelles places dans le département : accueil de jour, hébergement temporaire, etc...

▲ Contrôler la mise en place des objectifs des établissements au regard des politiques médico-sociales; d'une démarche qualité dans chaque établissement à travers des conventions tripartites, des évaluations internes et externes.



✓ L'APA en établissement

APA versée à part égale, soit à l'établissement sous forme d'une dotation globale, soit directement au bénéficiaire

En 2014, un tarif hébergement journalier de **47,63 euros** en Loir-et-Cher contre **52,21 euros** en France.

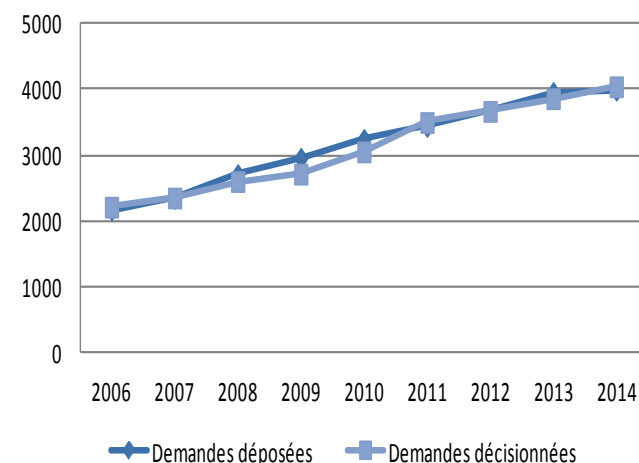
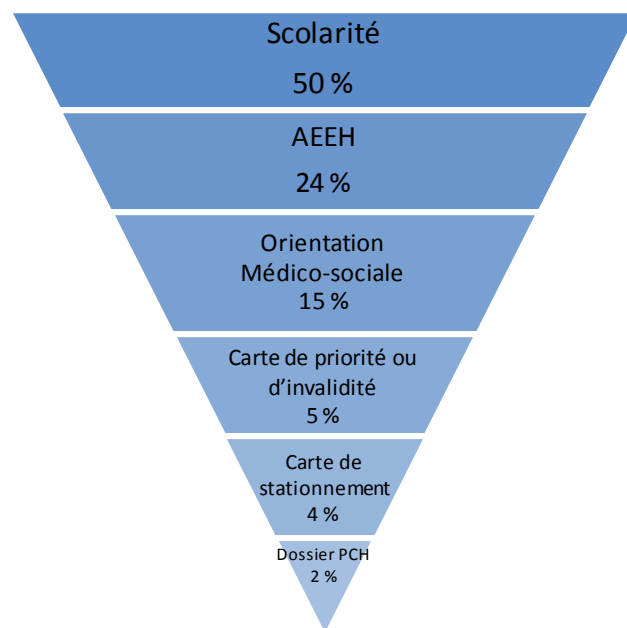
(Source: DREES 2011, dernier chiffre connu.)

IV- L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

■ La gestion des demandes et l'instruction des dossiers par la MDPH



Répartition des demandes déposées en 2014 à la mission "enfance"

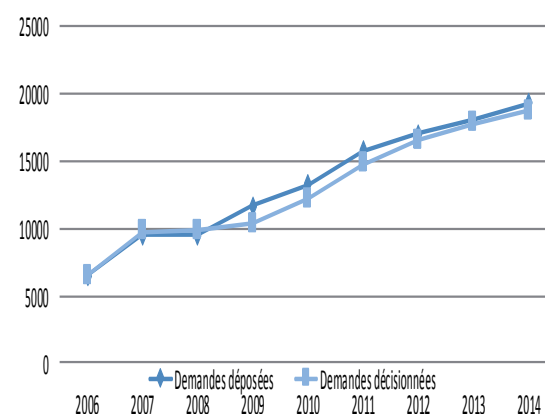
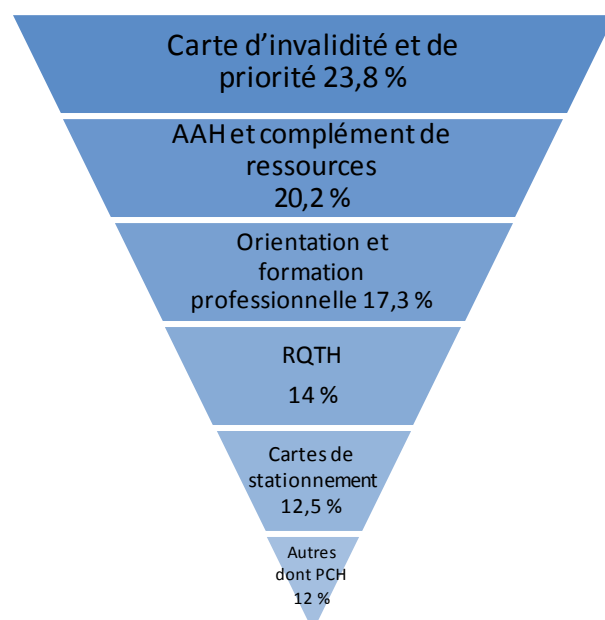


✓ Qu'est ce que La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?

La MDPH offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département du Loir-et-Cher.

Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Répartition des demandes déposées en 2014 à la mission "adulte"



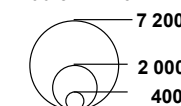
Source: Rapport d'activité DGAS 2014.

21 000 PERSONNES HANDICAPÉES ONT DES DROITS OUVERTS FIN 2014 AUPRÈS DE LA MDPH DE LOIR-ET-CHER

La MDPH enregistre depuis 5 ans l'ensemble des demandes déposées par les usagers, les décisions prises et l'ouverture ou le renouvellement des droits. Ces données étant désormais quasi-exhaustives, elles sont rendues exploitables pour la première année (la plupart des droits étant ouverts pour 5 ans).

▲ Tous dispositifs confondus, 20 946 personnes ont des droits ouverts enregistrés auprès de la MDPH au 31 décembre 2014.

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH au 31/12/2014



□ Périmètre des Communautés de communes janvier 2014

Observatoire de l'Economie et des Territoires

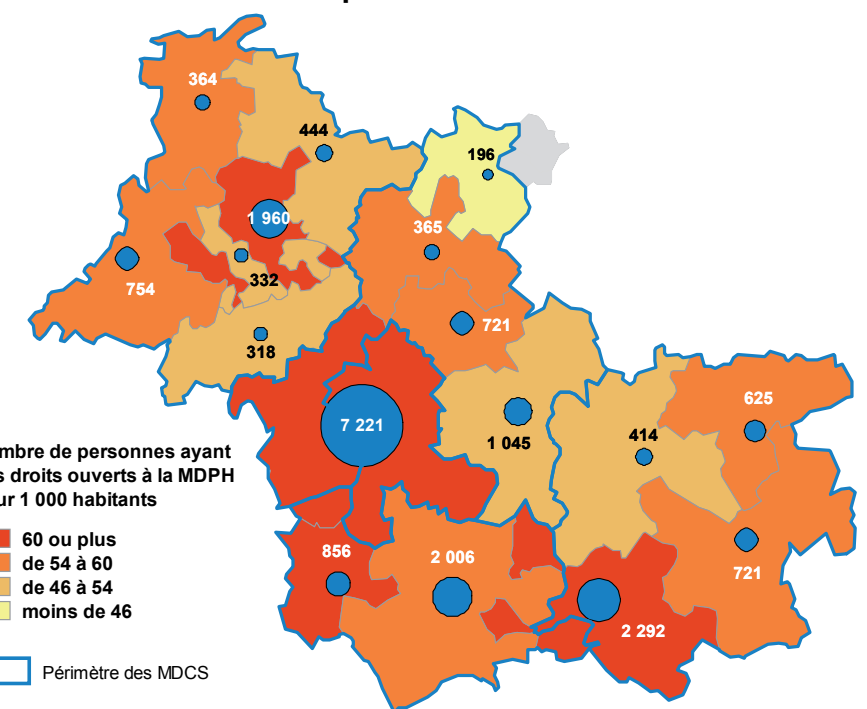
Observatoire de l'Economie et des Territoires

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH pour 1 000 habitants



□ Périmètre des MDCS

Nombre de personnes ayant des droits ouverts auprès de la MDPH au 31/12/2014 et ratio pour 1 000 habitants



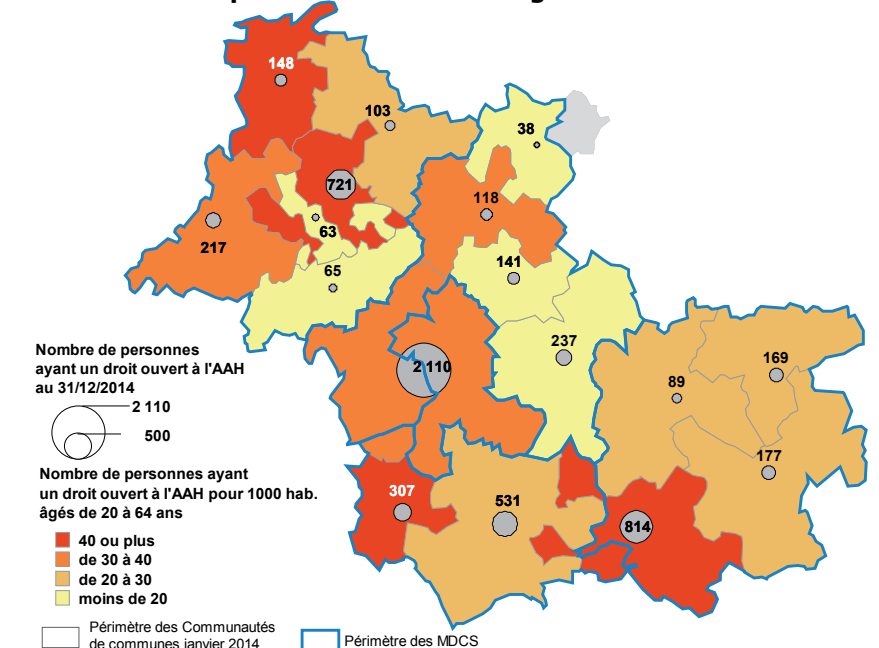
D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2012

■ Une proportion d'allocataires de l'AAH dans la moyenne nationale

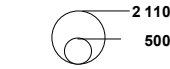
▲ 5 022 personnes ont perçu l'allocation aux adultes handicapés (AAH) fin 2014 (auprès de la CAF ou de la MSA), soit 27,5 allocataires pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans (ratio identique à celui de métropole et légèrement supérieur au ratio régional). Le Loir-et-Cher se place au 33^e rang des départements français.

▲ Le nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAH auprès de la MDPH est supérieur à celui des allocataires (6 200 au 31/12/2014). Certaines personnes en effet ne remplissent pas les conditions administratives pour le versement de l'allocation (personnes en emploi par exemple).

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAH au 31/12/2014 et ratio pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans



Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAH au 31/12/2014



Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAH pour 1000 hab. âgés de 20 à 64 ans



□ Périmètre des Communautés de communes janvier 2014

□ Périmètre des MDCS

Observatoire de l'Economie et des Territoires

Observatoire de l'Economie et des Territoires

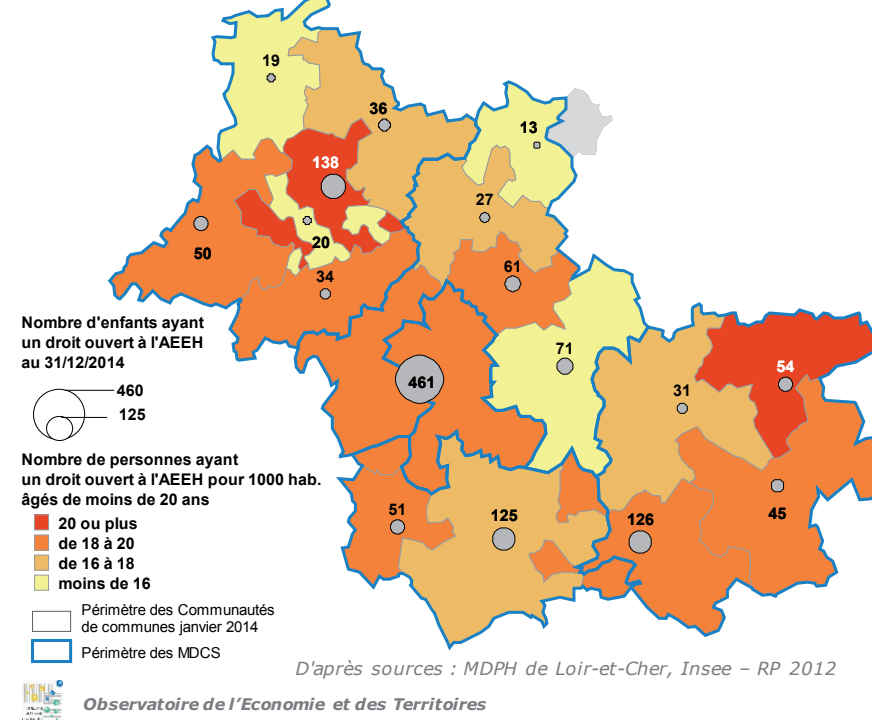
D'après sources : MDPH de Loir-et-Cher, Insee - RP 2012

■ 1 375 droits ouverts à l'AAEH (Allocation d'éducation enfant handicapé)

▲ 1 375 enfants ou jeunes de moins de 20 ans ont un droit ouvert à l'AAEH fin 2014.

▲ 1 191 ont perçu une allocation de la CAF ou la MSA, **soit un ratio de 15,5 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**, légèrement supérieur à ceux de la Région et de la France métropolitaine.

Nombre de personnes ayant un droit ouvert à l'AAEH au 31/12/2014 et ratio pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans

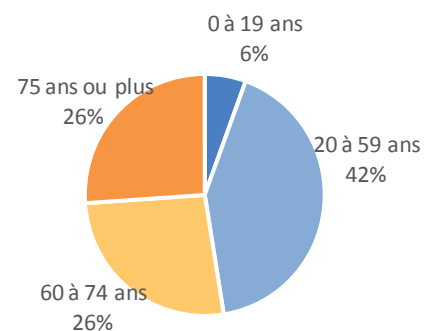


■ Près de 6 700 bénéficiaires de la carte européenne de stationnement

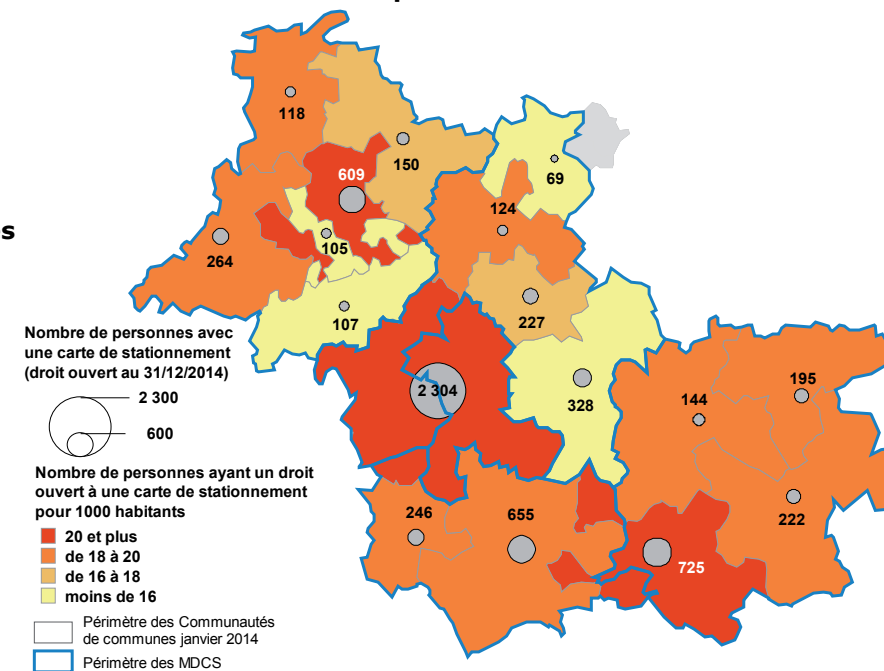
▲ 6 352 adultes et 338 enfants ont un droit ouvert pour une **carte de stationnement**.

▲ Plus de la moitié ont 60 ans ou plus.

Répartition par âge des personnes ayant un droit ouvert à une carte de stationnement au 31/12/2014



Nombre de personnes ayant un droit ouvert à une carte de stationnement au 31/12/2014 et ratio pour 1000 habitants



■ Les personnes handicapées et l'emploi

▲ 11 ESAT (Etablissements et service d'aide par le travail) sont répartis sur le territoire départemental, offrant près de **600 postes de travail** en milieu protégé. Le **Loir-et-Cher** est un peu **mieux doté qu'en moyenne nationale**, avec 3,8 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans contre 3,5 pour la métropole.

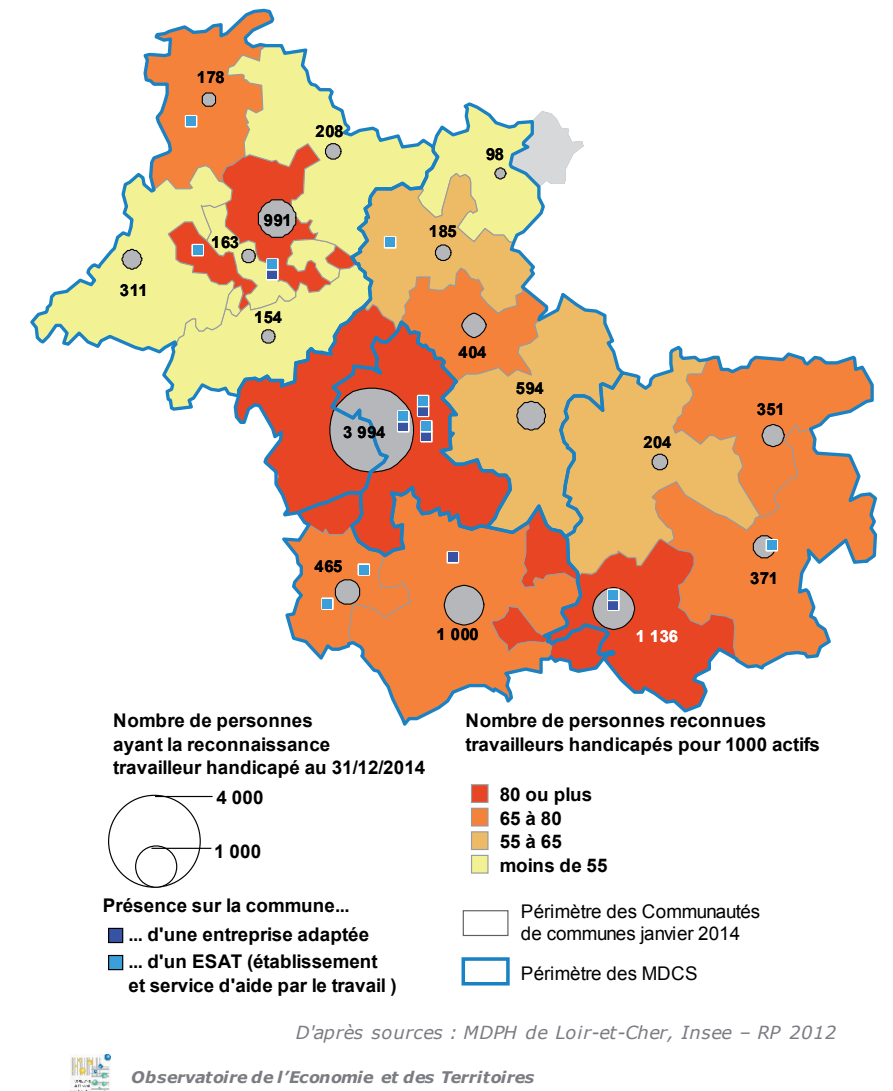
▲ S'y ajoutent **6 Entreprises adaptées** qui emploient une majorité de personnes handicapées en milieu ordinaire, dans des conditions adaptées à leurs capacités (262 places).

▲ En outre, la majorité des travailleurs handicapés a un emploi en milieu ordinaire. Au total, **10 857 personnes sont reconnues travailleurs handicapés** fin 2014.

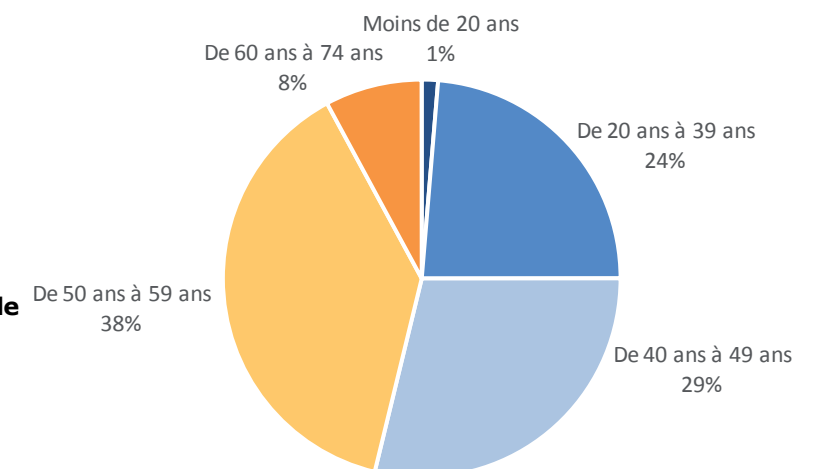
▲ **46 %** des travailleurs handicapés ont **50 ans ou plus**.

▲ Notons que 9 des 11 ESAT disposent d'un foyer d'hébergement associé.

Nombre de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé au 31/12/2014 et ratio pour 1 000 actifs



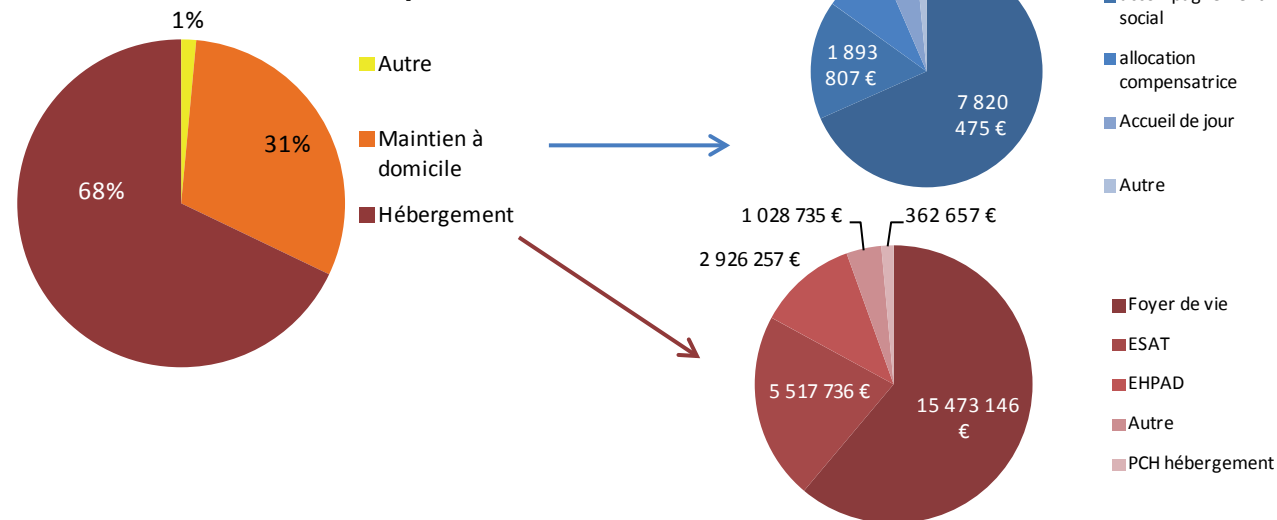
Répartition par âge des personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé au 31/12/2014



D'après source : MDPH de Loir-et-Cher

LA PARTICIPATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

37 337 245 € de dépenses du Conseil départemental en 2014 pour l'accompagnement des personnes handicapées



LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation couvre les aides humaines, aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule), aides animalières. Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement.

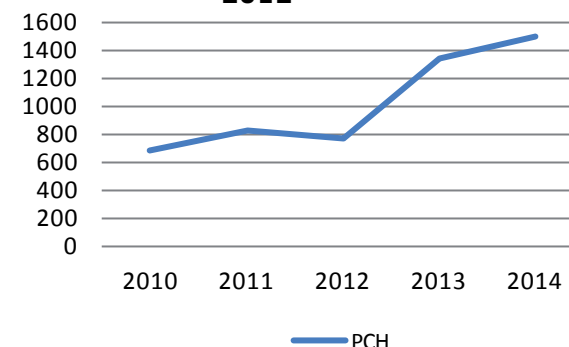
Le Conseil départemental effectue une prestation de service pour la MDPH en évaluant le besoin en aide humaine. **En 2014, 1 496 personnes** ont bénéficié de cette évaluation.

Le suivi, l'accompagnement à la mise en œuvre du plan de compensation sont du ressort de l'équipe médico-sociale de la MDPH composée de médecins, travailleurs sociaux, ergothérapeutes...

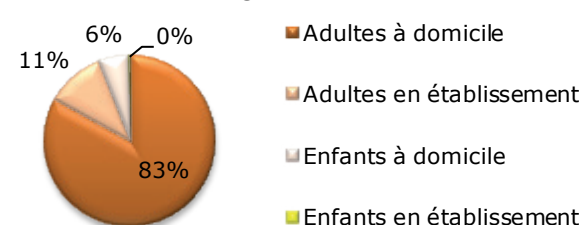
▲ **+ 11,86 %** de bénéficiaires de la PCH entre 2013 et 2014 (tous éléments confondus)

▲ **+ 2 %** d'évolution sur les dépenses par rapport à 2013.

Une forte augmentation des bénéficiaires de la PCH depuis 2012



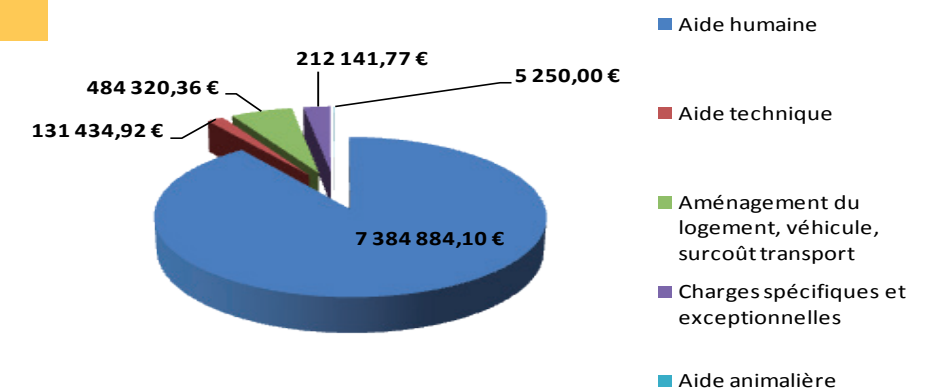
Répartition des décisions CDAPH 2014



En 2014, **1257** personnes handicapées ont déposé 1305 dossiers de demandes de PCH pour 1880 aides. 84 familles ont déposé pour leurs enfants 93 dossiers de demandes de PCH pour 138 aides.

Suite aux décisions d'attribution de la PCH par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.) transmises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour 653 adultes et enfants en situation de handicap, le Conseil départemental a notifié en 2014, 615 décisions de mise en paiement aux bénéficiaires, dont 511 pour les adultes à domicile, 68 pour les adultes en établissement, 34 pour les enfants à domicile et 2 pour les enfants en établissement.

Dépenses par type d'aide en 2014 (adultes et enfants à domicile et en établissement)



LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté dans le cadre de leur maintien à domicile.

En 2014, le Loir-et-Cher compte **349 places installées** dans 13 services d'accompagnement médico-social pour personnes adultes handicapées (SAMSAH) et services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

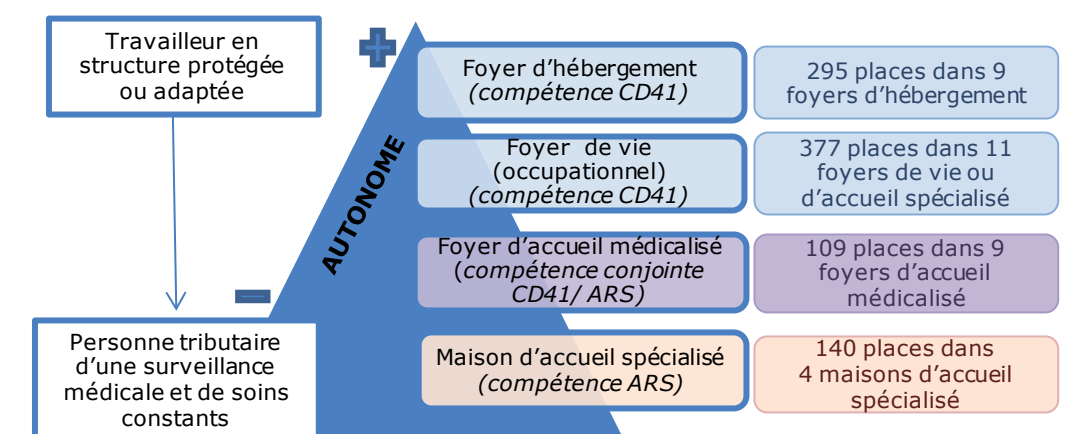
LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Loir-et-Cher présente le premier taux d'équipement en foyer d'accueil médicalisé (FAM).

(1,6 pour le département, contre 1,0 pour la région et 0,7 en métropole)

Source: Statiss 2014

33 établissements dans le département et 921 places (y.c. accueil de jour et accueil temporaire)



■ Une prise en charge en établissement relevant de 2 types de prestations

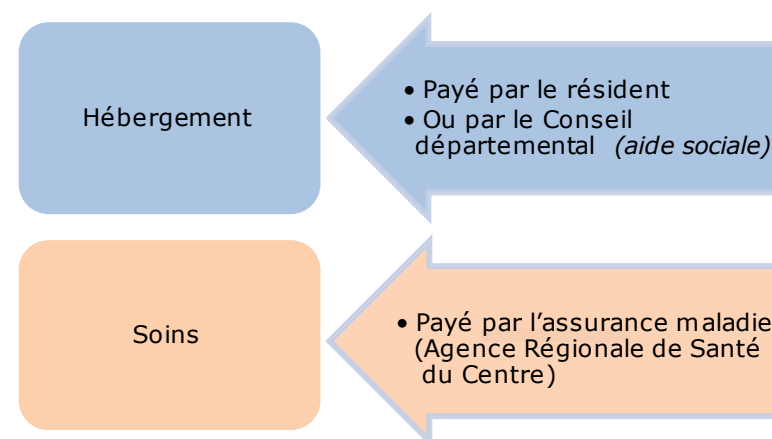
Le Conseil départemental assure les missions de :

- Définir la tarification des 29 établissements et des 13 services pour personnes adultes handicapées avec fixation du prix de journée hébergement

- ▲ Contrôler et analyser des budgets annuels

- ▲ Autoriser de nouvelles places dans le département : accueil de jour, hébergement temporaire, etc.

- ▲ Contrôler la mise en place d'une démarche qualité dans chaque établissement à travers des évaluations internes ou externes

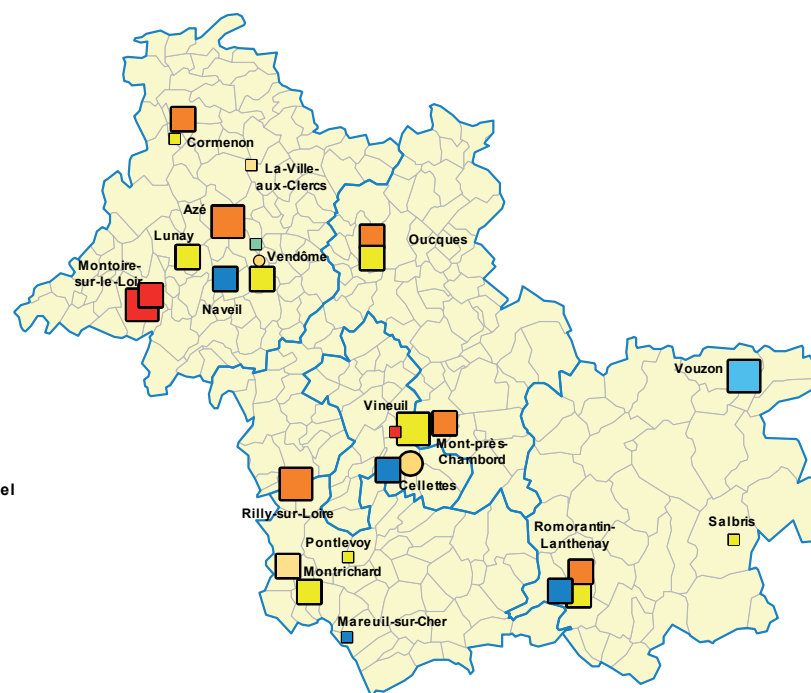


Les établissements pour adultes handicapés en 2015

Capacité d'accueil en nombre de places

50 à 130
25 à 49
moins de 25

- Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés d'ESAT
- Foyer occupationnel sans hébergement
- Foyer occupationnel avec hébergement
- Foyer d'accueil médicalisé et foyer occupationnel
- Foyer d'accueil médicalisé
- Foyer d'accueil spécialisé
- Maison d'accueil spécialisée (MAS)
- Centre de réorientation professionnelle



D'après sources : ARS, Conseil départemental

V - DES DISPOSITIFS PARTICULIERS POUR PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

■ Le soutien à domicile

▲ **136 bénéficiaires de - de 60 ans** (soit -5,55% par rapport à 2013). L'ACTP représente une dépense de **981 568 € en 2014** pour les - de 60 ans (soit -16,7% par rapport à 2012).

▲ **80 bénéficiaires de + de 60 ans** (soit -1,25% par rapport à 2012). L'ACTP représente une dépense de **597 526 € en 2014** pour les + de 60 ans.

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) :

L'application de la loi du 21 février 2005 ne permettant plus le traitement de premières demandes d'ACTP au profit de la PCH induit une baisse mécanique du nombre des bénéficiaires. Néanmoins, les bénéficiaires font peu valoir leur droit d'option pour la PCH à l'échéance de leur droit à l'ACTP. Cette allocation étant plus souple en terme de mobilisation, pour l'entretien du logement par exemple, et en terme de contrôle d'effectivité.

✓ Qu'est ce que l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) ? :

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) permet aux personnes dépendantes d'assumer l'emploi d'une tierce personne pour les aider dans les actes essentiels de la vie. Cette allocation a été remplacée le 1er janvier 2006 par la prestation de compensation du handicap (PCH). Elle ne concerne plus que les personnes qui la percevaient déjà et qui ont choisi de la conserver.

L'AIDE MÉNAGÈRE : bénéficiaires

▲ **59 personnes âgées** peu dépendantes (légère baisse par rapport à 2013). Cela représente **7 302 heures** effectuées (-1,9% par rapport à 2013).

▲ **70 handicapés** (soit -7,9% par rapport à 2013). Cela représente **9 279 heures** effectuées (-11,67% par rapport à 2013).

Coût

▲ **En 2014**, L'aide ménagère représente une dépense de **311 848 €** (soit +28% par rapport à 2013).

L'aide ménagère et le portage de repas :

L'aide ménagère comme le portage de repas à domicile entrent dans les prestations pouvant être prises en charge par l'APA pour les personnes âgées (le ralentissement de l'intervention de l'aide sociale dans ce domaine s'explique par la prise en charge de l'aide ménagère et du portage des repas par l'APA).

✓ Qu'est ce que l'aide ménagère ?

L'aide ménagère repose sur une prestation réalisée par une auxiliaire de vie au domicile des usagers. Elle permet d'apporter une aide matérielle pour des tâches quotidiennes d'entretien, des soins d'hygiène sommaire, des courses, des démarches simples que les usagers ne peuvent plus accomplir et garantit une présence attentive qui rompt l'isolement géographique et familial. Le nombre d'heures attribué dépend des besoins des usagers.

LE PORTAGE DE REPAS : bénéficiaires

▲ **11 personnes âgées** (stabilisation par rapport à 2013).

▲ **17 handicapés** (stabilisation par rapport à 2013).

Coût

▲ le portage de repas représente une dépense de **1 000 €** (soit -94,6% par rapport à 2012).

■ L'accueil familial

L'accueil familial consiste, pour un particulier, à accueillir à son domicile de 1 à 3 personnes âgées ou handicapées, qui le rémunèrent à cet effet.

Ce dispositif offre une véritable alternative aux personnes âgées et aux personnes adultes en situation de handicap, entre le domicile où la personne peut se trouver isolée et la vie en établissement qui constitue un accueil collectif qui ne correspond pas aux aspirations de tous.

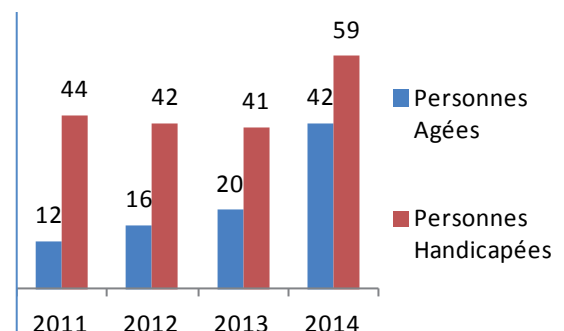
Le Conseil départemental tient un rôle important dans le suivi de ce dispositif puisqu'il délivre l'agrément aux accueillants familiaux, assure leur formation, contrôle les conditions d'accueil et le suivi médico-social des personnes accueillies.

En 2014, on compte 59 accueillants familiaux agréés. Bien que le dispositif accueille majoritairement des personnes handicapées, le nombre de personnes âgées accueillies est croissant depuis 2011.

L'afflux de nouvelles personnes choisissant ce métier fait décroître petit à petit l'âge moyen des accueillants familiaux. Le nombre d'accueillants de plus de 60 ans demeure cependant majoritaire.

Un effort accru a été porté en 2014 sur l'ouverture de ce dispositif aux personnes handicapées vieillissantes (soit de plus de 50 ans). Cet objectif recoupe celui du département de réduire le nombre de jeunes adultes sous « amendement Creton » maintenus à ce titre en établissement pour enfants, faute de place en établissements pour adultes. Le Conseil départemental entend en effet positionner ces jeunes adultes prioritairement sur les places que libèrent les personnes handicapées vieillissantes intégrant une famille d'accueil.

Un dispositif majoritairement utilisé par les personnes handicapées



SANTÉ

La télégestion : TranquilliDom41

Le principe de télégestion offert par TranquilliDom 41 mis en place par le Conseil départemental fin 2013, est simple et ne nécessite aucun aménagement ou démarche supplémentaire de la part de l'utilisateur. Lors de l'arrivée, chez l'utilisateur, de l'aide à domicile un appel est passé depuis le téléphone fixe pour signaler sa présence à l'aide d'un code et il en est de même à son départ.

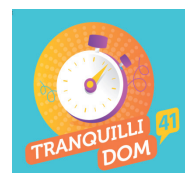
L'enjeu de la télégestion est d'apporter un service de qualité en répondant à plusieurs attentes :

Celles des usagers par :

- Un suivi du plan d'aide au réel, permettant d'éviter les demandes de reversement d'indus, souvent mal comprises et traumatisantes pour les familles.
- Des proches rassurés car ils pourront suivre à court terme les interventions via un extranet.

Celles de la collectivité et des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) par :

- Une gestion en temps réel des heures effectuées par les intervenants au domicile des usagers, pour un meilleur suivi du plan d'aide,
- Une exploitation directe des données par les SAAD pour la facturation et les frais de déplacement des intervenants,
- La sécurisation et la rapidité des échanges entre les SAAD et le Département grâce à la dématérialisation.



Pour aller plus loin :
 Pilote 41 : <http://www.pilote41.fr>
 Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>
 Schéma Autonomie 2014-2018 : <http://www.le-loir-et-cher.fr/services-en-ligne/etre-accompagne/personnes-agees-handicapees/schema-de-lautonomie/>

I - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : UN NOUVEL ÉLAN

La région Centre enregistre la plus faible densité médicale derrière la Picardie, toutes spécialités et tous modes d'exercice confondus. Elle se place au dernier rang pour sa densité de médecins généralistes, salariés comme libéraux. Hormis l'Indre-et-Loire, tous les départements de la région sont mal dotés, le Loir-et-Cher étant dans une situation un peu moins défavorable : **87 généralistes pour 100 000 habitants** (au 75^e rang). En revanche, pour la plupart des autres professions de santé, la densité est plus faible en Loir-et-Cher qu'en moyenne régionale.

Les infirmiers sont proportionnellement plus nombreux (102 pour 100 000 habitants, soit 7 points de plus qu'en Centre – Val de Loire) mais le Loir-et-Cher compte en moyenne 1 infirmier libéral pour 118 personnes de 75 ans ou plus (contre 1 pour 110 en moyenne régionale).

Les professionnels du département sont dans l'ensemble plus âgés (généralistes comme spécialistes). 57 % des médecins généralistes libéraux sont âgés de 55 ans ou plus. Le Loir-et-Cher se classe au 72^e rang (en incluant les professionnels avec mode d'exercice particulier).

Le maillage territorial reste encore équilibré pour les besoins les plus courants. **La quasi-totalité de la population réside à moins de 10 km d'un pôle de santé de proximité** (soins de première nécessité), mais le niveau d'activité élevé des professionnels dans certains territoires peut rendre difficile l'accès aux soins (nombre moyen d'actes de plus de 20 % supérieur au taux régional).

De nouvelles organisations sont recherchées pour favoriser l'installation et le maintien de professionnels. **9 maisons de santé pluridisciplinaires ou structures apparentées** ont ouvert leur porte ces dernières années, d'autres sont en projet. La **part des médecins généralistes en exercice regroupé** (y compris cabinets de groupe) est la plus faible de la région après l'Indre : **43 %** contre 50 % en moyenne.

■ Une faible densité médicale

Une densité de professionnels sensiblement inférieure à la moyenne nationale dans la plupart des spécialités médicales et paramédicales, souvent assez proche de la moyenne régionale.

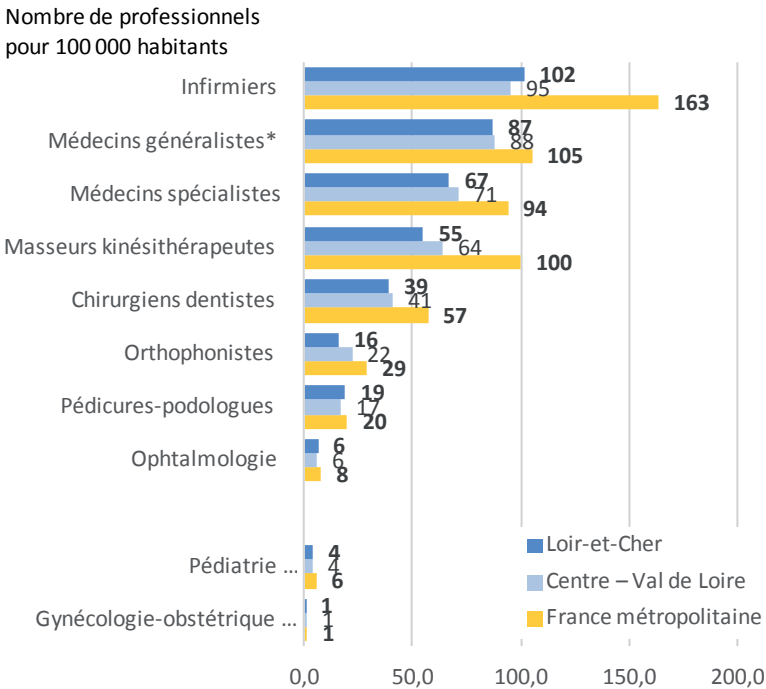
Une présence plus faible en Loir-et-Cher d'infirmiers libéraux ou de kinésithérapeutes par rapport à sa population âgée.

Pour 10 000 personnes de 75 ans et plus :

- ▲ 85 infirmiers libéraux ou mixtes (Centre – Val de Loire : 91)
- ▲ 46 kinésithérapeutes (Centre – Val de Loire : 61)

Une faible densité de chirurgiens-dentistes ; 46 % sont âgés de 55 ans ou plus en 2015 (40 % en région).

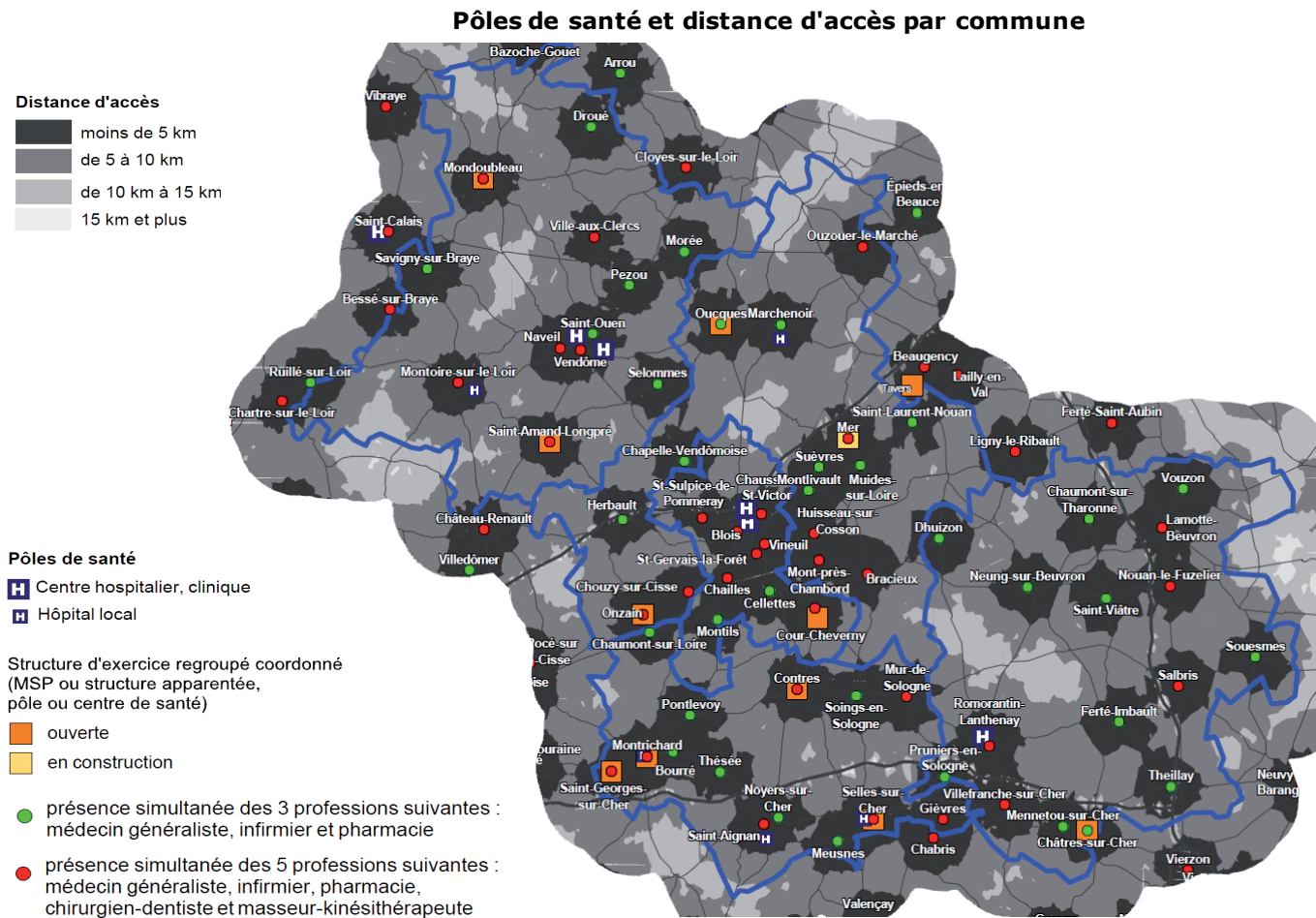
Densité des professionnels de santé libéraux ou mixtes par profession en exercice au 01/01/15



D'après sources : DREES - ADELI - ASIP-RPPS (traitements DREES) - INSEE

* Le nombre de médecins généralistes comprend ici l'ensemble des professionnels libéraux ou mixtes, y compris ceux ayant un mode d'exercice particulier (allergologue, angéologue par exemple) ainsi que les remplaçants, non pris en compte dans les données des pages suivantes.

■ Un maillage territorial encore équilibré pour les services de santé de proximité



D'après sources : Observatoire d'après ARS Centre - fichier AMELI (infirmiers et kinésithérapeutes), fichier RPPS (pharmacies, dentistes et médecins généralistes) - Conseil départemental de Loir-et-Cher. Juin 2015
Observatoire de l'Economie et des Territoires

✓ Qu'est ce que PAIS ?

L'initiative PAIS* (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé) s'appuie sur la coopération de plusieurs médecins généralistes sur un territoire pour gérer à tour de rôle, de 8 h à 20 h, les soins imprévus. PAIS permet notamment le renforcement du secrétariat par un complément financier permettant ainsi un meilleur filtrage des appels avec une formation assurée par le SAMU et l'allégement des tâches administratives. Elle est notamment portée par le Centre Hospitalier de Blois et est un Labs 41.

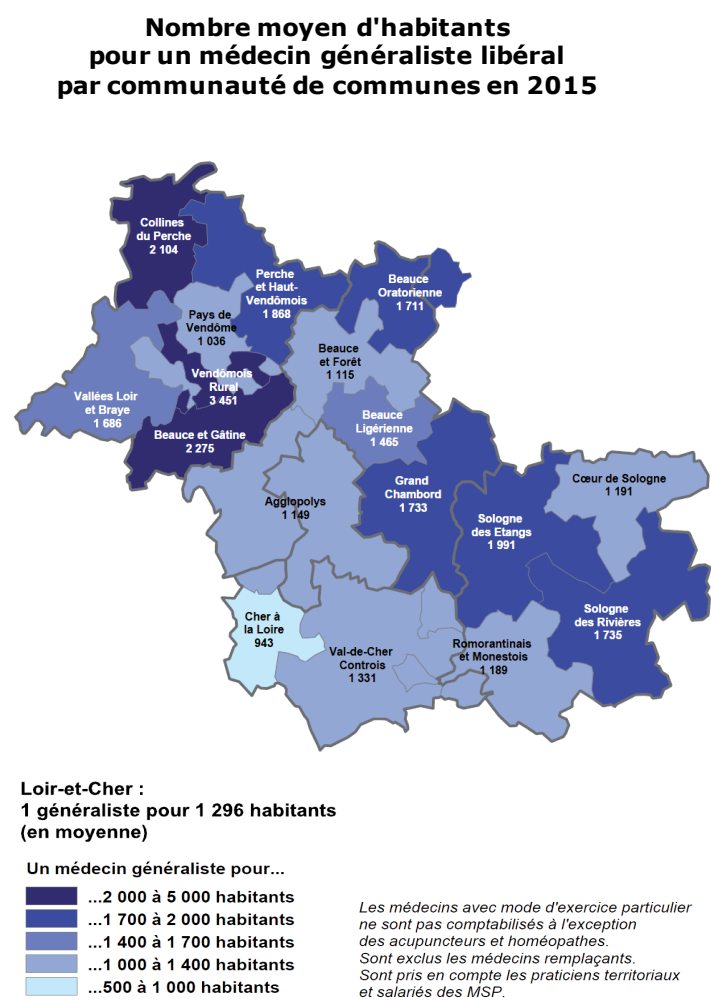
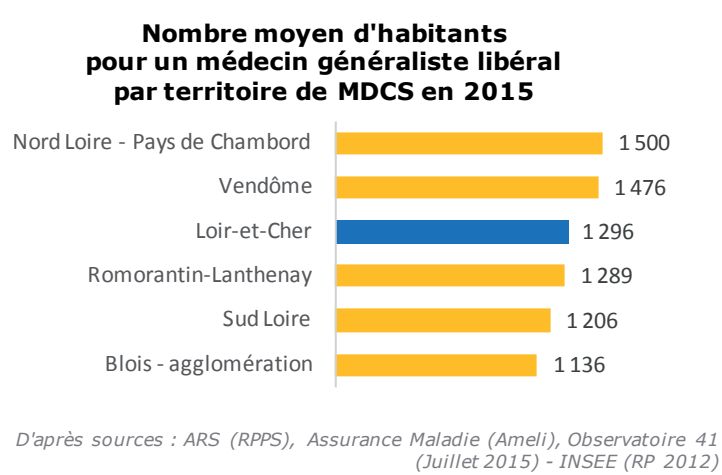
■ 1 médecin généraliste libéral pour 1 300 habitants

▲ 256 médecins généralistes sont installés en Loir-et-Cher mi-2015, 248 libéraux (hors mode d'exercice particulier, excepté l'homéopathie et l'acuponcture), 3 salariés d'une maison de santé, 5 praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG), soit **1 médecin pour 1296 habitants**.

▲ La présence de médecins est proportionnellement plus importante dans les villes de Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay ainsi que dans le secteur de Montrichard.

▲ Depuis 2005, le département a perdu près de 20 médecins, notamment suite à des départs à la retraite non remplacés. Le nombre de professionnels en exercice tend cependant à se stabiliser depuis 4 ans.

▲ 14 installations ont été réalisées entre janvier 2014 et juillet 2015.



■ Des médecins globalement âgés

▲ 57 % des médecins généralistes libéraux ont 55 ans ou plus, contre 52 % en moyenne dans la région.

▲ Un médecin sur 7 a 65 ans ou plus.

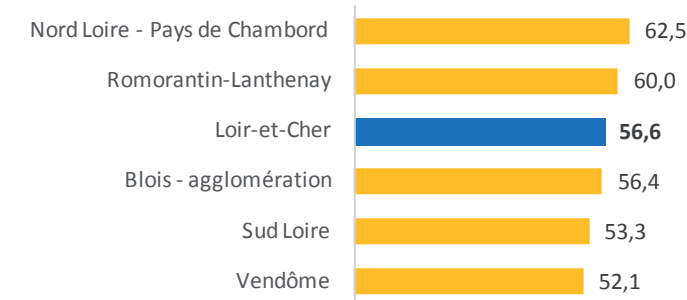
▲ La mise en place d'une organisation d'exercice regroupé ou coordonné (maisons de santé pluri-disciplinaires, dispositif PAIS) a parfois favorisé l'installation de médecins plus jeunes, comme à Contres, Cour-Cheverny ou dans le secteur de Montrichard. Néanmoins, la corrélation n'est pas systématique. La part des médecins de 55 ans ou plus est élevée en vallée du Cher entre Selles-sur-Cher et Mennetou où 2 structures ont été ouvertes.

▲ De nombreux professionnels âgés dans des spécialités peu pourvues : seuls 3 des 10 pédiatres en exercice libéral ont moins de 55 ans, 10 des 22 ophtalmologues et 6 des 15 gynécologues.

Part des professionnels âgés de 55 ans ou plus par profession en 2015 (en %)

	Loir-et-Cher	Centre - Val de Loire
Médecins généralistes	57	52
Médecins spécialistes	60	55
Chirurgiens dentistes	46	40
Gynécologues	60	65

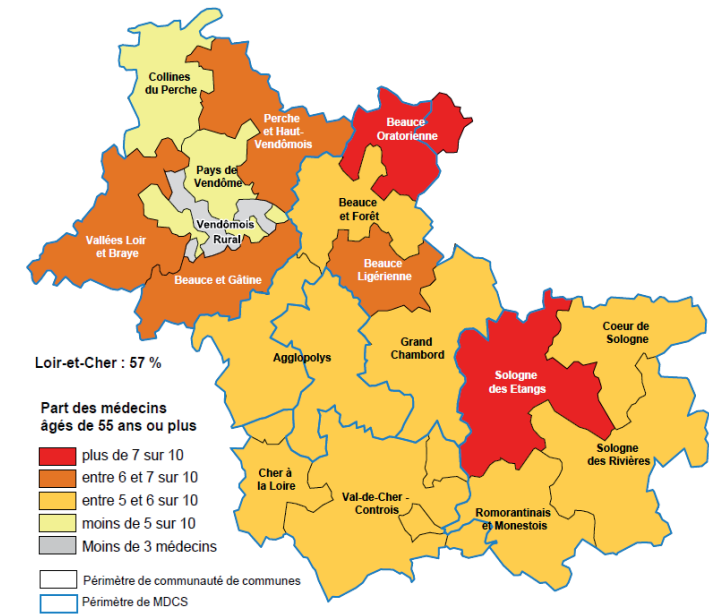
Part des médecins généralistes libéraux* ayant 55 ans ou plus par territoire de MDCS en 2015 (en%)



* Sont également comptabilisés les salariés de maison de santé et les PTMG

D'après sources : ARS - Observatoire 41 - juil. 2015 - INSEE (RP 2012)

Part des médecins généralistes libéraux ayant 55 ans ou plus par communauté de communes en 2015



Les médecins avec mode d'exercice particulier ne sont pas comptabilisés à l'exception des acupuncteurs et homéopathes. Sont exclus les médecins remplaçants. Sont pris en compte les praticiens territoriaux et salariés des Maisons de santé pluridisciplinaires.

D'après sources : ARS - Observatoire 41 - juil. 2015

Observatoire de l'Economie et des Territoires

II - LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE : UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL TRÈS IMPLIQUÉ

■ Les actions menées par le Conseil départemental

En 2014 :

- ▲ 65 internes en médecine générale, en stage dans le département
- ▲ 55 maîtres de stage
- ▲ 11 étudiants bénéficiaires de l'allocation départementale
- ▲ 60 000 € de subventions d'investissement versées
- ▲ 42 contacts formalisés

Plusieurs actions ont été menées en 2014 par le Conseil départemental pour lutter contre la désertification médicale :

- **6^e édition de la réception annuelle des étudiants en médecine générale** pour informer sur la qualité de l'offre loir-et-chérienne en mettant en exergue les dispositifs d'aides à l'installation et les atouts des territoires du département, afin de valoriser l'exercice moderne de la médecine en milieu rural pour susciter des vocations et donner envie de s'installer dans le département.

- **Revalorisation de l'allocation départementale de déplacement et de logement (passant de 300 à 1800 €)** : réservée aux internes en médecine générale qui effectuent un stage de 6 mois dans le département elle renforce l'attractivité du département à l'égard

des étudiants en troisième cycle susceptibles de s'installer en Loir-et-Cher, à l'issue de leurs études.

- **Soutien aux porteurs de projets d'exercices regroupés ou coordonnés** par des subventions aux investissements et le financement de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- **Guichet d'information** pour guider les professionnels de santé et les porteurs de projets dans les démarches administratives, prodiguer des renseignements sur les financements possibles, des informations sur d'éventuelles installations.

- **Participation active aux 6es Journée de promotion de la médecine générale** à la faculté de médecine de Tours

- **10 actions "coup de poings" dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale « Toubib, où est notre toubib? »**

■ Un partenariat nécessaire

Le Département participe au Comité de veille et de coordination relatif à la démographie médicale du Loir-et-Cher en partenariat avec l'ARS, la CPAM, le Conseil départemental de l'ordre des médecins et la préfecture.

PARTENAIRES du Conseil Départemental

Département universitaire de médecine générale et collège régional des généralistes enseignants du Centre

Conseil de l'ordre des Médecins 41

Agence régionale de santé (ARS)

Régimes d'assurance maladie

Caisse Primaire d'assurance maladie (CPAM) 41

Observatoire de l'économie et des territoires (OET)

ACTIONS du Conseil Départemental

Accueil des internes en stage dans le département

Accueil des internes en stage dans le département

Transport solidarité santé

Veille sur la démographie médicale

Actions de lutte contre la désertification médicale et de promotion des territoires

Le Département participe à des groupes de travail régionaux : réseau périnatalité, réseau diabète-nutrition, réseau national des médecins territoriaux, etc..

Un engagement pluriannuel à travers le schéma départemental «accès à la santé pour tous en Loir-et-Cher 2015-2020»

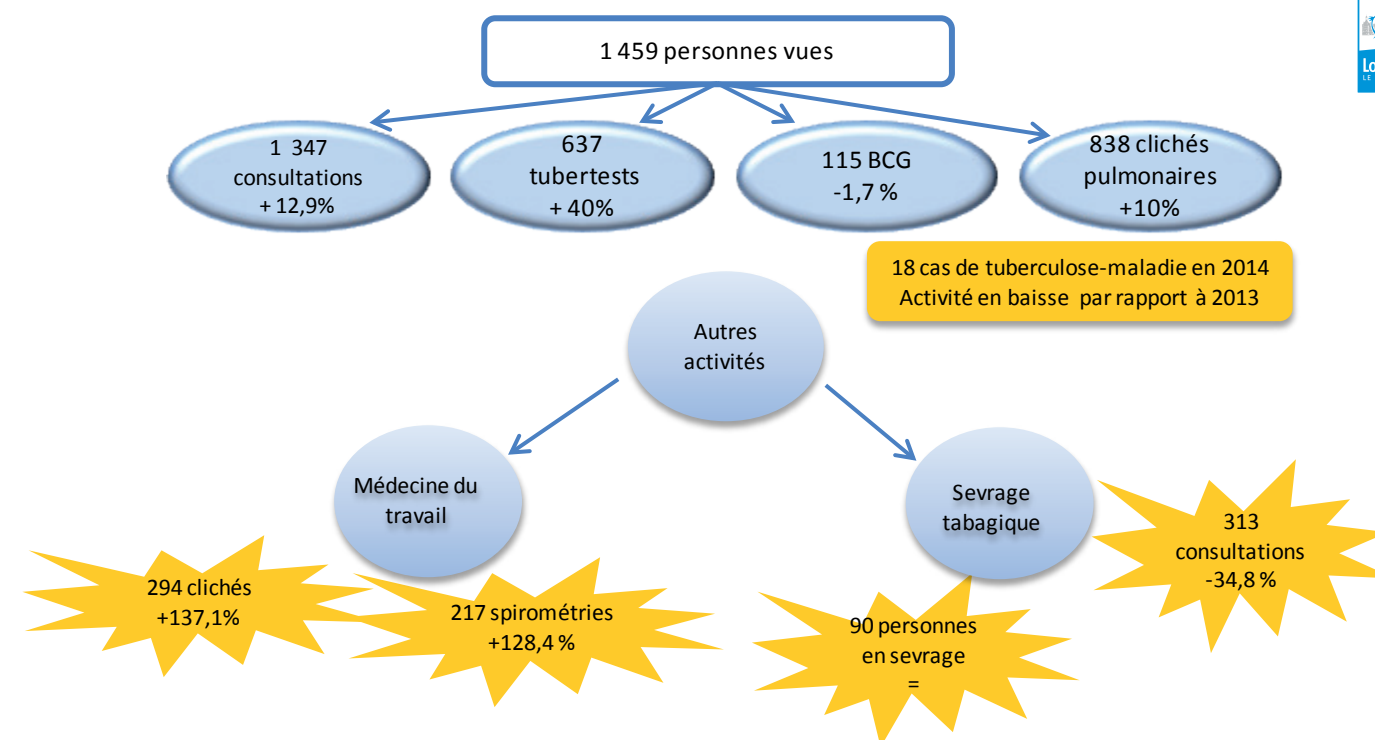
Approuvé en décembre 2014, ce schéma départemental s'organise autour de trois axes, huit objectifs et trente fiches actions. L'enjeu est de résorber les zones d'accès difficiles aux soins et à la prévention. Ces actions entendent développer une politique de redynamisation médicale sur tout le Loir-et-Cher, tant elles représentent tous les leviers visant à favoriser l'attractivité et l'aménagement du territoire, à faciliter l'accès à la prévention et aux soins des populations et à optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé ou l'accueil de ceux en devenir.

Ainsi, le premier axe du schéma favorise l'aménagement et l'attractivité du territoire loir-et-chérien en menant des actions pour promouvoir les territoires, améliorer le maillage territorial et adapter l'offre aux contraintes territoriales.

Son deuxième axe, visant l'amélioration de la prévention et l'accès aux soins des populations, se décline autour de deux objectifs : communiquer pour améliorer l'accès à l'offre de soins et fédérer les acteurs locaux autour d'initiatives santé.

Le troisième axe s'attache plus particulièrement à l'optimisation des conditions d'exercice des professionnels de santé et entend promouvoir la télémédecine et des technologies de l'information et de la communication, améliorer l'accueil ainsi que la formation des étudiants et favoriser la formation et la coordination des acteurs de santé.

■ Le Centre de Lutte anti-tuberculeuse (CLAT)



■ Le Comité médical : une action interne indispensable au Conseil départemental

Missions du comité médical :

- ✓ Réfléchir sur les dossiers impactant médicalement la collectivité
- ✓ Donner avis/recommandations afin d'orienter les actions des agents du Conseil départemental confrontés à une problématique médicale

Questions abordées :

- ✓ Ébola
- ✓ Protection du personnel
- ✓ Sollicitation du dossier médical par les autorités judiciaires
- ✓ Dérogations au secret médical dans le cadre des déclarations obligatoires et certificats
- ✓ Hospitalisation sous contrainte

Pour aller plus loin :
Pilote 41 : <http://www.pilote41.fr>
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>
Accès à la santé pour tous en loir-et-cher 2015-2020 : <http://www.le-loir-et-cher.fr/ses-missions/solidarites/acces-sante-pour-tous/>



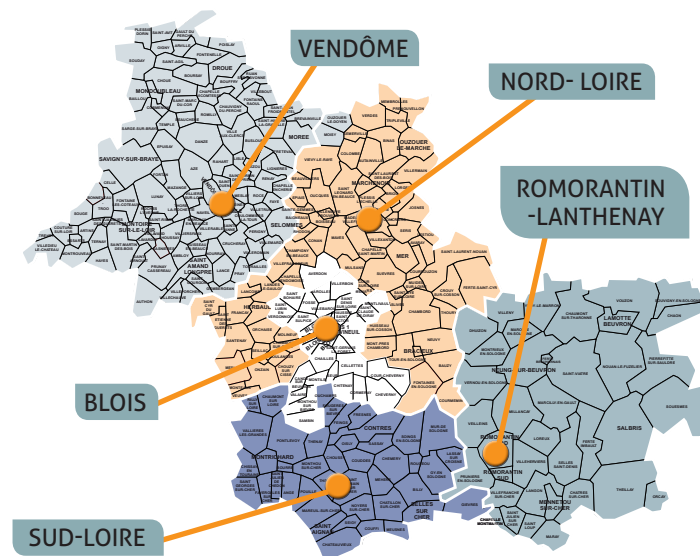
MDCS

LES 5 MAISONS DÉPARTEMENTALES DE LA COHÉSION SOCIALE

Les **Maisons Départementales de la Cohésion Sociale** (MDCS) sont des lieux d'accueil de proximité situés sur l'ensemble du territoire de Loir-et-Cher. On peut y rencontrer des professionnels de l'action médico-sociale qui conseillent et accompagnent les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne selon leurs besoins. Elles sont au nombre de 5, réparties sur le territoire départemental : Blois agglomération, Vendôme, Nord Loire pays de Chambord, Sud Loire et Romorantin.



- Les valeurs communes**
- ▲ L'équité dans l'accès aux droits.
 - ▲ Le respect de la dignité individuelle et collective.
 - ▲ L'autonomie de l'individu.
 - ▲ L'usager, acteur de l'accompagnement social.
 - ▲ L'ouverture sur l'environnement local, et un travail en lien avec les associations et les institutions de proximité.



MDCS DE BLOIS AGGLOMÉRATION

La population de Blois Agglomération est restée quasiment stable entre 2007 et 2012. Blois perd des habitants au profit d'une périphérie de plus en plus éloignée. Dans la période récente, le desserrement urbain s'est davantage opéré au sud du territoire de la MDCS et à l'extérieur du périmètre. Avec **plus de 1 100 naissances** en moyenne **chaque année**, le solde naturel apparaît largement positif (+ 2 170 en 5 ans). La part des enfants de moins de 6 ans (7,2 %) est supérieure à celle du Loir-et-Cher.

Les **jeunes de 16 à 25 ans** sont également **surreprésentés** (12,5 % ; Loir-et-Cher : 9,7 %) en raison de la présence sur Blois d'établissements de formation et d'une offre d'emploi plus développée. L'accès au logement leur est également plus aisé sur Blois.

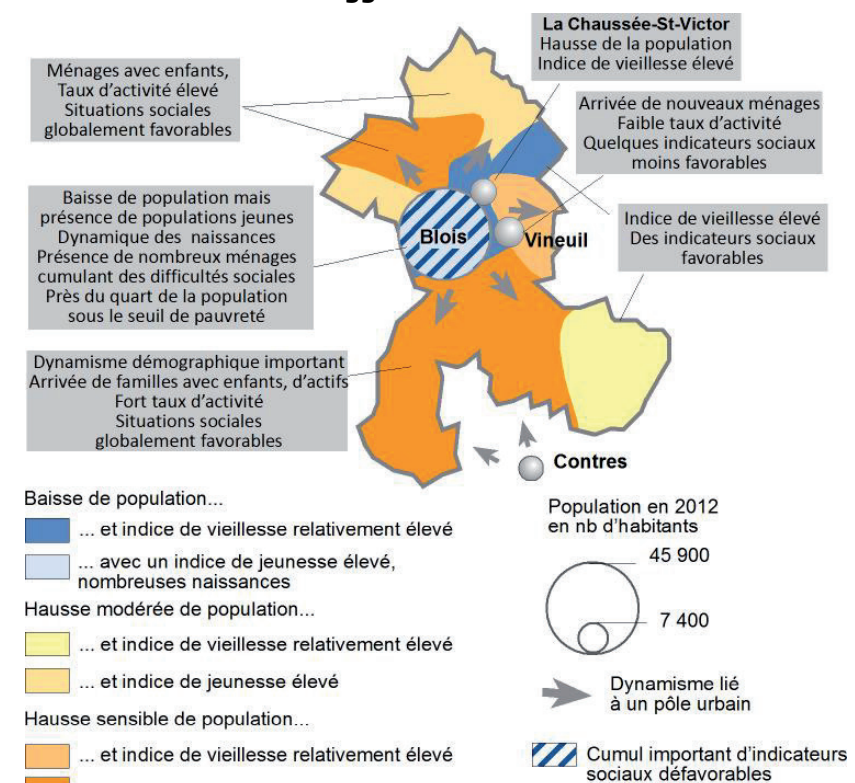
Le **parc de logement social** y est en effet particulièrement étoffé : près de 8 150 logements, soit **36 % des résidences principales**.

Blois concentre un ensemble de structures d'accueil et d'accompagnement qui, comme l'habitat social, favorisent l'installation de ménages en difficulté. La ville compte en effet une forte proportion de **familles mono-parentales**, ménages à **bas revenu**, bénéficiaires de **minima sociaux**, etc. Le **taux de pauvreté** (supérieur à 23 %) est **l'un des plus forts** des villes de la région.

La taille de la ville et son dynamisme économique attirent néanmoins une population plus aisée, résidant pour partie en périphérie : actifs disposant d'un bon niveau de formation, avec un revenu moyen sensiblement supérieur à la moyenne départementale.

La part des personnes âgées est modérée sur le territoire : **moins de 10 % de la population a 75 ans ou plus** (Loir-et-Cher : 12 %). Quelques communes enregistrent un indice de vieillesse élevé (La Chaussée-Saint-Victor, St-Denis ou Cour-Cheverny).

Principales caractéristiques socio-démographiques de Blois agglomération



Observatoire de l'Economie et des Territoires

Une population plus jeune qu'en Loir-et-Cher

Chiffres clés

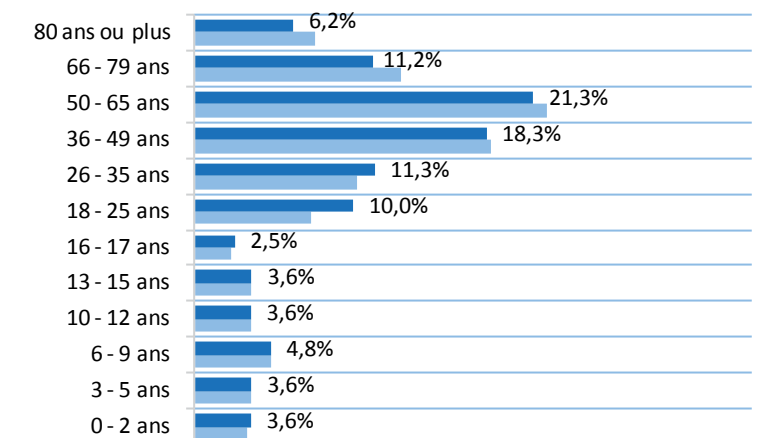
88 569 habitants en 2012

27 % de la population du Loir-et-Cher

Densité : 215 habitants / km²

Rythme d'évolution moyen annuel 2007-2012 : 0,07 % (Loir-et-Cher : 0,33 %)

Indice de vieillesse : 103 personnes de 60 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher : 125).



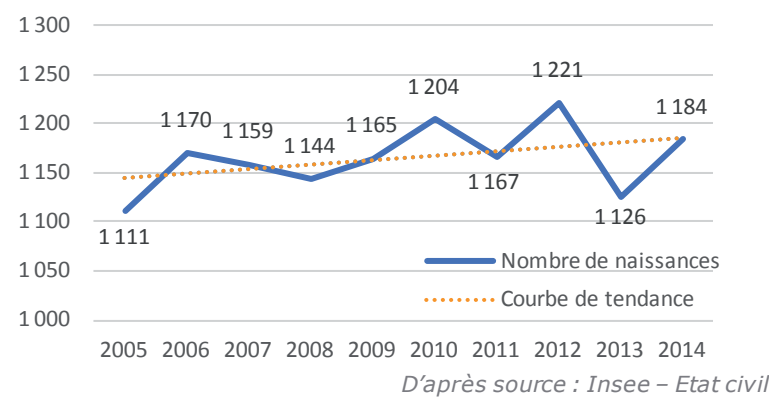
■ Blois - agglomération ■ Loir-et-Cher D'après source : Insee, RP 2012

▲ 1 184 naissances en 2014

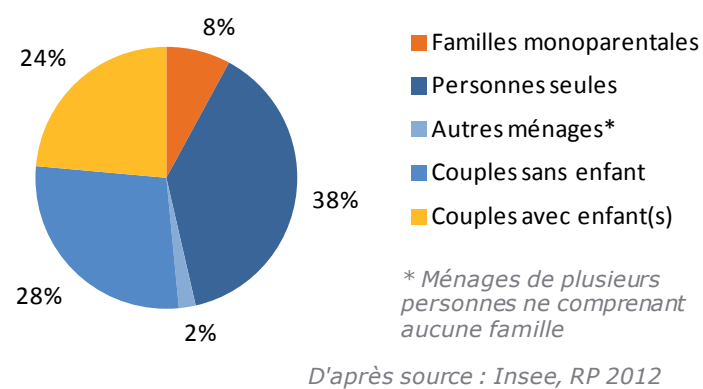
▲ Le nombre de naissances reste élevé dans la ville de Blois malgré un léger tassement depuis 2 ans (725 naissances en 2014).

▲ Une partie des familles quitte la ville après la naissance pour s'installer en périphérie. **Blois perd 12 % de jeunes de 0 à 14 ans entre 1999 et 2012.**

Un volume de naissances globalement en progression



Composition des ménages : des personnes seules et des familles monoparentales plus nombreuses



■ Des ménages en difficulté sociale nombreux à Blois

La plupart des ménages en difficulté du territoire résident à **Blois**, dans les quartiers d'habitat social notamment.

▲ La proportion de **foyers non imposés** y est élevée (**51,1 %**) et le revenu moyen des ménages concernés est très faible (9 842 €).

▲ **1 ménage sur 4** résidant à **Blois** est en **situation de pauvreté**.

Plus de 6 000 allocataires CAF du territoire disposent de **bas revenus** en 2013.

▲ La **proportion** de foyers présents dans le dispositif **RSA est élevée (69 ‰ contre 52 ‰ en Loir-et-Cher)**. C'est également le cas des personnes ayant des droits ouverts à l'AAH et des allocataires du minimum vieillesse. La majorité de ces bénéficiaires réside à Blois.

▲ Près de **14 % de la population de Blois sont couverts par la CMU complémentaire** fin 2013 (4,6 % en Loir-et-Cher).

Foyers fiscaux et revenu imposable 2012

	MDCS de Blois Agglo.	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	24 719 €	24 076 €
Part des foyers fiscaux non imposés	44,5 %	47,4 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	11 560 €	12 262 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	35 290 €	34 722 €

D'après source : Ministère des finances (nouvelle série)

Bénéficiaires de minima sociaux au 31/12/2014

	MDCS de Blois Agglo	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires du RSA* (droits ouverts et versables ou suspendus)	3 814	10 287
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	69,1	52,2
Nombre de bénéficiaires de l'AAH (droits ouverts auprès de la MDPH)	1 870	6 048**
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	33,9	30,7

* Ratio ne pouvant être rapproché de celui présenté dans la partie Emploi, insertion professionnelle et solidarité

** résidant en Loir-et-Cher

D'après sources : Conseil départemental, MDPH, Insee – RP 2012

■ Une forte proportion d'actifs au chômage dans la ville de Blois

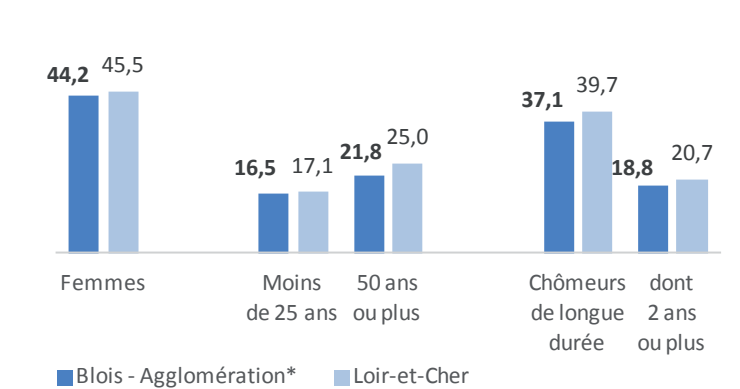
▲ **Taux de chômage** de la zone d'emploi de Blois : **8,9 au 1^{er} trimestre 2015** comme pour le département¹.

▲ 5 200 demandeurs d'emploi de catégorie A sur le territoire de la MDCS, dont près de 3 700 à Blois.

▲ **23 % sont bénéficiaires du RSA**, (18 % pour le Loir-et-Cher) en baisse de 4 points en un an.

▲ Une proportion élevée d'hommes (55,8%), de chômeurs âgés de 25 à 49 ans et une proportion plus modérée de chômeurs de longue durée.

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A au 31/12/2014 (en %)



■ Des actifs plutôt diplômés

▲ **53 % des actifs ont le bac ou un diplôme de niveau supérieur** (7 points de plus qu'en moyenne départementale). Le ratio est plus faible dans les communes du nord-ouest de Blois.

▲ Les **cadres** sont sur-représentés : **14 % des actifs**, soit 2 points de plus qu'en moyenne régionale ou nationale.

▲ **22 % des actifs résidant à Blois ne possèdent aucun diplôme** ou seulement le certificat d'études primaires ou le brevet ; ils sont moins de 15 % en périphérie.

Répartition des actifs selon leur niveau de diplôme en 2011

Blois - agglomération	12,5	5,8	28,8	18,1	34,8
Loir-et-Cher	14,0	6,9	33,4	18,6	27,0
Région Centre	12,6	6,7	30,9	19,0	30,8
France métropolitaine	12,0	6,1	26,2	19,0	36,7

■ Aucun diplôme ■ CEP-BEPC ■ CAP-BEP ■ BAC ■ Diplôme supérieur

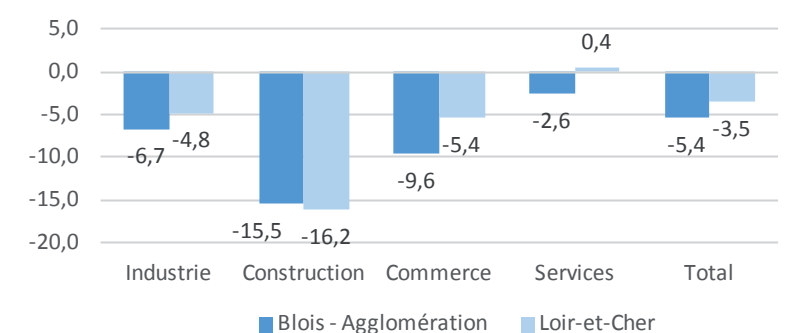
D'après source : Insee, RP 2011 – Champs : actifs de 25 à 54 ans

■ 1 900 emplois perdus en 5 ans

▲ Après avoir plutôt bien résisté à la crise le territoire connaît une **baisse significative de l'emploi salarié privé depuis 2012 (- 6,3 % en 3 ans ; - 5,4 % depuis 2009)**.

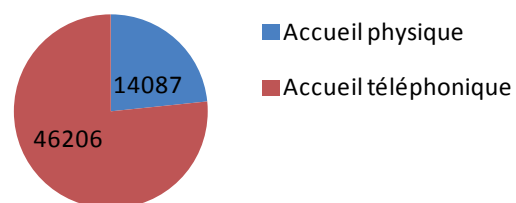
▲ **Tous les secteurs d'activité sont concernés**. Le recul apparaît proportionnellement moins marqué dans les **services** (- 2,5 %) mais ce secteur représentant 60 % de l'effectif global, la perte est conséquente (- **540 emplois salariés en 5 ans**).

Évolution de l'emploi salarié privé par grands secteurs entre 2009 et 2014 (en %)



■ Quelques données d'activité en 2014

L'accueil des usagers



D'après source : Rapport d'activité 2014

L'accompagnement des publics en difficulté

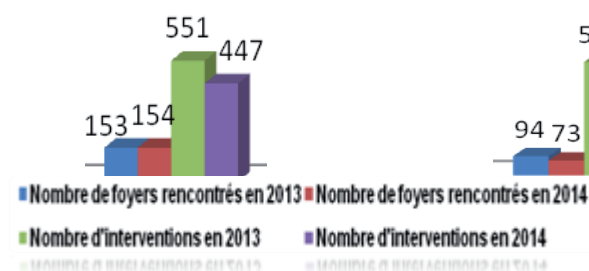
Par sa vocation de généraliste et sa polyvalence d'intervention, cette mission centrale est exercée par les services sociaux territoriaux.

▲ représentative de la compétence du Département en matière d'action sociale et acteur essentiel de la transversalité opérationnelle au sein de chaque MDCS,

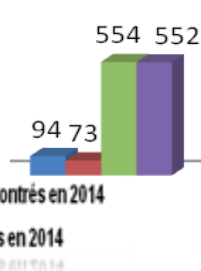
▲ généraliste et polyvalente à travers deux axes majeurs : l'intervention pour et dans le respect de l'autonomie des publics et la protection de toutes personnes en situation de vulnérabilité.

Cette mission est assurée par des assistants de service social, des éducateurs spécialisés et des CESF.

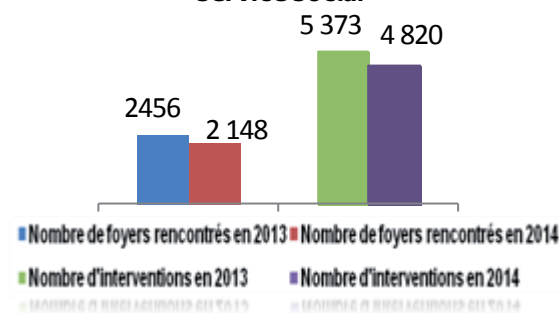
Activité des éducateurs spécialisés



Activité des CESF



Activité des assistants de service social



L'emploi et l'insertion

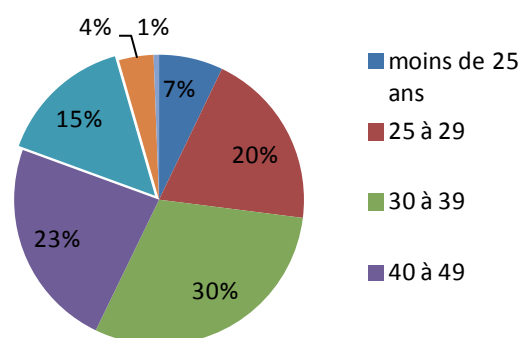
▲ **3 538** allocataires **bénéficiaires du RSA estimés** sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014 (soit **37,1% du Loir-et-Cher**)

▲ Nombre de **bénéficiaires du RSA socle rencontrés : 890** pour un total d'interventions de 2 298

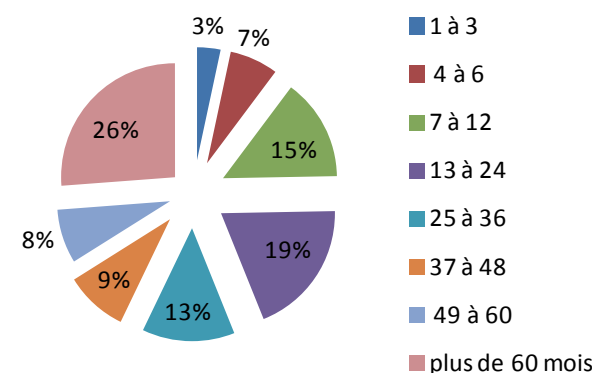
▲ **359** instructions de RSA sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014

▲ **1 623 CER** à visée sociale et à visée socioprofessionnelle sur un total de 4 350 sur le plan départemental

Une majorité de responsables* de dossier dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans



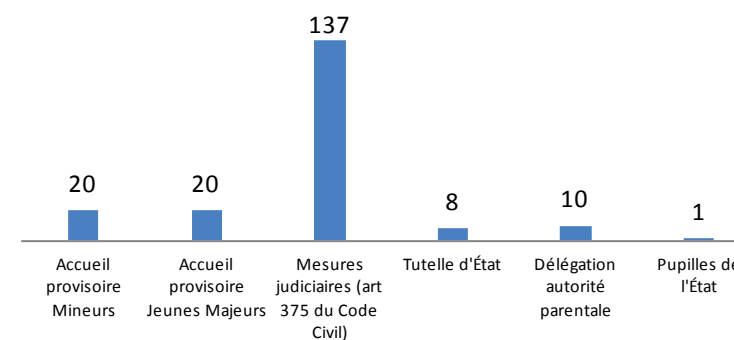
Ancienneté du foyer dans le dispositif en mois



* Le responsable désigne le conjoint ou la personne titulaire du dossier RSA dans le foyer au près des organismes de gestion du RSA.

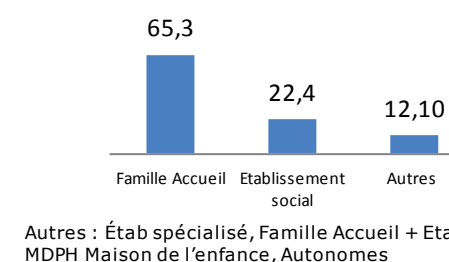
L'enfance et la famille

Répartition des 196 enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2014



Mouvements des enfants confiés en 2014 :
71 admissions et 58 sorties

Mode de placement, hors domicile, des enfants pris en charge au titre de l'ASE au 31/12/2014 (en %)



Autres : Étab spécialisé, Famille Accueil + Etab MDPH Maison de l'enfance, Autonomes

La protection maternelle et infantile

▲ **1 178** naissances en 2014 (d'après les sources mairies : avis de naissances)

▲ **206** enfants ont été concernés par un suivi prévention en 2014

▲ **1 764** visites à domicile effectuées par les puéricultrices dont **458** visites postnatales

▲ **976** suivis effectués par les puéricultrices

▲ **1 218** enfants vus par la puéricultrice (y compris ceux vus ensuite par le médecin) et **1 181** examens médicaux réalisés par les médecins

▲ **683** Assistantes maternelles agréées au 31/12/2014, dont **345** vues au moins fois dans l'année par les services de la PPMI

Quelques actions collectives mises en œuvre au cours de l'année 2014 au sein de la DCS sur le territoire MDCS

Ces actions viennent parfaire l'accompagnement individuel et compléter le maillage territorial.

Ateliers socio pro (Septembre 2014) : action et politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Objectifs opérationnels et bénéfiques attendus :

- Permettre à des personnes sans emploi de se situer par rapport au monde de l'entreprise et du marché de l'emploi
- Permettre à des personnes désirant travailler mais pas encore autonomes dans leurs recherches et dans leurs liens avec Pôle Emploi de démarrer ou redémarrer un parcours positif vers l'emploi (manque de confiance, manque de connaissances)
- Permettre une prise de conscience de la réalité de l'accès à l'emploi et donner des clés de compréhension
- ...

Action collective "actions de prévention PMI"

L'objectif est d'aider les parents à accompagner leur enfant dans 4 thématiques :

- la prévention de l'obésité,
- le sommeil au sein des écoles maternelles,
- le forum bébé,
- l'alimentation

Pour aller plus loin :
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>

Cohésion sociale :
http://latitudes.cg41.fr/cms/accueil/les_directions/cohesion_sociale/Actions_collectives
et http://latitudes.cg41.fr/cms/accueil/les_directions/cohesion_sociale/mdcs

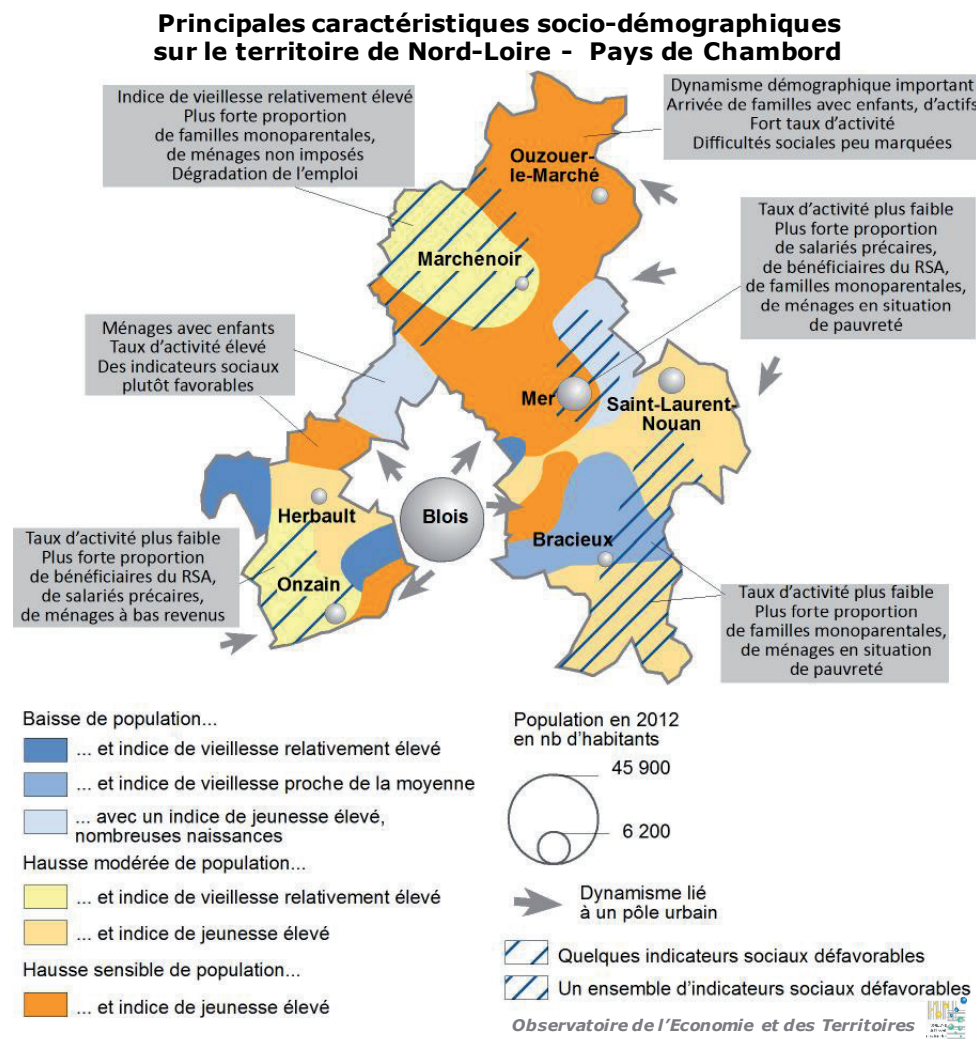
MDCS DE NORD LOIRE – PAYS DE CHAMBORD

La quasi-totalité du territoire de la MDCS bénéficie d'un **apport migratoire important** (taux de variation dû à l'apport migratoire de 0,56 % par an entre 2007 et 2012) lié à l'**extension des aires d'influence de Blois et d'Orléans** pour la partie Est – Nord-Est. S'y installent de nombreux **ménages avec enfants**, le plus souvent **actifs**. La partie ligérienne accueille davantage d'actifs diplômés du supérieur.

La **croissance démographique** du territoire, la plus **soutenue** parmi les 5 MDCS, est aussi tirée par un **solde naturel favorable** (+ 0,26 % par an, soit un taux sensiblement supérieur au taux régional). **En 5 ans, le territoire gagne au total plus de 2 400 habitants supplémentaires.**

10 % de la population est âgée de 75 ans ou plus (12 % en Loir-et-Cher). Le ratio est un peu supérieur dans les secteurs d'Onzain et Ouzouer-le-Marché. Il est sensiblement plus élevé autour d'Oucques et Marchenoir où l'indice de vieillesse peut atteindre 140 (104 en moyenne pour la MDCS). La part des personnes âgées qui perçoivent le minimum vieillesse reste très modérée sur le territoire.

L'ensemble de la population bénéficie globalement de conditions sociales favorables. Quelques difficultés sont cependant repérées à Mer, où le parc social est davantage présent, Marchenoir ou Onzain. Les communes situées sur la frange Solognote présentent également des fragilités.



■ Une répartition par âge plutôt équilibrée

Chiffres clés

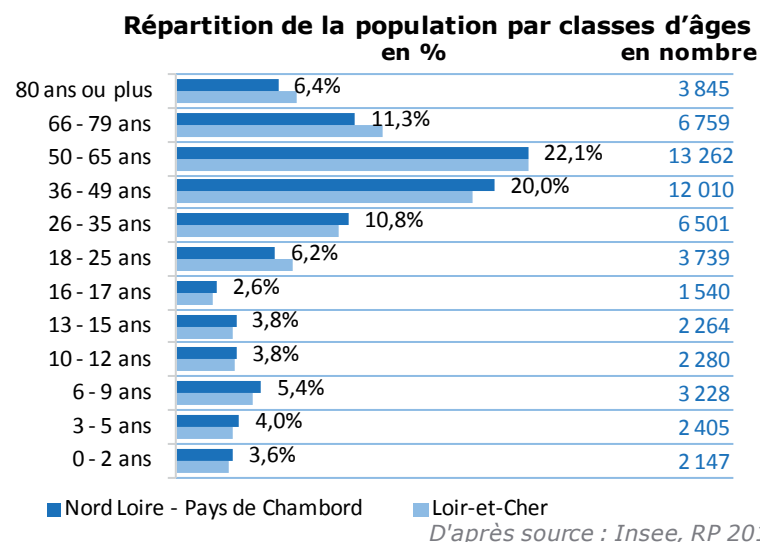
59 981 habitants en 2012

18 % de la population du Loir-et-Cher

Densité: 39 habitants / km²

Rythme d'évolution moyen annuel 2007-2012 : 0,83 % (Loir-et-Cher: 0,33 %)

Indice de vieillesse : 104 personnes de 60 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher: 125).



▲ 630 naissances en 2014

▲ Hormis les secteurs de Mer et d'Ouzouer-le-Marché, tout le territoire de la MDCS enregistre, depuis le milieu des années 2000, une baisse sensible du nombre de naissances.

▲ Le territoire gagne cependant des jeunes du fait de l'installation de familles quittant Blois ou Orléans après la naissance de leur enfant. Le secteur d'Onzain-Herbault fait exception (- 4 % de la tranche d'âge 0 à 14 ans en 5 ans).

▲ 25 074 ménages en 2012 dont :

- 6 723 personnes seules
- 9 444 familles avec enfants **17 % sont monoparentales**, soit 1 622 familles (+ 4,5 points par rapport à 1999)

Nord Loire - Pays de Chambord est la MDCS qui compte proportionnellement **le plus de familles avec enfants** (39 % des ménages) et **la plus faible part de monoparents**.

■ Un revenu moyen de plus de 2 500 € supérieur à celui du département

▲ Le territoire de MDCS qui enregistre **les meilleurs niveaux de revenus** (revenu moyen supérieur à celui du Loir-et-Cher, pour les foyers imposés comme pour ceux non imposés) et **la plus faible proportion de ménages non imposés**.

▲ 1 900 allocataires CAF à bas revenus¹ fin 2013, soit 108 allocataires pour 1 000 ménages de moins de 65 ans (Loir-et-Cher : 168 ‰).

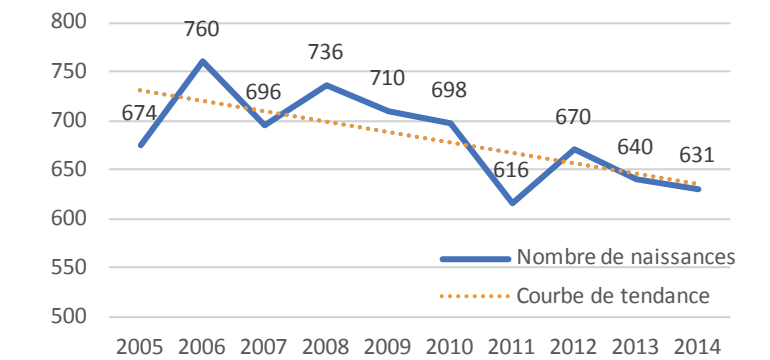
■ Des situations sociales globalement favorables

▲ Une **faible proportion de bénéficiaires de minima sociaux** sur le territoire (pour le RSA comme pour l'AAH ou le minimum vieillesse).

▲ La part de **population couverte par la CMU complémentaire** est très **faible** (proche de 2,2% contre 4,6% en Loir-et-Cher fin 2013).

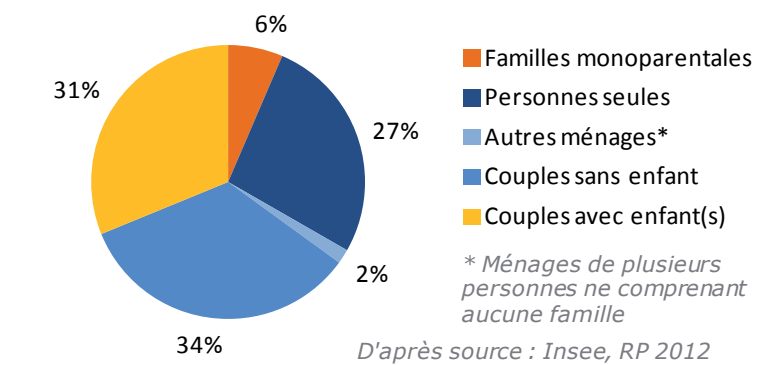
▲ Ces indicateurs sont dans l'ensemble **moins favorables** dans les secteurs de **Mer et Marchenoir**.

Baisse des naissances depuis le milieu des années 2000



D'après source : Insee - Etat civil

Composition des ménages : de nombreuses familles avec enfants



Foyers fiscaux et revenu imposable 2012

	Nord Loire Pays de Ch.	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	26 622 €	24 076 €
Part des foyers fiscaux non imposés	43,4 %	47,4 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	13 557 €	12 262 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	36 559 €	34 722 €

D'après source : Ministère des finances (nouvelle série)

1 - Nb d'allocataires à bas revenus pour 1000 ménages de moins de 65 ans

Bénéficiaires de minima sociaux au 31/12/2014

	Nord Loire Pays de Ch	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires du RSA* (droits ouverts et versables ou suspendus)	1 152	10 287
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	31,7	52,2
Nombre de bénéficiaires de l'AAH (droits ouverts auprès de la MDPH)	679	6 048**
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	18,7	30,7

* Ratio ne pouvant être rapproché de celui présenté dans la partie Emploi, insertion professionnelle et solidarité** résidant en Loir-et-Cher

D'après sources : Conseil départemental, MDPH, Insee - RP 2012

■ Une plus faible proportion de chômeurs de longue durée, excepté en Beauce Oratorienne

- ▲ **Taux de chômage** de la zone d'emploi de Blois : **8,9 au 1^{er} trimestre 2015** comme pour le département1.
- ▲ Environ **2 400 demandeurs d'emploi** de catégorie A sur le territoire de la MDCS.
- ▲ Peu d'entre eux bénéficient du RSA : 12 % contre 18 % pour le Loir-et-Cher.
- ▲ Une proportion de seniors un peu plus élevée à l'ouest et en Beauce Oratorienne où la part des chômeurs de plus de 2 ans est élevée (24 %) et où les salariés précaires sont proportionnellement plus nombreux (13 %, moins de 11 % sur le reste du territoire).

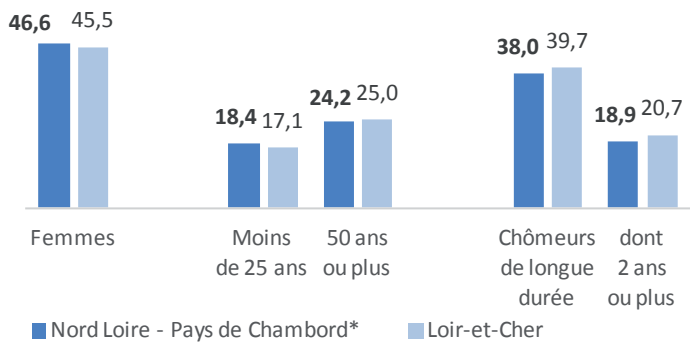
■ Des actifs plutôt diplômés

- ▲ **49 % des actifs ont le bac ou un diplôme de niveau supérieur** (niveau proche de la moyenne régionale).
- ▲ Territoire de MDCS comptant la **plus faible proportion d'actifs non diplômés** ou ne possédant que le certificat d'études primaires ou le brevet : **17 %** (1,5 point au dessous de la France métropolitaine).
- ▲ **10 % des actifs sont cadres** (12 % en région Centre, près de 16 % en métropole).

■ Maintien de l'emploi salarié privé

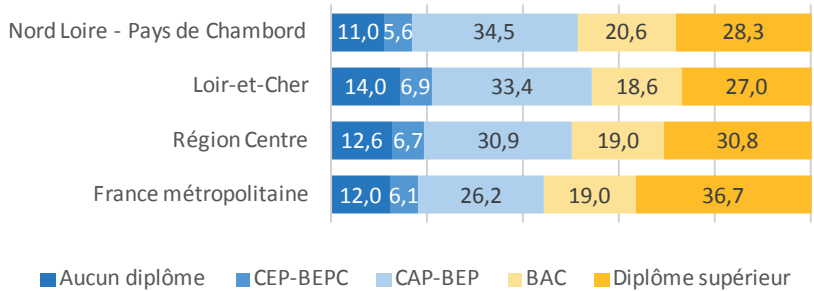
- ▲ Seul territoire de MDCS à gagner des emplois salariés privés **entre 2009 et 2014 (hausse de 1,7 %)**, avec un **recul** cependant en **Beauce Ligérienne et Beauce et Forêt**.
- ▲ Alors que les secteurs du **commerce** et de la **construction** perdent chacun plus de 110 emplois, **les services**, déjà bien implantés sur le territoire, s'étoffent encore **(+ 7,8 %)**.

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A au 31/12/2014 (en %)



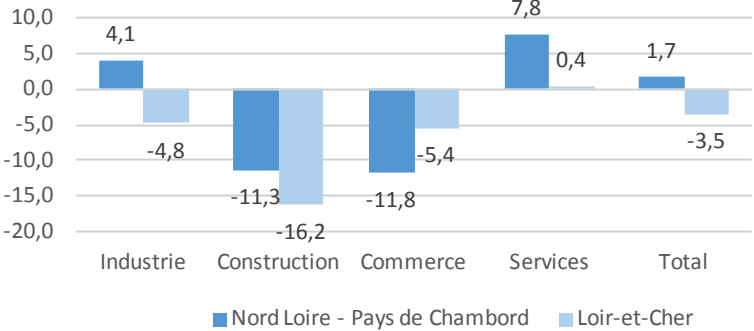
D'après source : Pôle emploi

Répartition des actifs selon leur niveau de diplôme en 2011



D'après source : Insee, RP 2011 – Champs : actifs de 25 à 54 ans

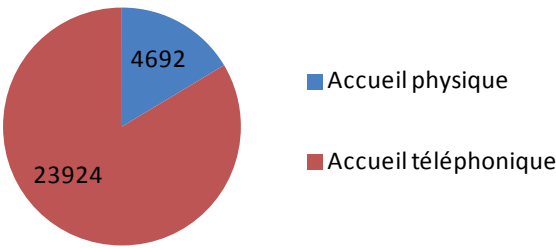
Évolution de l'emploi salarié privé par grands secteurs entre 2009 et 2014 (en %)



D'après source : URSSAF

■ Quelques données d'activité en 2014

L'accueil des usagers



D'après source : Rapport d'activité 2014

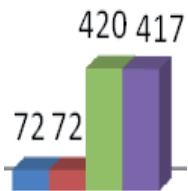
L'accompagnement des publics en difficulté

Par sa vocation de généraliste et sa polyvalence d'intervention, cette mission centrale est exercée par les services sociaux territoriaux.

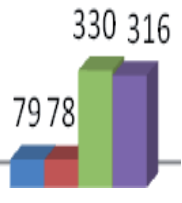
- ▲ représentative de la compétence du Département en matière d'action sociale et acteur essentiel de la transversalité opérationnelle au sein de chaque MDCS,
- ▲ généraliste et polyvalente à travers deux axes majeurs : l'intervention pour et dans le respect de l'autonomie des publics et la protection de toute personne en situation de vulnérabilité.

Cette mission est assurée par des assistants de service social, des éducateurs spécialisés et des CESF.

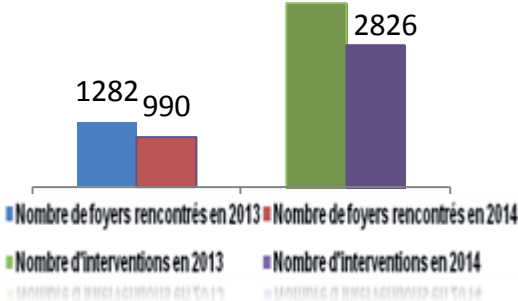
Activité des éducateurs spécialisés



Activité des CESF



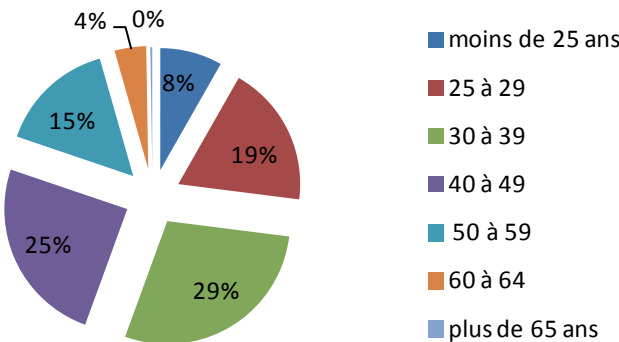
Activité des assistants de service social



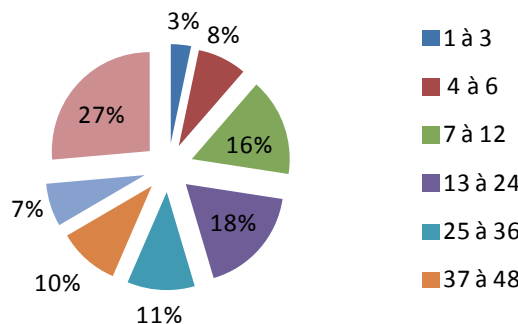
L'emploi et l'insertion

- ▲ **1078 allocataires bénéficiaires du RSA estimés** sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014 (soit **11,3 % du Loir-et-Cher**)
- ▲ Nombre de **bénéficiaires du RSA socle rencontrés** : 438 pour un total d'interventions de 1 866
- ▲ **237** instructions de RSA sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014
- ▲ **348 CER** à visée sociale et à visée socioprofessionnelle sur un total de 4 350 sur le plan départemental

Une majorité de responsables * de dossier dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans



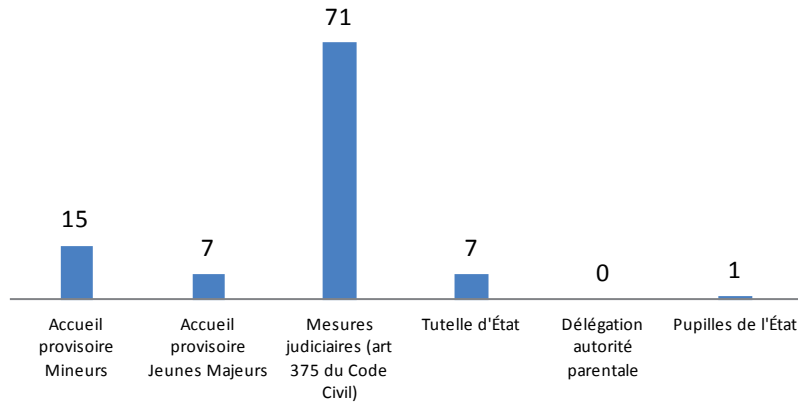
Ancienneté du foyer dans le dispositif en mois



*Le responsable désigne le conjoint ou la personne titulaire du dossier RSA dans le foyer au près des organismes de gestion du RSA

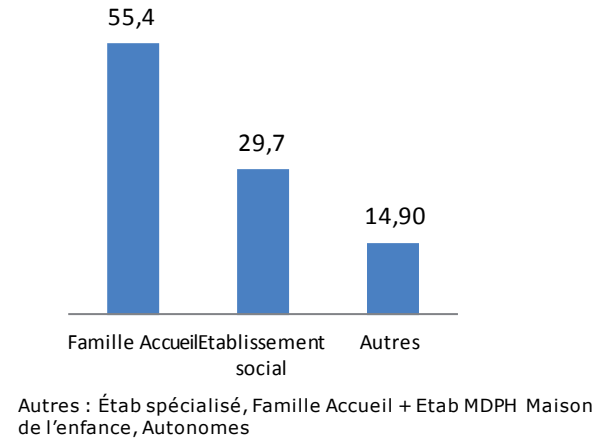
L'enfance et la famille

Répartition des 101 enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2014



Mouvements des enfants confiés en 2014 :
25 admissions et 30 sorties

Mode de placement, hors domicile, des enfants pris en charge au titre de l'ASE au 31/12/2014 (en %)



La protection maternelle et infantile

- ▲ **625** naissances en 2014 (d'après les sources mairies : avis de naissances)
- ▲ **73** enfants ont été concernés par un suivi prévention en 2014
- ▲ **492** visites à domicile effectuées par les puéricultrices dont **237** visites postnatales.
- ▲ **172** suivis effectués par les puéricultrices
- ▲ **770** enfants vus par la puéricultrice (y compris ceux vus ensuite par le médecin) et **751** examens médicaux réalisés par les médecins
- ▲ **570** Assistantes maternelles agréées au 31/12/2014, dont **210** vus au moins fois dans l'année par les services de la PPMI

MDCS DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Seul territoire de MDCS qui **ne gagne pas de population** dans la période récente, le Romorantinais bénéficie encore **du desserrement de l'agglomération orléanaise** dans sa **partie nord et d'installations nouvelles en vallée du Cher**. Ces apports migratoires (+ 0,14 % de la population en moyenne annuelle entre 2007 et 2014) compensent pour partie le **solde naturel négatif** (- 0,19 %). Globalement, le taux d'évolution annuel moyen de population est faiblement négatif (- 0,05 % par an).

Les **pertes de population** affectent plusieurs villes (**Romorantin, Salbris, Nouan-le-Fuzelier**), parfois sur longue période. L'**indice de vieillesse** est **élevé** (**152** en moyenne contre 125 pour le département, lui-même mal positionné).

Des **difficultés sociales** sont **repérées dans la majeure partie du territoire**. Seules les communes situées en bordure du Loiret et la première couronne autour de Romorantin semblent plutôt épargnées.

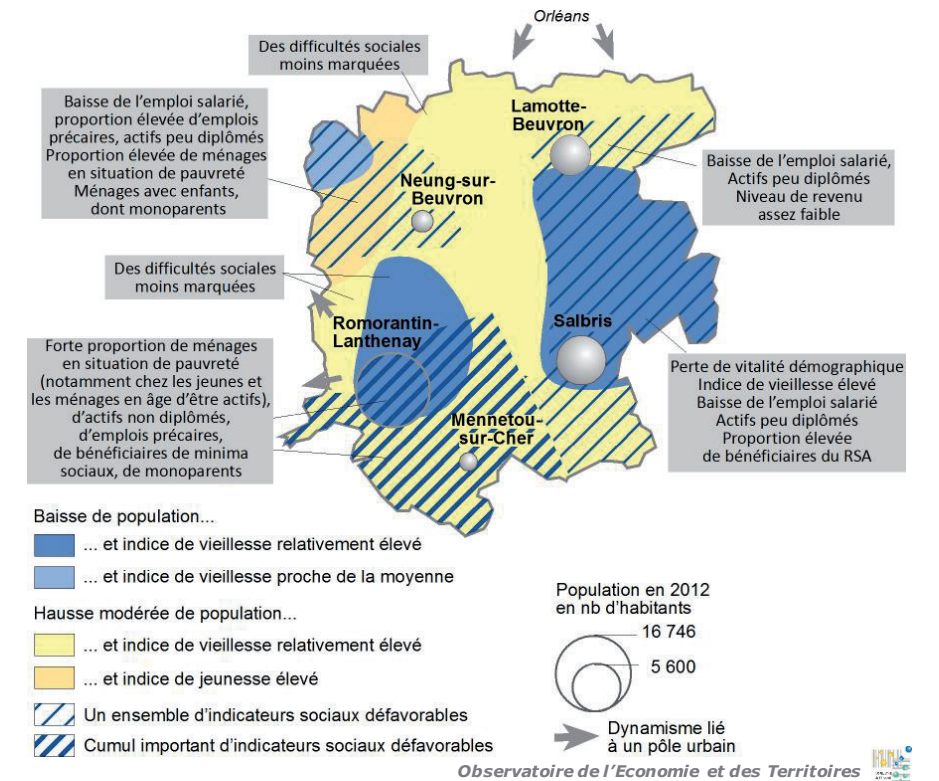
Les profondes mutations économiques de la dernière décennie ont eu un réel impact sur le tissu social. **Le taux de chômage** de la zone d'emploi demeure sensiblement **au-dessus des taux régional et départemental (10 début 2015)**.

On enregistre une **reprise de l'emploi salarié** entre 2009 et 2014 **à Romorantin** (+ 300 emplois), la dégra-dation se poursuit en Grande Sologne et dans le secteur de Mennetou-sur-Cher.

Les actifs sont dans l'ensemble peu diplômés. Ils comptent en leur sein une **proportion élevée de bénéficiaires du RSA (55,5 %)**.

Notons aussi la **sortie du système scolaire sans diplôme de nombreux jeunes**.

Principales caractéristiques socio-démographiques en Romorantinais



Une population plus âgée qu'en Loir-et-Cher

Chiffres clés

58 012 habitants en 2012

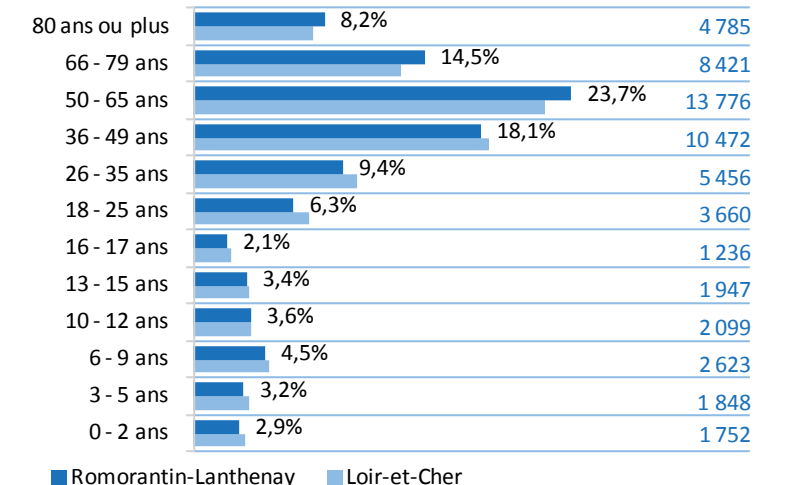
17 % de la population du Loir-et-Cher

Densité: 34 habitants / km²

Rythme d'évolution moyen annuel 2007-2012 : - 0,05 % (Loir-et-Cher: 0,33 %)

Indice de vieillesse: 152 personnes de 60 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher: 125)

Répartition de la population par classes d'âges en % en nombre



■ Romorantin-Lanthenay ■ Loir-et-Cher

D'après source : Insee - RP 2012

▲ **559 naissances** en 2014 (baisse de 15 % en 10 ans).

Recul des naissances dans le nord du territoire après une période plus favorable au milieu des années 2000 liée à l'installation de jeunes ménages. Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans y a augmenté sensiblement depuis 1999.

Amorce de **reprise des naissances à Romorantin-Lanthenay**, en **vallée du Cher** et dans le secteur de **Salbris**.

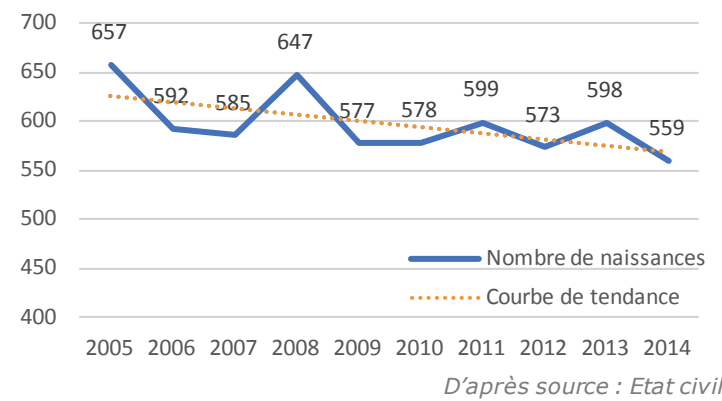
▲ **26 191 ménages** en 2012 dont:

- 8 859 personnes seules

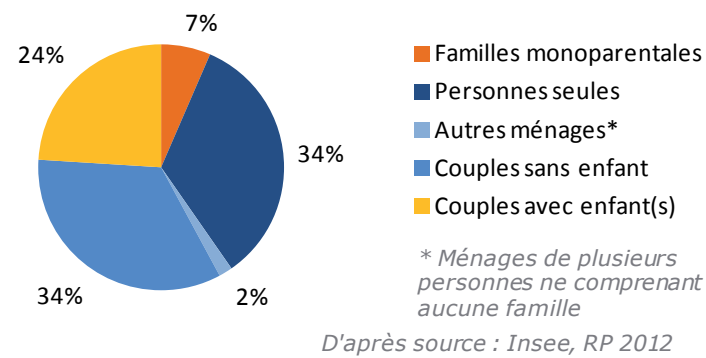
- 7 996 familles avec enfants, **21 % sont monoparentales**, soit 1705 familles (+ 4,3 points par rapport à 1999)

▲ Le territoire de la MDCS de Romorantin enregistre la plus faible proportion de ménages avec enfants (2 points de moins qu'en moyenne départementale, 7 de moins qu'à Nord-Loire).

La baisse du nombre de naissances se poursuit



Composition des ménages : une plus faible proportion de ménages avec enfants



Un ménage sur deux n'est pas imposé

▲ Les niveaux moyens de revenu sont assez faibles excepté en bordure du Loiret et en périphérie nord de Romorantin.

La part de foyers non imposés est supérieure à la moyenne du département sur l'essentiel du territoire.

3250 allocataires CAF ont des bas revenus¹ fin 2013, soit **177 pour 1 000 ménages** de moins de 65 ans (contre 166 ‰ pour le Loiret-Cher, **272 ‰ pour la ville de Romorantin**).

Foyers fiscaux et revenu imposé 2012

	MDCS de Romorantin	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	23 117 €	24 076 €
Part des foyers fiscaux non imposés	50,2 %	47,4 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	11 921 €	12 262 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	34 406 €	34 722 €

D'après source : Ministère des finances (nouvelle série)

1 - Nb d'allocataires à bas revenus pour 1000 ménages de moins de 65 ans

Une plus forte proportion de bénéficiaires du RSA au sud du territoire

▲ **1 872 foyers bénéficiaires du RSA**, proportionnellement plus nombreux dans le **sud du territoire** et le long de l'**axe Lamotte-Beuvron – Salbris**.

▲ **9 % de la population de Romorantin** sont **couverts par la CMU complémentaire** fin 2013 (4,6 % en Loiret-Cher), **2,5 % sur le reste du territoire**.

Bénéficiaires de minima sociaux au 31/12/2014

	MDCS de Romorantin	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires du RSA* (droits ouverts et versables ou suspendus)	1 872	10 287
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	55,5	52,2
Nombre de bénéficiaires de l'AAH (droits ouverts auprès de la MDPH)	1 188	6 048**
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	35,2	30,7

* Ratio ne pouvant être rapproché de celui présenté dans la partie Emploi, insertion professionnelle et solidarité

** résidant en Loiret-Cher

D'après sources : Conseil départemental, MDPH, Insee – RP 2012

Un taux de chômage relativement élevé

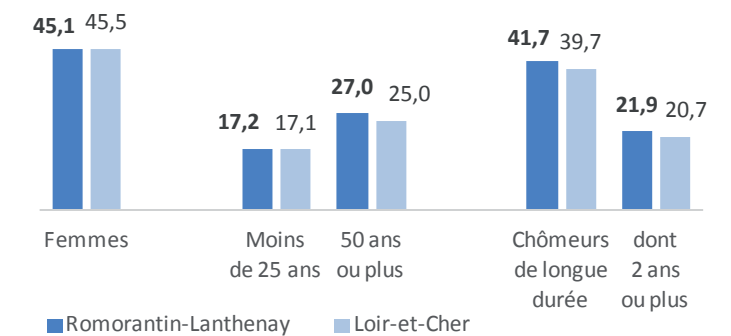
▲ **Un taux de chômage** relativement élevé dans la zone d'emploi de Romorantin : **10 au 1^{er} trimestre 2015** (8,9 pour le Loiret-Cher, 10 pour la France)¹.

▲ Les **demandeurs d'emploi** sont proportionnellement **plus nombreux dans le sud** du territoire.

▲ Près de 3 000 demandeurs d'emploi de catégorie A dont **41,7 % inscrits depuis plus d'un an** (en hausse de 5 points en un an).

1 – Données provisoires

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A au 31/12/2014 (en %)



D'après source : Pôle emploi

27 % d'actifs non diplômés

▲ Le territoire se caractérise par :

- une **très forte proportion d'actifs non diplômés** ou ne possédant que le certificat d'études primaires ou le brevet (près de 27 %),

- Une part élevée de jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme

38,8 % seulement des actifs ont le bac ou un diplôme de niveau supérieur (soit 11 points de moins qu'en moyenne régionale).

7 % des actifs sont cadres (12 % en région Centre, 15,6 % en métropole).

Répartition des actifs selon leur niveau de diplôme en 2011

Romorantin-Lanthenay	18,3	8,3	34,6	18,2	20,6
Loir-et-Cher	14,0	6,9	33,4	18,6	27,0
Région Centre	12,6	6,7	30,9	19,0	30,8
France métropolitaine	12,0	6,1	26,2	19,0	36,7

■ Aucun diplôme ■ CEP-BEPC ■ CAP-BEP ■ BAC ■ Diplôme supérieur

D'après source : Insee, RP 2011 – Champs : actifs de 25 à 54 ans

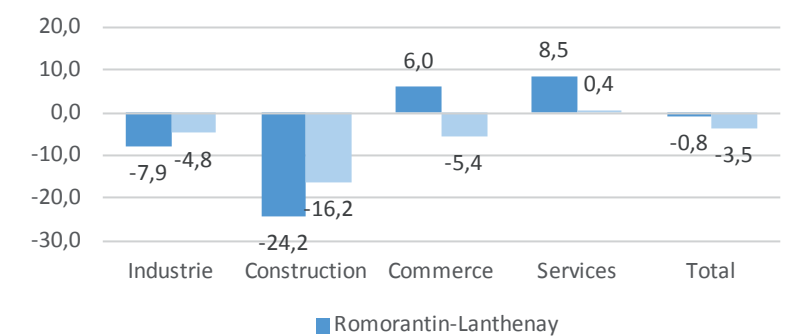
Baisse modérée de l'emploi salarié depuis 2009

▲ Baisse de l'emploi salarié privé : - 104 postes entre 2009 et 2014 (-0,8 %), avec des pertes encore importantes dans l'industrie (- 287 postes) et la construction (- 366).

▲ Le **commerce**, plutôt bien développé sur le territoire (**18 % de l'emploi salarié**), se renforce encore.

▲ Les effectifs salariés augmentent de nouveau dans la commune de Romorantin au cours de la période (+ 5,8 %).

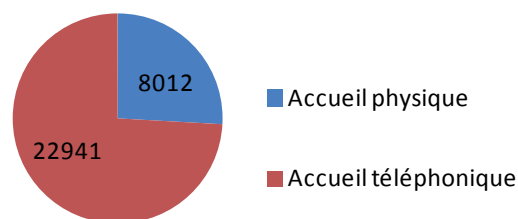
Évolution de l'emploi salarié privé par grands secteurs entre 2009 et 2014 (en %)



D'après source : URSSAF

■ Quelques données d'activité en 2014

L'accueil des usagers



D'après source : Rapport d'activité 2014

L'accompagnement des publics en difficulté

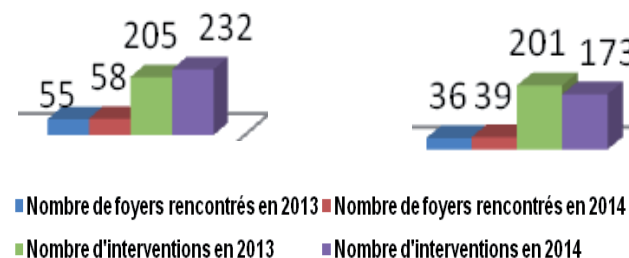
Par sa vocation de généraliste et sa polyvalence d'intervention, cette mission centrale est exercée par les services sociaux territoriaux.

▲ représentative de la compétence du Département en matière d'action sociale et acteur essentiel de la transversalité opérationnelle au sein de chaque MDCS,

▲ généraliste et polyvalente à travers deux axes majeurs : l'intervention pour et dans le respect de l'autonomie des publics et la protection de toutes personnes en situation de vulnérabilité.

Cette mission est assurée par des assistants de service social, des éducateurs spécialisés et des CESF.

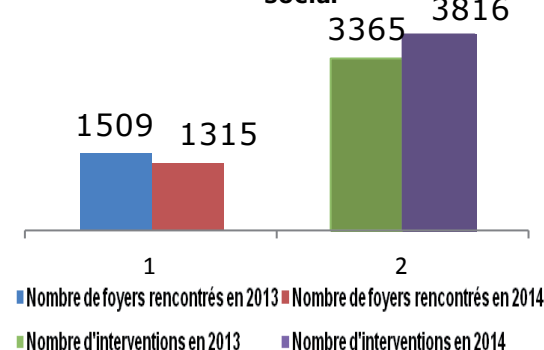
Activité des éducateurs spécialisés



Activité des CESF

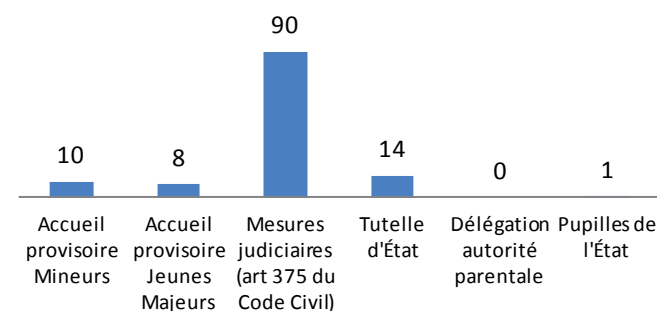


Activité des assistants de service social

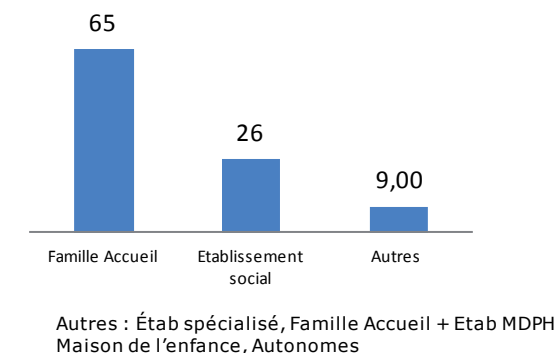


L'enfance et la famille

Répartition des 123 enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2014



Mode de placement, hors domicile, des enfants pris en charge au titre de l'ASE au 31/12/2014 (en %)



Mouvements des enfants confiés en 2014 :
57 admissions et 30 sorties

La protection maternelle et infantile

- ▲ **551** naissances en 2014 (d'après sources mairies : avis de naissances)
- ▲ **530** visites à domicile effectuées par les puéricultrices dont **261** visites postnatales
- ▲ **403** suivis effectués par les puéricultrices
- ▲ **879** enfants vus par la puéricultrice (y compris ceux vus ensuite par le médecin) et **863** examens médicaux réalisés par les médecins
- ▲ **386** Assistantes maternelles agréées au 31/12/2014, dont **269** vus au moins une fois dans l'année par les services de la PPMI

L'emploi et l'insertion

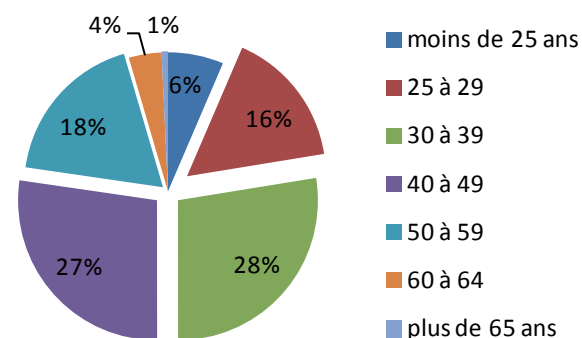
▲ **1726** allocataires **bénéficiaires du RSA** estimés sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014 (**18,1% du Loir-et-Cher**)

▲ Nombre de **bénéficiaires du RSA socle rencontrés** : 520 pour un total d'interventions de 1 901

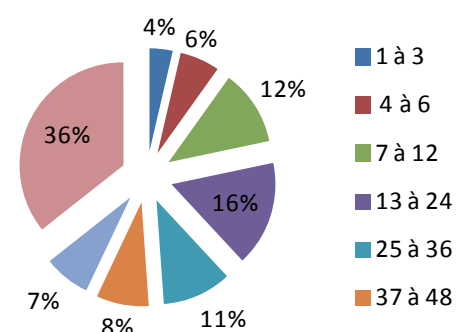
▲ **280** instructions de RSA sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014

▲ **1227 CER** à visée sociale et à visée socioprofessionnelle sur un total de 4 350 sur le plan départemental

Une majorité de responsables* de dossier dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans



Ancienneté du foyer dans le dispositif en mois



MDCS DE SUD LOIRE

La **croissance démographique, importante en Sud-Loire** (+ 0,68 % par an entre 2007 et 2012 ; France métropolitaine : 0,51 %), est entièrement due à l'apport migratoire. Le **Controis** bénéficie largement de l'**extension de l'aire d'influence de Blois** mais son dynamisme démographique est aussi porté par le **développement économique local**. De nombreux jeunes ménages viennent s'y installer. Il s'agit le plus souvent d'**actifs**, assez **peu diplômés** dans l'ensemble.

La région de Montrichard, notamment les communes limitrophes de l'Indre-et-Loire, accueille également des actifs, davantage diplômés. **Une partie des communes du sud perd des habitants** (Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Montrichard). La **Vallée du Cher** demeure cependant **attractive pour les seniors** qui viennent grossir les rangs, déjà importants, des résidents âgés. **L'indice de vieillesse est supérieur à 150 dans la partie sud-ouest du territoire** (92 dans le secteur de Contres). La population âgée paraît **moins favorisée** dans les secteurs de **Saint-Aignan et Selles-sur-Cher** où la proportion de bénéficiaires du **minimum vieillesse** est importante.

C'est aussi sur cette portion de territoire que les **difficultés sociales** apparaissent les plus importantes. **Toutes les catégories de ménages** sont affectées : 53 % des foyers ne sont pas imposés, **14 % des ménages** sont en situation de **pauvreté** (Loir-et-Cher 12,1 % en 2012).

La proportion des **bénéficiaires du RSA** parmi les actifs y est plus importante, comme celles des **monoparents** parmi les familles avec enfants (plus d'une sur 5) ou des **actifs au chômage**.

Sur l'ensemble du territoire on enregistre une sur-représentation des jeunes de moins de 25 ans et personnes de 50 ans ou plus parmi les demandeurs d'emploi.

Les **pertes d'emplois salariés** sont conséquentes dans toute la **Vallée du Cher** : 900 emplois perdus entre **2009 et 2014**. **Parallèlement, Contres en gagne 370**.

■ Un indice de vieillesse élevé

Chiffres clés

54 262 habitants en 2012

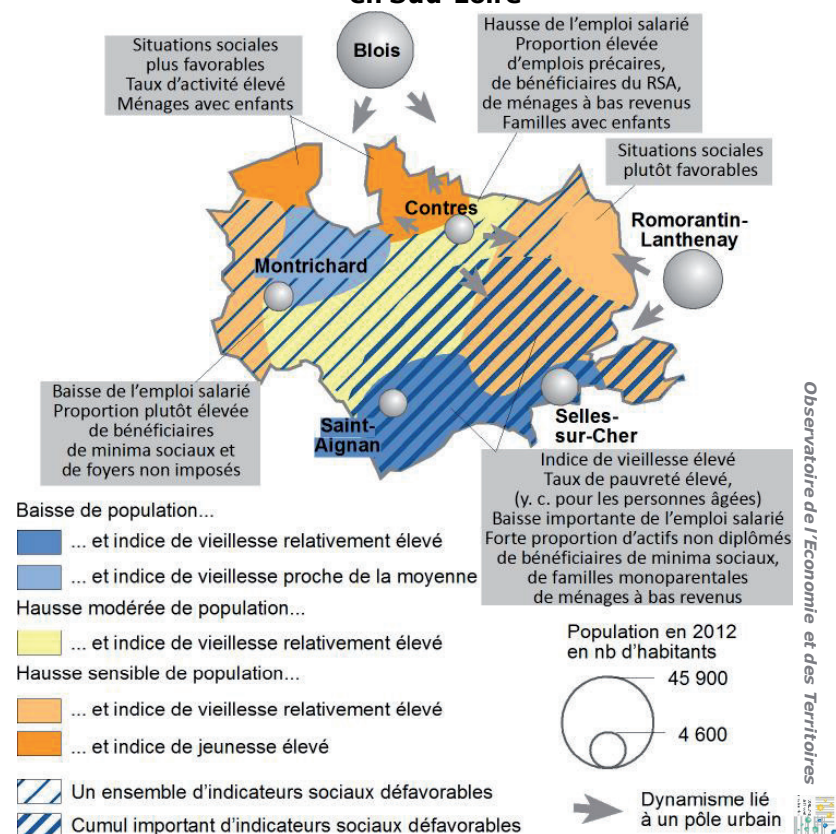
16 % de la population du Loir-et-Cher

Densité: 57 habitants / km²

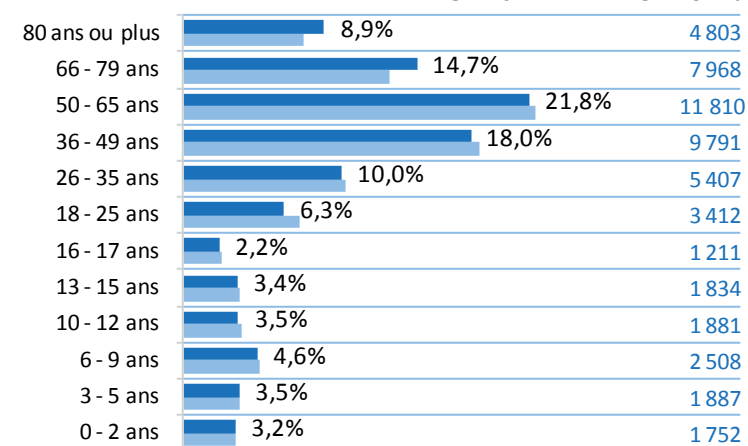
Rythme d'évolution moyen annuel 2007-2012: 0,68 %
(Loir-et-Cher: 0,33 %)

Indice de vieillesse: 147 personnes de 60 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher : 125)

Principales caractéristiques socio-démographiques en Sud-Loire



Répartition de la population par classes d'âges en % en nombre



D'après source : Insee - RP 2012

▲ **527 naissances en 2014**. Le nombre de naissances se retrouve à un niveau proche de celui observé au début des années 2000, après une période de hausse sensible qui a principalement concerné les **secteurs de Contres et Montrichard**.

▲ L'effectif des **jeunes de moins de 15 ans s'accroît de plus de 25 %** dans le Controis entre 1999 et 2012.

▲ Relative stabilité des naissances du côté de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher.

▲ **23 758 ménages en 2012** dont :

▲ 7 565 personnes seules 7 539 familles avec enfants, **1 sur 5 est monoparentale**, soit 1543 familles (+ 4,6 points par rapport à 1999).

▲ La **proportion** de familles monoparentales est sensiblement **supérieure dans le sud du territoire**.

■ Des difficultés sociales plus marquées dans les secteurs de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher

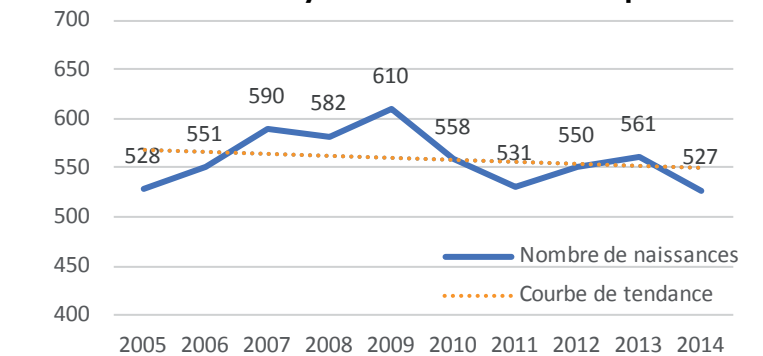
▲ L'ensemble des indicateurs sociaux est plus défavorable au sud du territoire (**Saint-Aignan / Selles-sur-Cher**). **53 % des foyers fiscaux** y résidant ne sont **pas imposés** (49 % dans le secteur de Montrichard, **44 % dans le Controis**).

▲ Seul le Controis compte une plus faible proportion de ménages **allocataires CAF à bas-revenus**¹ (113 % contre plus de **155 %** dans les autres secteurs). Au total **2 200 ménages** sont concernés fin 2013.

▲ Une proportion de bénéficiaires du RSA et de l'AAH proche de la moyenne départementale.

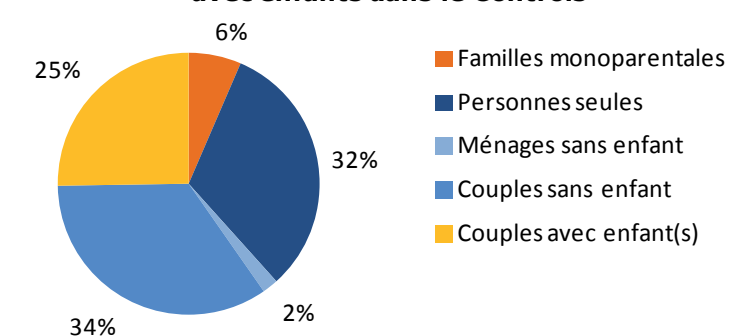
▲ Plus de **4 % de la population** sont **couverts par la CMU complémentaire** fin 2013 dans les secteurs de **Selles et Saint-Aignan** (2,1 % dans le Controis).

Ralentissement du rythme de naissances depuis 2010



D'après source : Insee - Etat civil

Composition des ménages : davantage de couples avec enfants dans le Controis



D'après source : Insee, RP 2012

Foyers fiscaux et revenu imposable 2012

	MDCS de Sud-Loire	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	22 089 €	24 076 €
Part des foyers fiscaux non imposés	51,6 %	47,4 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	12 380 €	12 262 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	32 425 €	34 722 €

D'après source : Ministère des finances (nouvelle série)

Bénéficiaires de minima sociaux au 31/12/2014

	MDCS de Sud-Loire	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires du RSA* (droits ouverts et versables ou suspendus)	1 543	10 287
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	50,0	52,2
Nombre de bénéficiaires de l'AAH (droits ouverts auprès de la MDPH)	994	6 048**
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	32,2	30,7

* Ratio ne pouvant être rapproché de celui présenté dans la partie Emploi, insertion professionnelle et solidarité

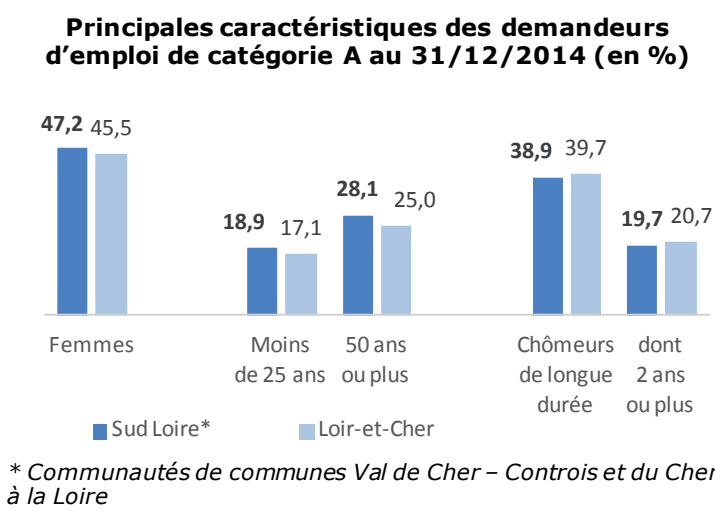
** résidant en Loir-et-Cher

D'après sources : Conseil départemental, MDPH, Insee - RP 2012

1 - Nb d'allocataires à bas revenus pour 1000 ménages de moins de 65 ans

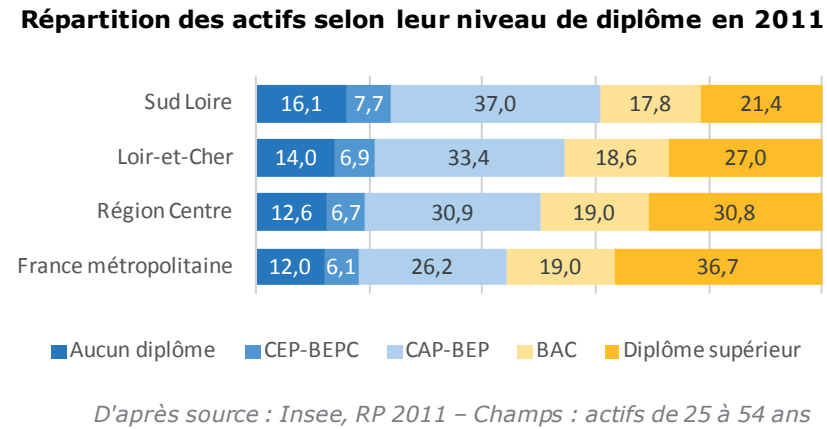
■ Une plus forte proportion de jeunes parmi les demandeurs d'emploi

- ▲ Environ 2 000 demandeurs d'emploi de catégorie A sur le territoire de la MDCS.
- ▲ 12 % seulement sont bénéficiaires du RSA (18 % en moyenne départementale).
- ▲ **D'avantage de seniors et de jeunes** (20 % de jeunes de moins de 25 ans dans les secteurs de Contres ou Saint-Aignan).



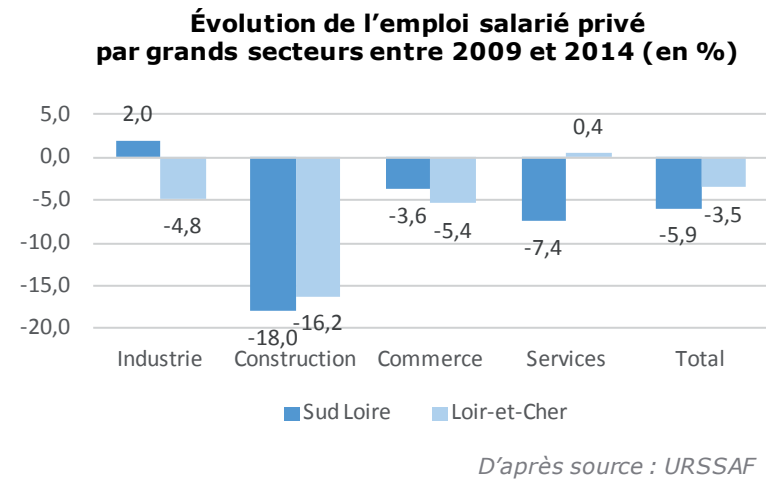
■ 24 % des actifs ne sont pas diplômés

- ▲ Sud-Loire compte la plus **forte proportion** d'actifs titulaires d'un **CAP ou BEP** (37 %).
- ▲ Seulement **39 % des actifs ont le bac ou un diplôme de niveau supérieur** (Loir-et-Cher : 46 %, France : 56 %) et un tiers seulement dans le secteur de Selles-sur-Cher.
- ▲ Le territoire de la MDCS enregistre la **plus faible proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures** (7,2 % ; Loir-et-Cher : 9,9 %).

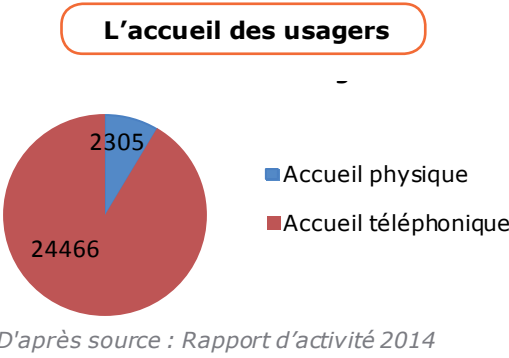


■ Une dégradation marquée de l'emploi salarié privé en vallée du Cher

- ▲ Alors que **l'emploi progresse** sensiblement **dans le secteur de Contres** (+ 9 % entre 2009 et 2014) le **reste du territoire** enregistre des **pertes importantes**, notamment dans les secteurs de Saint-Aignan et Selles-sur-Cher.
- ▲ Globalement, **580 emplois ont disparu en 5 ans**, principalement dans la construction et les services.



■ Quelques données d'activité en 2014

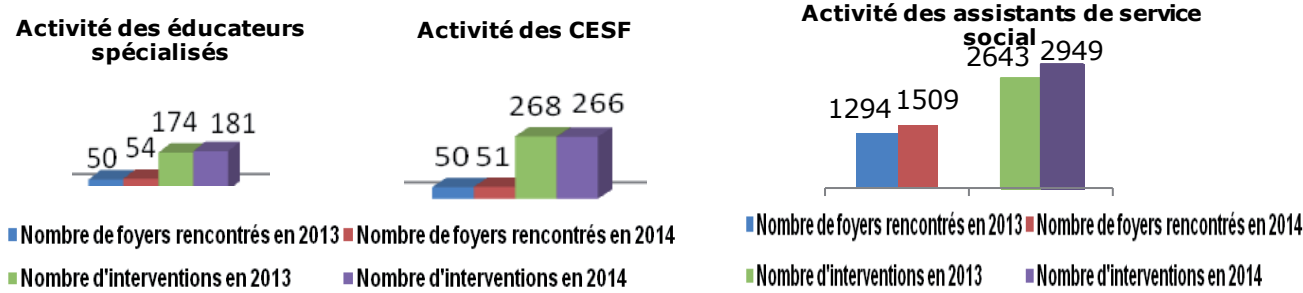


L'accompagnement des publics en difficulté

Par sa vocation de généraliste et sa polyvalence d'intervention, cette mission centrale est exercée par les services sociaux territoriaux.

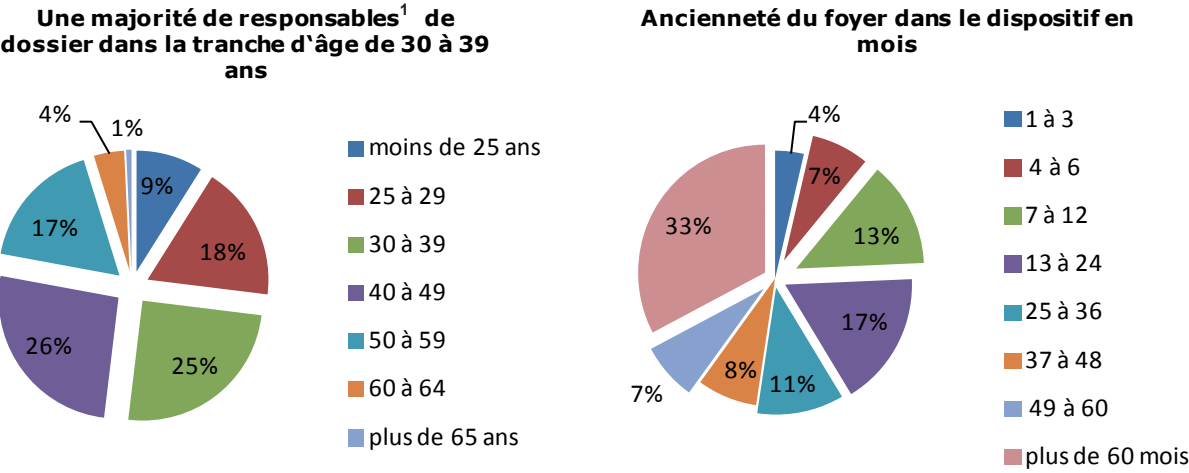
- ▲ représentative de la compétence du Département en matière d'action sociale et acteur essentiel de la transversalité opérationnelle au sein de chaque MDCS,
- ▲ généraliste et polyvalente à travers deux axes majeurs : l'intervention pour et dans le respect de l'autonomie des publics et la protection de toutes personnes en situation de vulnérabilité.

Cette mission est assurée par des assistants de service social, des éducateurs spécialisés et des CESF.



L'emploi et l'insertion

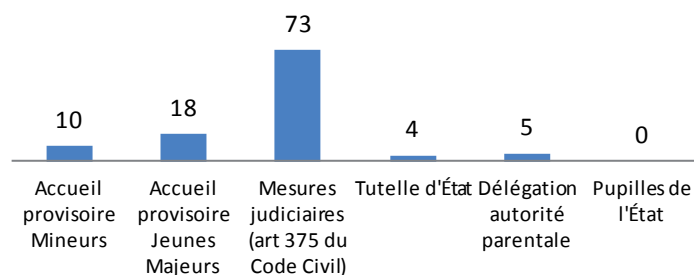
- ▲ **1421 personnes bénéficiaires du RSA** sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014 (**14,9% du Loir&Cher**)
- ▲ Nombre de **bénéficiaires du RSA socle rencontrés** au titre de l'année 2014 : **461** pour un total d'interventions de 1344
- ▲ **255** instructions de RSA sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014
- ▲ **302 CER** à visée sociale et à visée socioprofessionnelle sur un total de 4 350 sur le plan départemental



¹ Le responsable désigne le conjoint ou la personne titulaire du dossier RSA dans le foyer auprès des organismes de gestion du RSA.

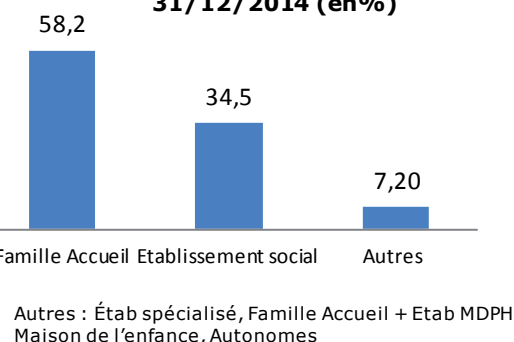
L'enfance et la famille

Répartition des 110 enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2014



Mouvements des enfants confiés en 2014 :
57 admissions et 27 sorties

Mode de placement, hors domicile, des enfants pris en charge au titre de l'ASE au 31/12/2014 (en%)



La protection maternelle et infantile

- ▲ **522** naissances en 2014 (d'après sources mairies : avis de naissances)
- ▲ **123** enfants ont été concernés par un suivi prévention en 2014
- ▲ **538** visites à domicile effectuées par les puéricultrices dont **195** visites postnatales
- ▲ **639** enfants vus par la puéricultrice (y compris ceux vus ensuite par le médecin) et **632** examens médicaux réalisés par les médecins
- ▲ **432** Assistantes maternelles agréées au 31/12/2014, dont 174 vus au moins une fois dans l'année par les services de la PPMI

Quelques actions collectives mises en œuvre au cours de l'année 2014 au sein de la DCS sur le territoire MDCS

Ces actions viennent parfaire l'accompagnement individuel et compléter le maillage territorial. Il s'agit de 2 nouvelles actions collectives validées et mises en œuvre au cours de l'année 2014 et une action débutée en 2014 et finalisée en 2015 au sein de la DCS sur le territoire MDCS.

Les coulisses de l'emploi (de septembre à décembre 2014): action et politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Objectifs généraux, professionnels et bénéfices attendus:

- Informer le public sur les pré requis, les attentes de monde professionnel
- Découvrir le monde du travail d'aujourd'hui
- Rendre les personnes actrices de leurs parcours socioprofessionnel
- Faciliter l'autonomie du public en s'appuyant sur les outils existants.

Stage des photos et des mots (de septembre 2013 à Mars 2014): action et politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Objectifs opérationnels et bénéfices attendus:

- Aider à reprendre confiance en soi
- Rompre l'isolement
- Valoriser la personne
- Faire émerger les possibilités de créativité en individuel et/ou en collectif
- Créer de la motivation à l'Agir
- Développer une lecture critique de l'environnement socioculturel et économique...

Accompagnement à la parentalité (de septembre 2014 à juin 2015): partage de réflexions et d'expériences entre parents autour de leur place et leur rôle parentaux.

Objectifs individuels : participer à une dynamique de groupe, partager ses expériences et ses valeurs éducatives, accroître la confiance des parents dans leurs compétences parentales, rompre l'isolement, apaiser les conflits.

Objectifs pour les professionnels : faire émerger des compétences parentales, travailler le retour d'enfants placés, travailler en complémentarité du suivi individuel, favoriser les échanges transversaux, travailler sur la prévention.

Pour aller plus loin :
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>
Cohésion sociale :
http://latitudes.cg41.fr/cms/accueil/les_directions/cohesion_sociale/Actions_collectives et http://latitudes.cg41.fr/cms/accueil/les_directions/cohesion_sociale/mdcs

MDCS DE VENDÔME

Le Vendômois a gagné près de **1000 habitants en 5 ans**. L'arrivée de nouveaux résidents génère une croissance démographique très modérée (solde migratoire apparent: + 1570 personnes entre 2007 et 2012). Le solde naturel, faiblement positif au sud, est négatif sur toute la partie nord (- 600 personnes en 5 ans sur l'ensemble du territoire).

La Vallée du Loir, de Vendôme au secteur de Montoire, demeure attractive pour les plus âgés. **L'indice de vieillesse du territoire de la MDCS (138 en 2012)** est de **13 points supérieur à celui du Loir-et-Cher**, lui-même plus élevé qu'en moyennes régionale et nationale. L'écart est encore plus marqué au nord et en **vallée du Loir entre Vendôme et Montoire** (plus de 160).

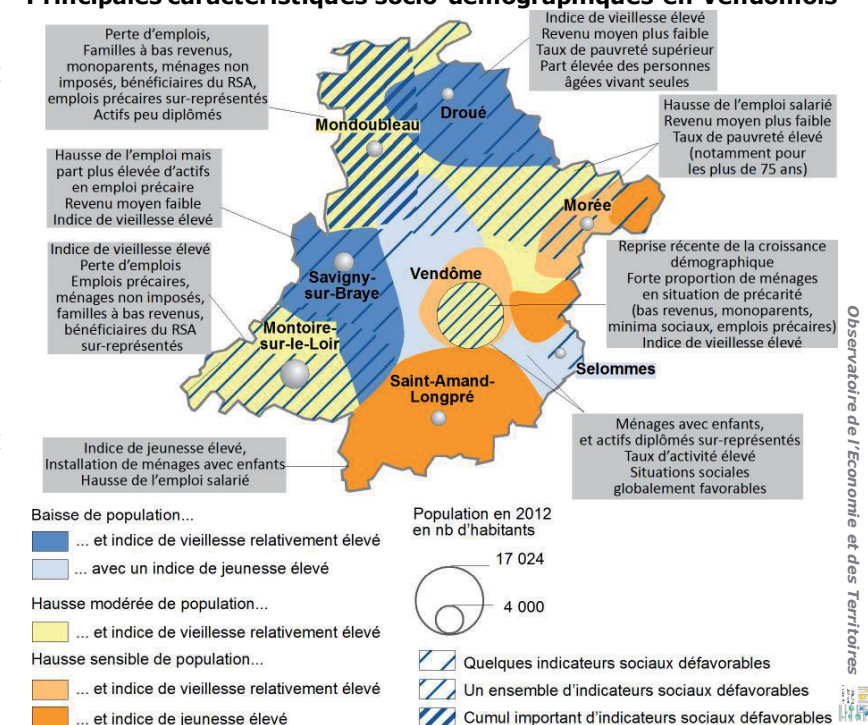
La situation économique s'est dégradée au cours de la période 2009 – 2014 : **perte de 350 emplois salariés privés**, principalement dans l'agglo-mération de Vendôme et dans les secteurs de Montoire et Mondoubleau.

Cette évolution s'explique pour partie par la présence de nombreux emplois industriels, davantage soumis aux fluctuations conjoncturelles.

L'année **2014** est marquée par une reprise sensible avec une **hausse de 155 emplois**. Le **chômage**, qui avait augmenté de façon significative depuis mi-2012, amorce un repli fin 2014 (- **0,5 point en 6 mois**). Le taux calculé pour la zone d'emploi reste **parmi les plus faibles de la région** (8,2 au 1er trimestre 2015).

Un ensemble d'**indicateurs sociaux** apparaît **peu favorable** dans la ville de **Vendôme** et la **frange limitrophe de la Sarthe**. Des **fragilités** sont également perçues dans les **secteurs de Morée et Droué**. On constate globalement dans ces territoires un niveau moyen de **revenu plus faible**, un **taux de pauvreté** parfois élevé, **des actifs moins qualifiés**, une plus forte proportion de **jeunes sortis du système scolaire sans formation**.

Principales caractéristiques socio-démographiques en Vendômois



Une population plus âgée qu'en Loir-et-Cher

Chiffres clés

70832 habitants en 2012
21 % de la population du Loir-et-Cher
Densité : 41 habitants / km²
Rythme d'évolution moyen annuel 2007-2012: 0,28 % (Loir-et-Cher: 0,33 %)
Indice de vieillesse : 138 personnes de 60 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans (Loir-et-Cher : 125)

Répartition de la population par classes d'âges en % en nombre

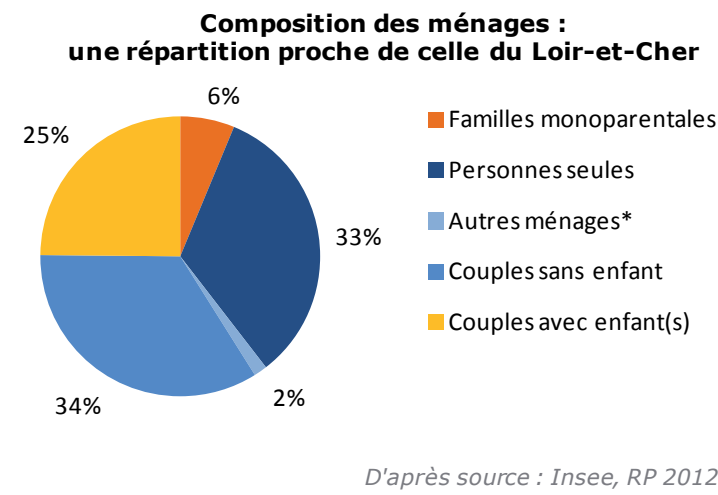
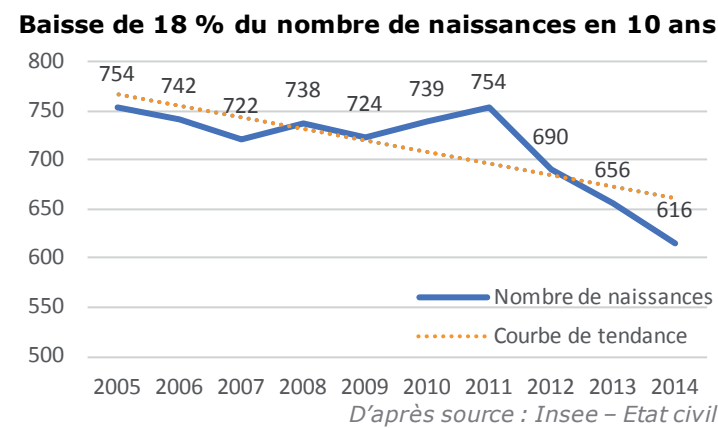
Classes d'âges	en %	en nombre
80 ans ou plus	8,5%	6 030
66 - 79 ans	14,2%	10 063
50 - 65 ans	22,2%	15 722
36 - 49 ans	18,6%	13 203
26 - 35 ans	9,3%	6 959
18 - 25 ans	6,4%	4 654
16 - 17 ans	2,3%	1 635
13 - 15 ans	3,5%	2 500
10 - 12 ans	3,7%	2 638
6 - 9 ans	4,8%	3 367
3 - 5 ans	3,3%	2 348
0 - 2 ans	3,1%	2 189

■ Vendôme ■ Loir-et-Cher D'après source : Insee – RP 2012

▲ **616 naissances** en 2014

▲ Le **secteur de Morée** et la communauté **Beauce et Gâtine** ont enregistré une certaine vitalité : **hausse du nombre de naissances** depuis le début des années 2000 et **hausse du nombre d'enfants de 0 à 14 ans**. Ces territoires accueillent aussi de nouvelles populations.

▲ La **ville de Vendôme** a gagné des jeunes mais le **nombre de naissances s'effrite** (- 26 % en 5 ans).



Des revenus supérieurs dans la périphérie de Vendôme

▲ Les niveaux de revenu sont assez faibles en bordure de la Sarthe, où la proportion de foyers non imposés est plus élevée, et dans le secteur de Morée.

▲ Une proportion de ménages allocataires CAF à bas revenus¹ très élevée à Vendôme (286 ‰) où se concentrent de nombreux logements sociaux, faible en périphérie de la ville et dans le sud du territoire (inférieure à 100 ‰).

▲ **3 300 allocataires CAF à bas revenus** fin 2013.

Foyers fiscaux et revenu imposable 2012

	MDCS de Vendôme	Loir-et-Cher
Revenu moyen des foyers fiscaux	23 588 €	24 076 €
Part des foyers fiscaux non imposés	48,6 %	47,4 %
Revenu moyen des foyers fiscaux non imposés	12 339 €	12 262 €
Revenu moyen des foyers fiscaux imposés	34 229 €	34 722 €

D'après source : Ministère des finances (nouvelle série)

1 - Nb d'allocataires à bas revenus pour 1000 ménages de moins de 65 ans

Des difficultés sociales plus marquées à Vendôme et en bordure de la Sarthe

▲ Plus de **1 900 foyers** dans le dispositif **RSA**.

▲ **3,3 % de la population** du territoire sont **couverts par la CMU complémentaire** fin 2013 (4,6 % en Loir-et-Cher), **8 % à Vendôme**.

Bénéficiaires de minima sociaux au 31/12/2014

	MDCS de Vendôme	Loir-et-Cher
Nombre de bénéficiaires du RSA* (droits ouverts et versables ou suspendus)	1 906	10 287
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	46,7	52,2
Nombre de bénéficiaires de l'AAH (droits ouverts auprès de la MDPH)	1 317	6 048**
...pour 1000 personnes de 20 à 64 ans	32,3	30,7

* Ratio ne pouvant être rapproché de celui présenté dans la partie Emploi, insertion professionnelle et solidarité
** résidant en Loir-et-Cher

D'après sources : Conseil départemental, MDPH, Insee – RP 2012

Une plus forte proportion de chômeurs de longue durée et de chômeurs âgés

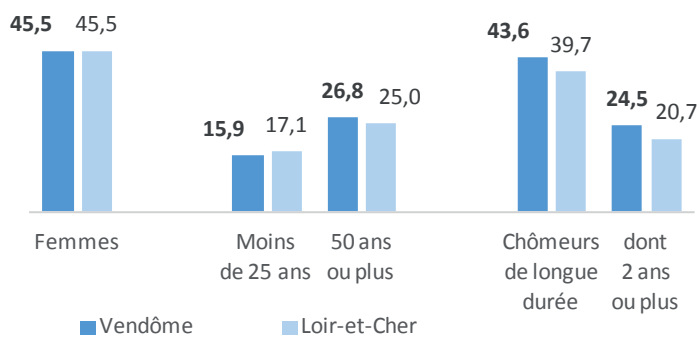
▲ **Taux de chômage** qui reste contenu dans la zone d'emploi de Vendôme : **8,2 au 1er trimestre 2015** (8,9 pour le Loir-et-Cher)¹

▲ 3 092 demandeurs d'emploi de catégorie A sur le territoire de la MDCS, dont **43,6 % inscrits depuis plus d'un an** (en hausse de 5 points en un an).

▲ Une proportion de **seniors** élevée **en bordure de la Sarthe et dans le nord** (plus de 29 % contre 23 % dans la partie sud du territoire).

1 – Données provisoires

Principales caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégorie A au 31/12/2014 (en %)



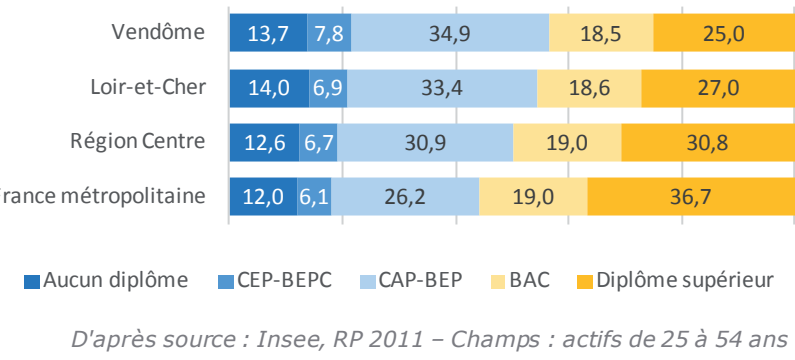
Des actifs moins diplômés

▲ **43,5 % seulement des actifs ont le bac ou un diplôme de niveau supérieur** (56 % en France métropolitaine).

▲ **22 % sont non diplômés**. Cette proportion est plus élevée dans le nord du territoire, en **bordure de la Sarthe** et dans la ville de **Vendôme**. Ces territoires comptent également une part importante de jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme.

▲ Moins de 9 % des actifs sont cadres (12 % en région Centre, 15,6 % en métropole)

Répartition des actifs selon leur niveau de diplôme en 2011

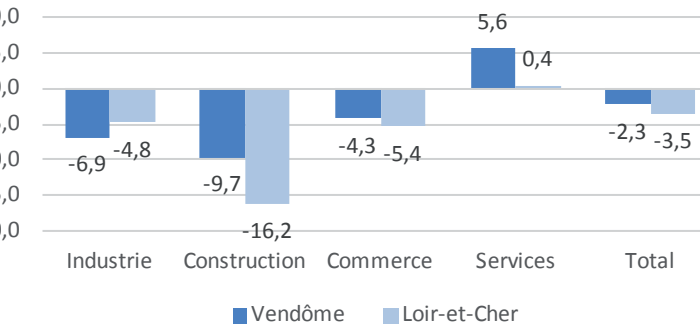


Légère reprise de l'emploi salarié privé en 2014 après trois années de recul

▲ Le territoire gagne de nouveau des emplois en 2014 (**+ 155 emplois salariés privés**, soit une hausse de 1,1 %). Sur la période 2009-2014, près de 350 emplois ont disparu.

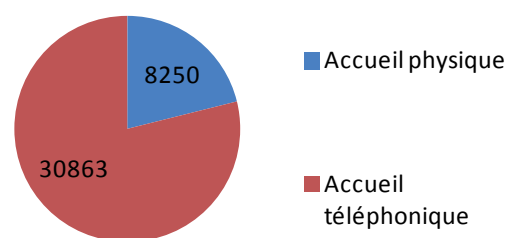
▲ Le secteur industriel fortement représenté en Vendômois a le plus souffert (- 415 emplois). Parallèlement, les services continuent de se développer (+ 293 emplois).

Évolution de l'emploi salarié privé par grands secteurs entre 2009 et 2014 (en %)



■ Quelques données d'activité en 2014

L'accueil des usagers



D'après source : Rapport d'activité 2014

L'accompagnement des publics en difficulté

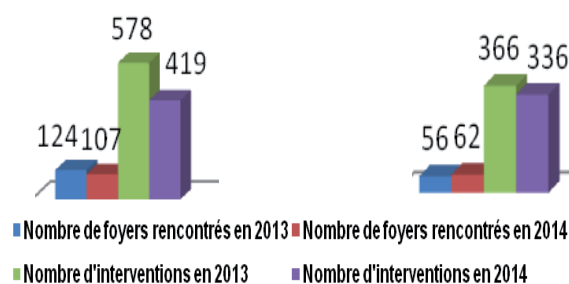
Par sa vocation de généraliste et sa polyvalence d'intervention, cette mission centrale est exercée par les services sociaux territoriaux.

▲ représentative de la compétence du Département en matière d'action sociale et acteur essentiel de la transversalité opérationnelle au sein de chaque MDCS,

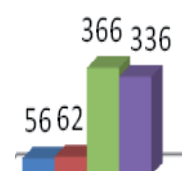
▲ généraliste et polyvalente à travers deux axes majeurs : l'intervention pour et dans le respect de l'autonomie des publics et la protection de toutes personnes en situation de vulnérabilité.

Cette mission est assurée par des assistants de service social, des éducateurs spécialisés et des CESF.

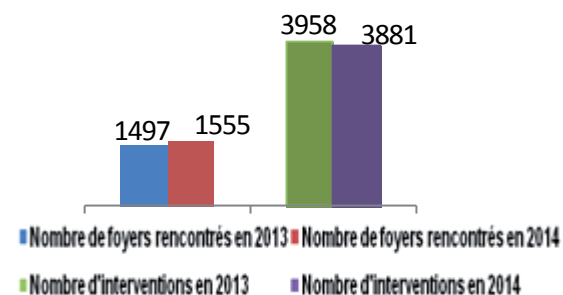
Activité des éducateurs spécialisés



Activité des CESF



Activité des assistants de service social



L'emploi et l'insertion

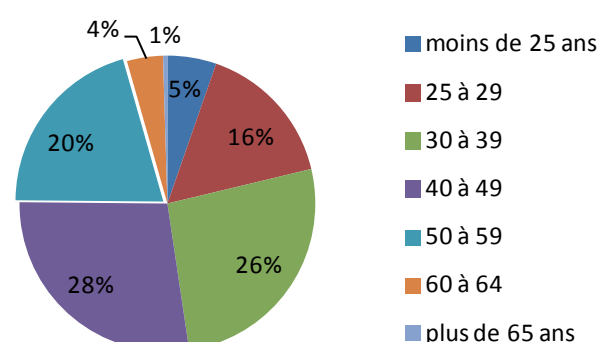
▲ **1773** allocataires **bénéficiaires du RSA** estimés sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014 (**18,6%** du Loir-et-Cher)

▲ Nombre de **bénéficiaires du RSA socle rencontrés** : **464** pour un total d'interventions de 1 901

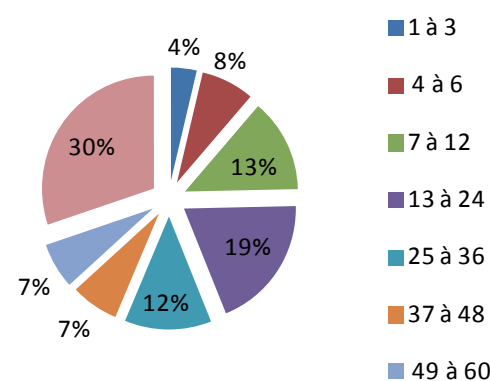
▲ **384** instructions de RSA sur le territoire de la MDCS au 31/12/2014

▲ **850 CER** à visée sociale et à visée socioprofessionnelle sur un total de 4 350 sur le plan départemental

Une majorité de responsables* de dossier dans la tranche d'âge de 30 à 39 ans



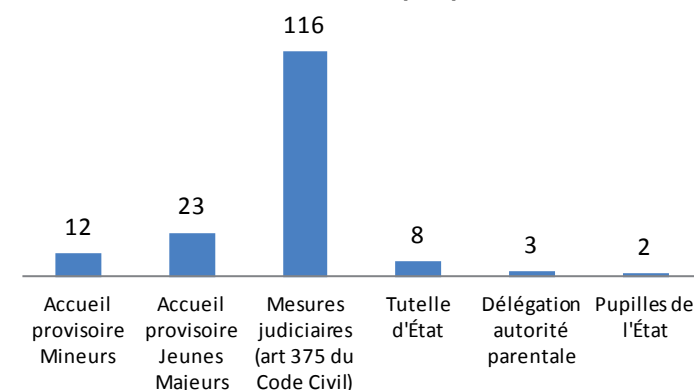
Ancienneté du foyer dans le dispositif en mois



* Le responsable désigne le conjoint ou la personne titulaire du dossier RSA dans le foyer auprès des organismes de gestion du RSA.

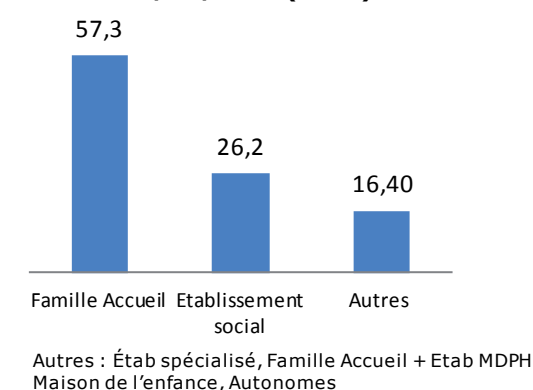
L'enfance et la famille

Répartition des 164 enfants confiés au service de protection de l'enfance et de la famille au 31/12/2014



Mouvements des enfants confiés en 2014 :
55 admissions et 31 sorties

Mode de placement, hors domicile, des enfants pris en charge au titre de l'ASE 31/12/2014 (en %)



La protection maternelle et infantile

▲ **611** naissances en 2014 (d'après sources mairies : avis de naissances)

▲ **107** enfants ont été concernés par un suivi prévention en 2014

▲ **961** visites à domicile effectuées par les puéricultrices dont **312** visites postnatales

▲ **403** suivis effectués par les puéricultrices

▲ **929** enfants vus par la puéricultrice (y compris ceux vus ensuite par le médecin) et **887** examens médicaux réalisés par les médecins

▲ **606** Assistantes maternelles agréées au 31/12/2014, dont **239** vues au moins une fois dans l'année par les services de la PPMI

Quelques actions collectives mises en œuvre au cours de l'année 2014 au sein de la DCS sur le territoire MDCS

Graines de Culture (du 21 janvier à juillet/août 2014): **action d'insertion sociale destinée aux publics bénéficiaires du RSA suivis par le service territorial d'insertion (référénts de parcours ou correspondants sociaux).**

Objectifs opérationnels :
• Lutter contre l'isolement
• Développer l'autonomie du public

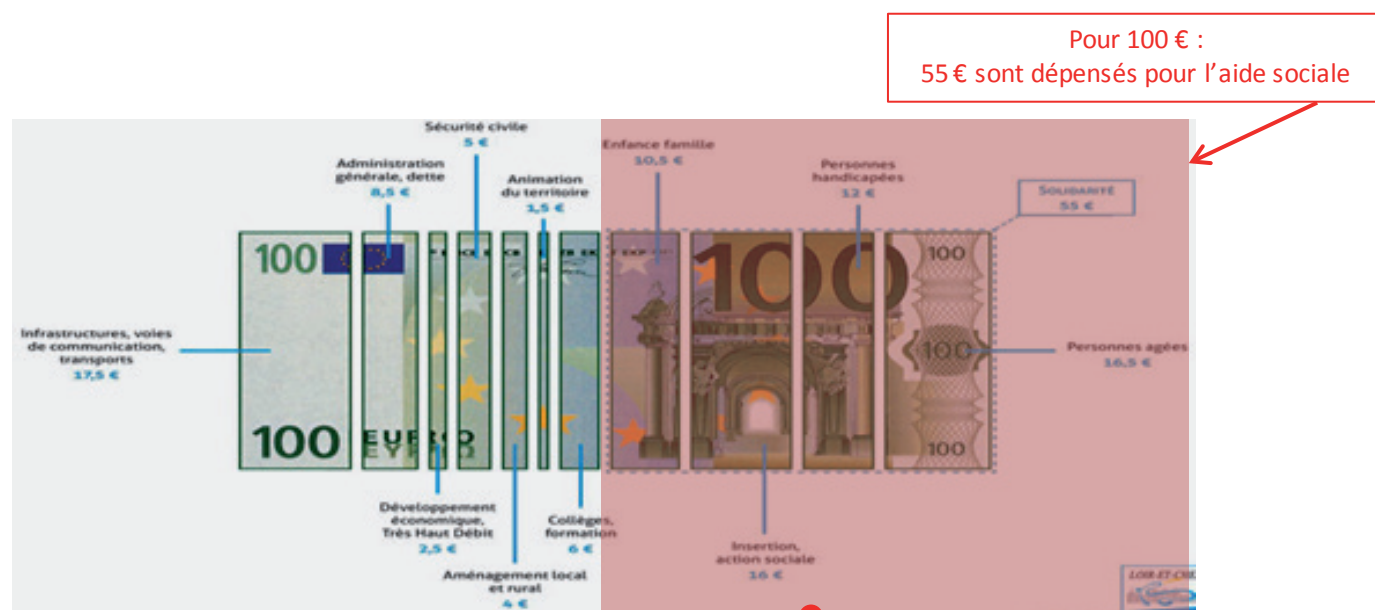
bénéfices attendus :
Créer du lien social et permettre la restauration de l'estime de soi.
Aider les personnes à s'autoriser à se faire plaisir, Permettre au public de se rencontrer en dehors des activités organisées, ...

Pour aller plus loin :
Loir-et-Cher 2020 : <http://www.loiretcher2020.fr>
Cohésion sociale:
http://latitudes.cg41.fr/cms/accueil/les_directions/cohesion_sociale/Actions_collectives et http://latitudes.cg41.fr/cms/accueil/les_directions/cohesion_sociale/mdcs



LES MOYENS ALLOUÉS AUX SOLIDARITÉS

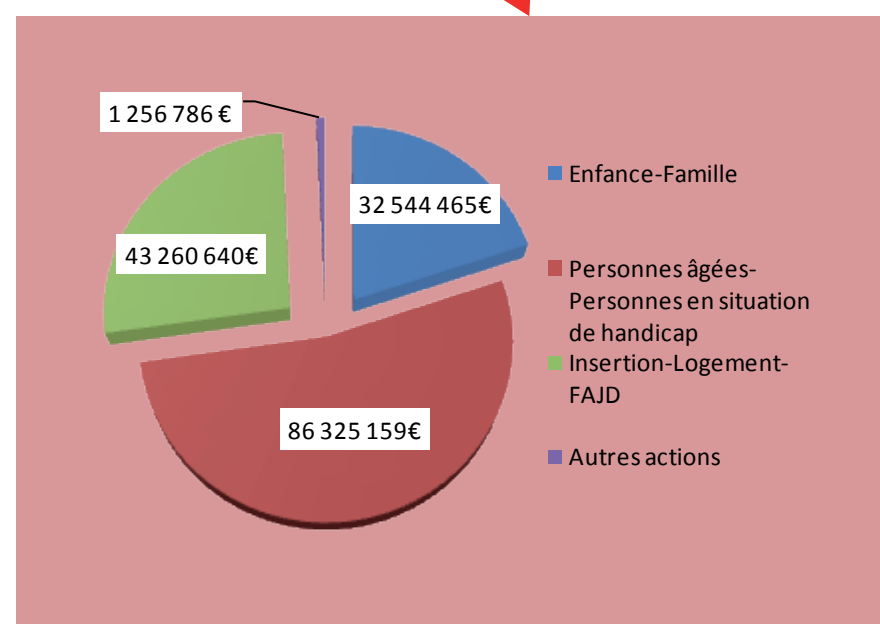
I – LE BUDGET DES SOLIDARITÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN 2014



Une dépense sociale qui progresse de 3,9 % par rapport à 2013 (157 272 938 €) et s'établit à **163387050€**.

(en fonctionnement hors FSL).

Source Conseil départemental <http://www.loir-et-cher.fr/votre-conseil-departemental/presentation/budget/>



Plus de la moitié des dépenses de fonctionnement sont consacrées aux actions menées en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées (prestations, aides diverses pour le maintien à domicile, etc.).

LES FAITS MARQUANTS EN 2014 :

Une augmentation de budget significative, reflet de l'accroissement de l'activité :

- ▲ + 6 % d'enfants confiés.
- ▲ + 6 % de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).
- ▲ + 11.8% de bénéficiaires de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH)
- ▲ + 5% de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APA).

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 6.5 % et s'élèvent à 53 381 434 €.

Malgré tout, l'année 2014 a été une année phare ; elle a vu la concrétisation de projets porteurs d'avenir dans le champ des Solidarités :

- ▲ La couverture totale du territoire départemental par 3 MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) portées par le Département. Ce dispositif met en lien tous les acteurs pour une meilleure prise en charge des personnes âgées en coordonnant les interventions.
- ▲ La poursuite du déploiement de la télégestion, ce dispositif «Tranquillidom'41» permet le paiement au plus juste des heures réalisées en aide humaine par les services prestataires auprès des personnes bénéficiaires de l'APA ou de la PCH. En 2015, ce service est complété par l'ouverture d'un extranet qui va permettre aux bénéficiaires ainsi qu'à leurs proches de suivre le planning d'intervention.
- ▲ La délégation de service public «Dom@dom41» qui accompagne le maintien à domicile en proposant de la téléassistance et des équipements sécurisant le domicile. L'activité a démarré en avril 2014, fin décembre 2014 155 foyers étaient équipés. Ce dispositif novateur répond à une forte demande des personnes de rester le plus longtemps possible à leur domicile.
- ▲ La Maison Bleue, véritable vitrine des équipements existants pour favoriser le maintien à domicile. Logement de démonstration largement ouvert aux visites, lieu de rencontre où se développent les partenariats, la Maison Bleue a été lauréate d'un trophée Promotelec en 2014.
- ▲ La mise en œuvre du plan départemental d'insertion 2014-2018, du schéma autonomie «handicap et dépendances à tous les âges de la vie» 2014-2018 et la poursuite des actions engagées dans le cadre du schéma «enfance – famille».
- ▲ Mais aussi faciliter l'accès aux soins avec le dispositif «toubib où est notre toubib».

Ces politiques au service des Loir-et-Chériens représentent 3800 emplois non délocalisables (dont 690 agents territoriaux), soit un pouvoir d'achat de 11 M€.

II – LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2014 :

- ▲ 1739 agents présents au Conseil départemental
- ▲ 460 agents dans le champ de la solidarité
- ▲ dont 232 dans les services déconcentrés.

A l'effectif total s'ajoutent 233 assistants familiaux.

INFORMATIONS UTILES

TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE :

Territoire utilisé à titre de comparaison : ce peut être en fonction du contexte de l’analyse, la France, la Région, la MDCS, etc.

CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT

Le carte européenne de stationnement, apposée derrière le pare-brise du véhicule, permet à son titulaire ou à la personne qui l’accompagne de stationner sur les places réservées aux personnes handicapées. Cette carte a remplacé le «macaron GIC» (grand invalide civil) et «plaques GIG» (grand invalide de guerre). Son attribution et son utilisation ne dispensent pas du paiement du parking.

POUR QUI ?

La carte peut être attribuée, sans condition d’âge, à toute personne atteinte d’un handicap qui réduit de manière importante et durable (au moins un an) sa capacité et son autonomie de déplacement (périmètre de marche inférieur à 200 mètres). Elle peut aussi être délivrée à une personne qui pour tous ses déplacements à l’extérieur est contrainte, soit d’être aidée par une tierce personne, soit d’avoir recours à une oxygénothérapie (appareillage d’apport d’oxygène pour aide à la respiration).

CARTE D’INVALIDITÉ ET CARTE DE PRIORITÉ

	CARTE D’INVALIDITÉ	CARTE DE PRIORITÉ
Avantages	▲ Avantages fiscaux (octroi d’uneNдеми-part supplémentaire pour le calcul de l’impôt sur le revenu). ▲ Une exonération éventuelle de la redevance audiovisuelle, de la taxe d’habitation et de la taxe foncière. ▲ Une priorité d’accès aux places assises dans les transports en commun et les lieux publics. ▲ Une priorité dans les files d’attente. ▲ Des réductions tarifaires librement déterminées par certains organismes exerçant une activité commerciale.	▲ Une priorité d’accès aux places assises dans les transports en commun et les lieux publics. ▲ Une priorité dans les files d’attente.
Pour qui ?	Toute personne résidant en France, sans condition d’âge, dont le taux d’incapacité est au moins de 80 %.	Toute personne résidant en France, sans condition d’âge, dont le taux d’incapacité est inférieur à 80 % et dont le handicap rend la station debout pénible.
Durée d’attribution	La carte d’invalidité peut être délivrée pour une durée comprise entre 1 et 10 ans. S’il est apprécié que le taux d’incapacité ne puisse plus évoluer favorablement, la carte peut alors être attribuée à titre définitif.	La carte de priorité peut être délivrée pour une durée comprise entre 1 et 10 ans.
Dépôt de la demande	La demande de carte d’invalidité ou de priorité doit être faite auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).	

GLOSSAIRE

AAH : L'Allocation aux Adultes Handicapés permet de garantir un revenu minimum d'existence aux personnes handicapées.

A.C.E.S.M. : Association des Centres Éducatifs et de Sauvegarde des Mineurs.

ADIL-EIE : Agence Départementale d’Information sur le Logement-Espace Info Énergie.

AEEH : L'allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant en situation de handicap. L'AEEH n'est pas soumise à condition de ressources. Si le handicap nécessite des dépenses coûteuses ou le recours à une tierce personne, un complément d'allocation peut être accordé.

A.I.D.A.P.H.I. : Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées.

APF : Association des Paralysés de France.

CAUE : Le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et d’Environnement a pour mission de développer l’information, la sensibilisation et l’esprit de participation du public dans les domaines de l’architecture, de l’urbanisme et de l’environnement (loi du 3 janvier 1977 sur l’architecture, article 7, alinéa 1). Il conseille les collectivités pour les aider dans leurs décisions, en amont de la maîtrise d’œuvre dans les communes qui cherchent à mettre en valeur leur patrimoine bâti et paysager. Il conseille les particuliers qui souhaitent construire, réhabiliter, agrandir, en offrant une consultation architecturale gratuite directe ou par le relais des mairies qui accueillent leur permanence. Il mène par ailleurs des actions de sensibilisation, de formation ainsi que des recherches et des études sur le cadre de vie en Loir-et-Cher.

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

FSL : Fonds de Solidarité Logement.

PACT : Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l’habitat est une association agréée dont la vocation est d’améliorer l’habitat afin de renforcer la cohésion sociale. Son intervention auprès des particuliers porte principalement sur quatre axes : l’adaptation des logements à la perte d’autonomie, l’amélioration des logements très dégradés, la lutte contre la précarité énergétique et l’insertion sociale par le logement.

PPAE : Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi.

MDCS : Maison départementale de la cohésion sociale.



ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LE PORTRAIT SOCIAL 2015

Afin d'améliorer la prochaine édition du portrait social, le questionnaire suivant a été conçu pour tendre vers une édition répondant au mieux à vos attentes.
Merci de prendre quelques instants pour le remplir et de le renvoyer à sophie.dupiot@cg41.fr ou à la Direction générale adjointe des solidarités.

1. Votre profil :

Votre organisme : _____

Votre fonction : _____

2. Les données fournies sont-elles facilement accessibles et exploitables ?

OUI

Si OUI, pourquoi : _____

NON

Si NON, pourquoi : _____

3. Lesquelles vous sont les plus utiles et importantes ?

4. Quel usage faites-vous du portrait social ?

Consultation

Autres (à préciser) : _____

Document de travail

5. Quelles améliorations souhaiteriez-vous voir apportées au portrait social ?

6. Autres suggestions ?



**Conseil départemental
de Loir-et-Cher
Direction générale adjointe
des Solidarités**
34, avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS

www.le-loir-et-cher.fr

11/2015